Burkina Faso: Rapport des services du FMI pour les consultations de 2009 au titre de l'article IV, cinquième revue du programme au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demandes d'augmentation du niveau d'accès et de modification des critères de réalisation

Les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI, établi par une équipe des services du FMI à la suite des entretiens, achevés le 2 octobre 2009, avec les responsables du Burkina Faso sur l'évolution et la politique économique. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de ces entretiens et achevé le 1^{er} décembre 2009. Les opinions exprimées dans le rapport des services du FMI ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Annexe d'information.
- Note d'information au public (NIP).
- Un communiqué de presse.
- Une déclaration de l'administrateur pour le Burkina Faso.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités du Burkina Faso au FMI * Mémorandum de politique économique et financière des autorités du Burkina Faso*

Protocole d'accord technique *

* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services 700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431 Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

E-mail: publications@imf.org • Internet: http://www.imf.org

International Monetary Fund Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Rapport des services du FMI sur les consultations de 2009 au titre de l'article IV, cinquième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et demandes d'augmentation du financement et de modification d'un critère de réalisation

Préparé par le Département Afrique (en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Peter Allum et Dominique Desruelle

Le 30 novembre 2009

Résumé analytique

Teneur des consultations: Les entretiens ont porté essentiellement sur les chocs subis par le Burkina Faso en 2008-09 et sur les mesures appropriées pour y faire face, les perspectives à moyen terme et les résultats obtenus dans le cadre du programme. La politique budgétaire, les questions relatives à la viabilité de la dette et les obstacles à une croissance soutenue ont été les principaux sujets abordés pendant les consultations. L'argumentaire des autorités en faveur d'une augmentation du financement au titre de la FRPC a occupé une part importante des discussions sur la politique budgétaire.

Évaluation: Les crises alimentaire, énergétique et économique qui ont sévi au niveau mondial en 2008-09 ainsi que les inondations massives de septembre 2009 ont pesé sur les perspectives à court terme du Burkina Faso, sur sa situation budgétaire et sur le bien-être économique de la population. La crise économique mondiale a particulièrement ébranlé le secteur du coton et en a aggravé les difficultés financières. Deux des trois sociétés d'égrenage, dont la société publique SOFITEX, doivent être recapitalisées. Une certaine amélioration est attendue en 2010, mais des risques subsistent. Les indicateurs sociaux se sont dégradés sous l'effet des crises et les inondations ont laissé de nombreuses personnes sans abri, ce qui rend encore plus difficile l'amélioration des infrastructures par les pouvoirs publics. Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants.

Recommandations des services du FMI: (i) Une politique budgétaire expansionniste en 2009 est conforme à la nécessité de soutenir la reprise économique et d'atténuer les effets des chocs négatifs. Un certain rééquilibrage des finances publiques devrait être possible en 2010. Il convient d'entretenir la dynamique de la réforme de la fiscalité et de la gestion des dépenses pour préserver la viabilité à moyen terme des finances publiques et de la dette ; (ii) Une restructuration du secteur cotonnier est indispensable pour l'économie et pour la réduction de la pauvreté ; et (iii) Des réformes structurelles visant à promouvoir la diversification ainsi qu'à rehausser la productivité et la compétitivité et à développer le secteur financier sont essentielles pour rendre le pays moins vulnérable aux chocs exogènes et pour soutenir la croissance. Les autorités devraient continuer de traiter avec les bailleurs de fonds pour mobiliser un soutien budgétaire.

Position des autorités: Les autorités souscrivent à l'évaluation des services du FMI ainsi qu'à leurs recommandations. Elles reconnaissent que le manque de moyens administratifs pourrait continuer de peser sur l'exécution des investissements. Elles sont préoccupées par les différents facteurs qui accroissent la vulnérabilité du secteur cotonnier, à savoir l'atonie persistante de la demande mondiale de textile, la faiblesse des cours internationaux du coton et les problèmes structurels du secteur.

Accord FRPC: Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FRPC triennal le 23 avril 2007, en l'assortissant d'un financement égal à 10 % de la quote-part, qui a été augmenté de 15 % de la quote-part le 9 janvier 2008. Les autorités demandent qu'un financement additionnel, équivalant à 55 % de la quote-part, soit effectué en un décaissement unique lors de l'achèvement de la cinquième revue de l'accord. Compte tenu des bons résultats que le Burkina Faso a obtenus dans le cadre du programme, les services du FMI appuient cette demande et recommandent l'achèvement de la cinquième revue.

Équipe du FMI: La mission a rencontré les autorités à Ouagadougou entre le 17 septembre et le 2 octobre 2009. Elle a aussi rencontré les bailleurs de fonds ainsi que des représentants du patronat, des syndicats, des organisations de la société civile et de la presse. L'équipe était composée de Mme Malangu Kabedi-Mbuyi (Chef), Ragnar Gudmundsson, Roland Kpodar, Charles Yartey (tous du Département Afrique) et d'Isabell Adenauer (Représentante résidente).

Table des matières

Page

. 5
. 5
12
12 12 20
23
26
26
. 7 . 8 10 18 22 24
. 8 . 9 13 17 19 21
29 30 31 33

6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008-15	35
7. Échéancier de décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007-10	36
8. Dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, 2001-10	37
9. Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2008	38
Appendice 1. Lettre d'intention	. 39
Pièce jointe I. Mémorandum de politiques économique et financière du	
gouvernement pour 2009/10	42
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	. 52
Appendice II. Analyse de viabilité de la dette (mise à jour)	60

Liste des abréviations

SYDONIA Système douanier automatisé

BCEAO Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest BIC Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux

CNO Commission nationale de l'OHADA

EPIN Évaluation de la politique et des institutions nationales

PESF Programme d'évaluation du secteur financier IUTS Impôt unique sur les traitements et salaires

BGC Bureau des grands contribuables

MPEF Mémorandum de politiques économiques et financières

BCM Bureau des contribuables moyens

VAN Valeur actualisée nette

OHADA Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

CR Critère de réalisation

GFP Gestion des finances publiques

FRPC Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

TCER Taux de change effectif réel

SOFITEX Société Burkinabé des fibres textiles

TVA Taxe sur la valeur ajoutée

UEMOA Union économique et monétaire ouest africaine

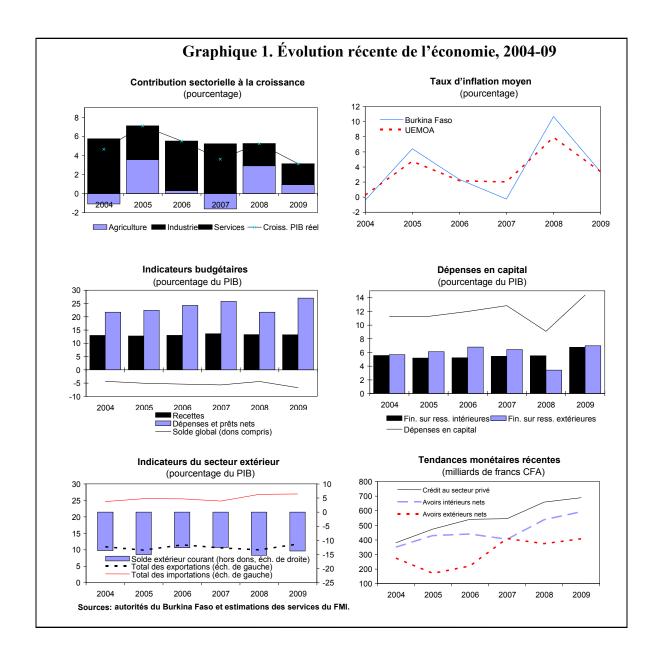
I. Introduction

- 1. Le Conseil d'administration a approuvé le programme appuyé par la FRPC en faveur du Burkina Faso le 23 avril 2007, pour un montant de 6,02 millions de DTS, équivalant à 10 % de la quote-part. Le 9 janvier 2008, le Conseil a approuvé une augmentation du financement de 15 % de la quote-part pour aider le Burkina Faso à faire face aux effets des chocs exogènes subis en 2007–08. Malgré quelques retards dans l'application des réformes structurelles, la mise en œuvre des réformes et de la politique économique se déroule de façon rigoureuse et toutes les revues ont été achevées selon le calendrier prévu.
- 2. Le dialogue entre les services du FMI et les autorités est excellent. Les autorités souscrivent généralement aux avis exprimés par le FMI et réagissent favorablement aux recommandations en matière d'assistance technique. La mise en œuvre des avis exprimés en 2007 par le FMI dans le cadre de la surveillance s'est déroulée de façon généralement satisfaisante (encadré 1).
- 3. En dépit d'une conjoncture difficile en 2009, les autorités ont appliqué le programme d'une manière conforme aux objectifs poursuivis. Tous les repères quantitatifs et les critères de réalisation de fin juin ont été observés et tous les repères structurels jusqu'à septembre ont été respectés, sauf un dont la réalisation a été reportée à la mi-octobre.
- 4. Dans la lettre d'intention ci-jointe, les autorités sollicitent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC ainsi qu'une augmentation du financement équivalente à 55 % de la quote-part pour faire face aux effets des chocs exogènes subis par l'économie en 2008–09. Elles demandent aussi une modification du critère de réalisation relatif au déficit global pour décembre 2009.

II. TOILE DE FOND

- 5. L'activité économique a diminué en 2009, sous l'effet surtout du ralentissement économique mondial, en particulier dans le secteur du coton et des activités connexes. Un niveau de production soutenu dans l'agriculture et le doublement attendu de la production d'or alimenteraient la croissance, prévue à 3,1 % (tableau 1, graphique 1).
- 6. La hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et énergétiques, la crise économique et financière mondiale et les inondations massives de septembre 2009 ont mis à mal les conditions de vie de la population. En particulier, les inondations ont laissé de nombreuses familles sans-abri et rendu leur situation plus précaire (encadré 2). La Banque mondiale estime que, à la suite de la crise alimentaire et énergétique de 2008, l'incidence de la pauvreté est passée de 42 % en 2006 à plus de 46 % en 2008. Les effets de la crise mondiale sur le secteur cotonnier se sont répercutés sur plusieurs segments de la population qui tirent leurs ressources de la production de coton.
- 7. **La situation politique et sociale est calme.** La prochaine élection présidentielle est prévue pour la fin de 2010.

Encadré 1. Burkin	a Faso : Suivi des recommandations au titre de l'article	formulées lors des consultations de 2007
	au titre de l'articie	elv
Domaine	Recommandations du FMI lors des consultations Article IV de 2007	Résultats
Politique budgétaire et gestion des finances publiques (GFP)	Moderniser l'administration fiscale et réformer le régime fiscal afin d'accroître les recettes.	En 2008-09, les autorités ont pris d'importantes mesures en matière d'administration fiscale, qui ont aidé à atténuer quelque peu les effets négatifs du ralentissement économique. En outre, en juillet 2009, elles ont adopté une stratégie de réforme fiscale qui couvre la réforme de la TVA, une refonte de la fiscalité des entreprises et une modification des incitations fiscales.
	Réformer la GFP afin d'améliorer l'efficience des ressources publiques et de renforcer la gouvernance.	En 2007, les autorités ont mis au point une stratégie de GFP. Depuis, elles ont procédé à l'informatisation des systèmes de gestion des dépenses ; à la préparation des politiques sectorielles nécessaires au cadre de dépenses à moyen terme dans les principaux ministères dépensiers ; à l'élaboration d'un plan d'action pour l'établissement d'un budget programme ; et et à l'amélioration du système de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté.
Secteur cotonnier	Réformer le secteur cotonnier de manière à en rétablir la viabilité et à en renforcer la compétitivité.	Les mesures suivantes ont été prises : audit de la principale société d'égrenage (SOFITEX), mise en place d'un fonds de lissage des prix pour les entreprises d'égrenage, et adoption d'un mécanisme de fixation des prix à la production. La crise économique mondiale a révélé que ces réformes devaient être renforcées.
Développement du secteur privé	Améliorer le climat des affaires afin de soutenir la croissance.	Des progrès importants ont été réalisés, comme en témoignent les très bons résultats du Burkina Faso au regard des indicateurs «Doing Business» de la Banque mondiale. Les principaux domaines concernés sont l'exécution des contrats et l'enregistrement des entreprises.
Secteur financier	Procéder à des réformes dans le secteur financier.	Les autorités ont établi une stratégie de réforme en se fondant sur les recommandations du PESF et préparent actuellement le plan d'action avec le soutien des bailleurs de fonds.
Dette extérieure	Maintenir une politique prudente en matière d'emprunt afin de préserver la viabilité de la dette à long terme.	Le Burkina Faso respecte le critère de réalisation continu relatif aux emprunts non concessionnels dans le cadre du programme soutenu par la FRPC.



Encadré 2. Conséquences des inondations à Ouagadougou

Le 1^{er} septembre 2009, des pluies torrentielles exceptionnelles se sont déversées sur la capitale, Ouagadougou, en provoquant des inondations qui ont fait de nombreuses victimes et laissé quelque 180.000 personnes sans abri. En outre, les infrastructures ont subi de gros dégâts :

- Douze ponts ont été endommagés et plusieurs routes ont été partiellement détruites.
- Le principal hôpital a été inondé et a perdu son équipement biomédical coûteux et indispensable.
- Des bâtiments publics ont été endommagés, de l'équipement de bureau a été perdu et un important entrepôt de graines à usage agricole a été détruit.
- Quelque 24.000 maisons privées ont été détruites et environ 1360 petits producteurs agricoles ont perdu leurs récoltes et leurs réserves.

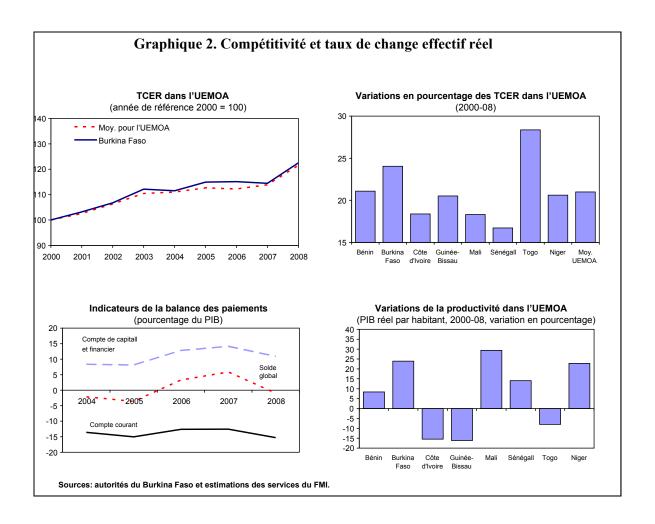
Impact macroéconomique

Les effets sur la croissance devraient être limités car la production agricole et le réseau routier en dehors de l'Ouagadougou n'ont pas été touchés. Cependant, l'effet budgétaire est substantiel en raison du surcroît de dépenses nécessaires pour financer le relogement temporaire et les besoins essentiels de la population et pour rétablir rapidement les principales infrastructures.

Estimation des coûts et financement

Le coût des inondations est estimé à environ 82 milliards de FCFA (2 % du PIB). Les autorités ont affecté 26 milliards de FCFA dans le budget supplémentaire de 2009 et 18 milliards de FCFA dans le budget de 2010 pour répondre aux besoins sur le plan humanitaire et en matière de relogement et de reconstruction. Une estimation complète des coûts sera effectuée au cours des semaines à venir avec l'aide de la Banque mondiale. Les autorités espèrent obtenir un financement des bailleurs de fonds, qui est plutôt limité pour l'instant.

8. L'inflation a diminué en 2009 essentiellement du fait que la récolte a été bonne et que les prix mondiaux des produits alimentaires et énergétiques ont reflué, ce qui a relâché la pression sur le taux de change effectif réel (TCER). Le taux d'inflation moyen sur 12 mois était de 5,3 % en septembre, contre 8,5 % en 2008. Ces derniers mois, l'évolution des prix a aussi bénéficié du gel des prix de détail des carburants. L'inflation devrait tomber en dessous de 3 % d'ici à la fin de l'année. Cela réduirait la pression sur le TCER, qui s'est apprécié en 2008 parce que l'inflation du Burkina Faso était élevée par rapport à celle de ses partenaires commerciaux et que l'euro s'est apprécié par rapport au dollar EU (graphique 2). Selon l'analyse quantitative, le TCER correspond dans l'ensemble aux fondamentaux de l'économie, mais des facteurs autres que les prix continuent de peser sur la compétitivité du Burkina Faso, ce qui souligne la nécessité de poursuivre les réformes structurelles (encadré 3).

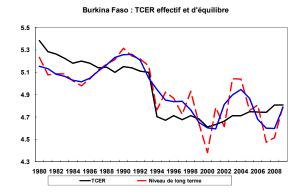


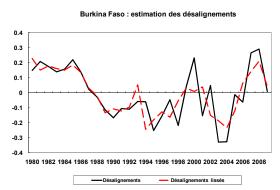
9. La position extérieure s'est dégradée en 2008 en raison surtout de la hausse des prix mondiaux du pétrole et des produits alimentaires. Le déficit extérieur courant s'est creusé pour atteindre près de 12 % du PIB sous l'effet de la montée en flèche des importations et de la détérioration des termes de l'échange. Les estimations pour 2009 laissent entrevoir une amélioration induite par la baisse des prix du pétrole pendant la plus grande partie de l'année et une hausse sensible des exportations d'or. Le déficit extérieur courant diminuerait pour s'établir à 9 %, niveau qui reste supérieur à celui d'avant la crise, qui était voisin de 8 %. Les termes de l'échange devraient s'améliorer en 2009 grâce au maintien des prix de l'or à un niveau élevé et au rétablissement des prix du coton (tableau 2).

Encadré 3. Évaluation de la compétitivité et du taux de change effectif réel

D'après une évaluation quantitative du taux de change effectif réel (TCER) selon la méthode du taux de change réel d'équilibre et la méthode de la viabilité extérieure, le TCER est dans l'ensemble conforme aux fondamentaux de l'économie, ce qui correspond à l'évaluation la plus récente réalisée pour l'UEMOA (SM/08/137). Cependant, selon d'autres indicateurs, des facteurs hors prix pèsent sur la compétitivité, ce qui mène à penser que des réformes structurelles sont nécessaires pour soutenir le développement du secteur privé.

Méthode du taux de change réel d'équilibre: Le TCER d'équilibre a été modélisé sous forme d'une fonction d'un ensemble de facteurs fondamentaux : termes de l'échange, ouverture commerciale, consommation publique et productivité. On a utilisé la méthode des tests à borne et le processus autorégressif à retards échelonnés avec des données relatives à la période 1980–2009 pour estimer le TCER d'équilibre. Les résultats montrent que, pour la plupart, les fluctuations du TCER sont attribuables à l'évolution des fondamentaux. En particulier, une grande partie du comportement à long terme du TCER peut être expliquée par les fluctuations des termes de l'échange, de la consommation publique, de la productivité et de l'ouverture commerciale. Sur la base de ces fondamentaux, il apparaît que le TCER est proche de l'équilibre, avec une surévaluation de l'ordre de zéro à 4 %.





Méthode de la viabilité extérieure: D'après cette méthode, qui estime le solde extérieur courant pouvant stabiliser les avoirs extérieurs nets à un niveau de référence donné, le déficit courant «stabilisateur» est situé entre 6,5 et 8,6 % du PIB. Le déficit extérieur courant, transferts officiels compris, a été en moyenne de 10 % du PIB de 2003 à 2008, ce qui indiquerait que le TCER n'est pas sensiblement désaligné.

Climat des affaires: Dans le classement des pays effectué par le Forum économique mondial selon l'indice de compétitivité globale, le Burkina Faso a perdu quelques places entre 2008 et 2009, passant de la 112^e à la 127^e place sur 134 pays. Les enquêtes réalisées au niveau des entreprises citent l'accès inadéquat au crédit, la médiocrité des infrastructures, le manque de qualification de la main-d'œuvre et la faiblesse de la réglementation comme principaux obstacles au développement du secteur privé. Comparés à la bonne performance du Burkina Faso selon les indicateurs «Doing Business», ces résultats soulignent la nécessité de continuer à améliorer le climat des affaires.

10. **Au premier semestre de 2009, les résultats budgétaires ont été contrastés.** Les recettes ont été inférieures aux objectifs, car les rentrées fiscales ont subi l'effet négatif du ralentissement économique. Les dépenses courantes ont été légèrement supérieures aux objectifs, en raison surtout de la hausse des salaires et des paiements de transferts. En revanche, les dépenses en capital ont été plus faibles que prévu en raison des retards administratifs liés au renforcement des procédures de passation de marchés publics. Le déficit budgétaire global (hors dons) a été de 3,8 % du PIB jusqu'en juin 2009, contre un déficit de 5,1 % prévu dans le programme pour l'année tout entière (tableau 3).

11. L'accroissement de la masse monétaire s'est accéléré au premier semestre de l'année avec l'augmentation des avoirs extérieurs nets. La position de l'État dans le

système bancaire s'est stabilisée, ce qui s'explique en par tie par le recours accru au marché régional pour financer le budget. Le crédit à l'économie a ralenti avec le repli de l'activité économique. Au deuxième trimestre de 2009, le crédit total à l'économie a diminué en raison de la reclassification des créances douteuses en créances improductives, à la suite de la prise de contrôle d'une banque commerciale. Cela a contribué à porter le ratio de créances improductives à 9 % (tableau 1). Le crédit à l'économie devrait augmenter de 3,2 %, contre 14 % en 2008 (tableau 4).

	déc07	juin-08	déc08	mars-09	juin-09
Adéquation des fonds propres					
Fonds propres/total des actifs	8.4	8.0	8.3	8.3	7.7
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en					
fonction des risques	13.0	13.0	12.4	12.4	12.4
Créances improductives/fonds propres	47.0	49.7	34.1	34.1	47.7
Composition et qualité des actifs					
Total des prêts/total des actifs	60.4	62.9	59.2	60.4	47.0
Créances improductives brutes/total des prêts	17.5	17.9	15.8	15.8	19.4
Provisions pour créances improductives	66.3	64.9	66.7	66.7	77.8
Créances improductives moins provisions/total des prêts	6.7	7.1	5.9	5.9	9.0
Résultat et rentabilité					
Rentabilité des actifs moyens après impôts	0.6	1.0	-0.5	-0.5	0.5
Rentabilité des fonds propres moyens après impôts	6.7	10.6	-4.7	-4.7	7.1
Marge d'intérêt/produit brut	37.0	50.5	46.7	34.2	n.a
Charges hors intérêts/produit brut	76.0	68.0	86.1	125.2	96.3
Liquidité					
Actifs liquides/total des actifs	43.7	57.8	42.4	40.5	n.a
Actifs liquides/passifs à court terme	71.6	71.6	67.5	67.5	n.a
Total des dépôts/total des prêts	96.2	94.2	93.6	93.6	98.2
Degré de conformité (nombre de banques respectant les no	ormes)1/				
Minimum légal de fonds propres	7	8	9	9	9
Ratio de fonds propres	9	10	11	11	11
Ratio de liquidité	7	7	7	8	8
Ratio de structure de portefeuille	0	0	0	0	C

12. La santé financière du système bancaire demeure dans l'ensemble satisfaisante malgré des facteurs de vulnérabilité liés aux évolutions observées dans le secteur cotonnier. En général, les banques sont bien capitalisées et l'observation des normes prudentielles régionales s'est légèrement améliorée fin juin, date à laquelle un plus grand nombre de banques satisfaisaient au ratio de liquidité. La principale faiblesse du système réside dans la surexposition des banques au secteur cotonnier, compte tenu en particulier de la conjoncture mondiale marquée par la faiblesse des prix du coton et l'appréciation de l'euro. En conséquence, aucune banque ne respecte le ratio de structure de portefeuille (voir tableau 1).

III. PERSPECTIVES A MOYEN TERME

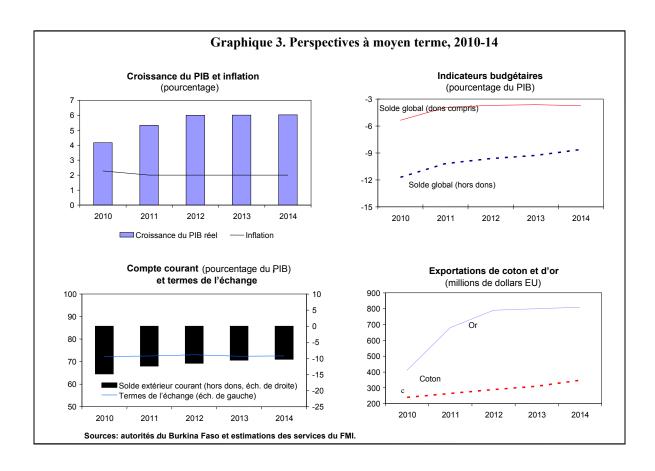
- 13. Les perspectives pour 2010 sont prometteuses. La production agricole et la production minière devraient continuer à faire preuve de dynamisme et l'activité dans le secteur des services devrait bénéficier du rebond prévu du secteur cotonnier. L'investissement public devrait rester élevé compte tenu des besoins d'infrastructures et de reconstruction. Dans ces conditions, les projections laissent entrevoir une croissance de 4,2 %. Avec l'offre accrue de cultures vivrières, l'inflation devrait rester en dessous de 3 % et être ainsi conforme au critère de convergence de l'UEMOA. Le déficit extérieur courant devrait se creuser légèrement pour atteindre 10,5 % du PIB sous l'effet de l'augmentation des importations induite par la reprise prévue de l'activité et la hausse des prix du pétrole (tableau 5).
- 14. **Selon les prévisions à moyen terme, les perspectives macroéconomiques continueront de s'améliorer.** La croissance retrouverait son rythme historique, qui est proche de 6 % en moyenne, avec un taux d'inflation faible. L'augmentation de l'investissement dans les infrastructures, la reprise du crédit au secteur privé, l'expansion du secteur minier et une conjoncture favorable dans le secteur cotonnier sont autant de facteurs susceptibles de contribuer à cette évolution. Malgré l'accroissement des importations induit par le regain d'activité, la position extérieure du pays se renforcerait à moyen terme du fait de la stabilisation des termes de l'échange et de l'augmentation des exportations de coton et d'or (graphique 3).

IV. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Les discussions ont été centrées sur la difficile tâche de contrer les effets des chocs exogènes tout en préservant la viabilité à moyen terme des finances publiques et en promouvant la croissance économique.

- A. Politique budgétaire : contrer les chocs exogènes tout en préservant la viabilité
- 15. Les chocs extérieurs que le Burkina Faso a subis en 2008-09 ont sensiblement influé sur la situation budgétaire du pays.
- La crise économique mondiale a amené les autorités à prendre des mesures pour soutenir la SOFITEX et les producteurs de coton en atténuant les effets de la baisse sensible des prix du coton et de l'augmentation du prix d'importation des engrais. En particulier, la SOFITEX doit être recapitalisée d'ici à la fin 2009 pour éviter la faillite. En outre, les autorités ont décidé de contrer les effets du ralentissement mondial sur l'économie en accélérant le règlement des factures impayées des compagnies de services publics.
- Pour soutenir l'activité économique et profiter des nouvelles allocations de DTS, les autorités ont décidé d'apurer les arriérés de paiement intérieurs exigibles fin 2008.

- Les inondations massives de septembre 2009 ont accentué les pressions sur les dépenses, les autorités ayant dû fournir des secours d'urgence et une aide humanitaire aux personnes déplacées et remettre en état les principales infrastructures. Les dépenses engagées à ce titre ont financé le relogement temporaire et la nourriture des sans-abri, le paiement d'une allocation-logement et la remise en état des routes, ponts, dispensaires et écoles.
- Le budget 2009 a dû prendre en compte les effets décalés de la crise alimentaire et énergétique. Dans ce contexte, les autorités ont dû intensifier les programmes de protection sociale mis en place en 2008 pour venir en aide aux groupes vulnérables en procédant à des transferts en espèces dans deux grandes villes et en distribuant des repas dans les écoles. Elles ont aussi l'intention d'appliquer les augmentations de salaires convenues avec les syndicats après les troubles sociaux de 2008. Cet accord prévoit un relèvement de 4 % des salaires et l'apurement des impayés au titre des promotions passées.



16. Les autorités ont estimé le coût de ces mesures à environ 3½ % du PIB¹

(tableau 2). Les services du FMI ayant fait part de leurs préoccupations quant à la disponibilité de financements, les autorités ont accepté de réduire le montant programmé initialement des transferts et des investissements financés sur ressources intérieures. Elles ont insisté sur le fait que la mise en œuvre des mesures de relance budgétaire et des mesures d'urgence en 2009 devrait aider le Burkina Faso à répondre aux besoins immédiats, en particulier ceux qui ont été engendrés par les inondations, et éviterait un ralentissement prolongé de l'activité économique.

	Milliards de FCFA	Pourcentaç du PIB
Dépenses induites par des chocs négatifs	132.4	3.4
Dépenses courantes	39.3	1.0
Ajustements de salaires	18.5	0.4
Paiement accéléré de factures impayées de services publics	12.3	0.3
Subventions aux producteurs de coton et arriérés internes des association	ns 8.5	0.2
Dépenses en capital	70.2	1.8
Recapitalisation de la SOFITEX	18.5	0.4
Dispositifs de protection sociale	25.7	0.6
Conséquences des inondations	26.0	0.6
Apurement d'arriérés	22.9	0.
Surcroît de dépenses	21.8	0.
Hausse des fonds de contrepartie pour investissements financés par l'extérie	eur 16.4	0.
Hausse des paiements d'intérêts	0.6	0.
Flottant	4.8	0.
Total des besoins additionnels dans le budget supplémentaire 2009	154.2	4.
Sources de financement actuelles et possibles	154.2	4.
Mesures d'ajustement internes (réduction des programmes originaux)	23.8	0.
Transferts et subventions	8.5	0.
Investissements financés sur ressources intérieures	15.3	0.
Prêts additionnels de la BCEAO (nouvelles allocations de DTS)	38.8	1.
Obligations régionales à long terme (net)	25.1	0.
Produit des privatisations	8.2	0.
Prêts- et dons-programme additionnels	33.3	0.
Prêt FRPC	1.3	0.
Augmentation du financement au titre de la FRPC	23.7	0.
Écart de financement	-	_

¹ Les autorités ont décidé d'enregistrer les dépenses liées aux inondations, aux conséquences sociales de la crise économique mondiale et à la recapitalisation de la SOFITEX dans les investissements financés sur ressources intérieures, qui comprennent les transferts en capital.

17 La politique budgétaire serait expansionniste en 2009 en raison des mesures prises pour atténuer les chocs. Dans le budget supplémentaire 2009, le déficit global (sur la base des engagements, dons compris) est estimé à 6,7 % du PIB, contre 5,1 % dans le programme. Avec l'apurement accéléré des arriérés de paiement intérieurs, le déficit global en base caisse (dons compris) atteindrait 7,3 % du PIB, c'est-à-dire 2 points de plus que le niveau programmé (tableau 3). Malgré les effets du ralentissement mondial sur l'activité économique, les recettes sont estimées à 13,2 % du PIB comme prévu dans le programme, grâce aux mesures administratives prises par les autorités pour améliorer les contrôles et renforcer l'efficacité des organismes de perception des recettes. En particulier, les autorités ont relié sept grands postes de douane frontaliers au serveur principal ainsi qu'à la société de surveillance des importations, mis en place des inspections communes par les services fiscaux et douaniers, et amélioré le contrôle du commerce de transit (MPEF, §§17, 18). Les dépenses totales sont estimées à 27 % du PIB en 2009, contre 21,7 % en 2008, et 24,6 % dans le programme. Cette hausse sensible est due aux mesures prises pour faire face aux chocs négatifs et au redressement des investissements financés sur ressources extérieures, qui ont retrouvé leur niveau tendanciel et devraient atteindre 7 % du PIB en 2009, soit une hausse de plus de 3 points, certains projets ajournés en 2008 devant être achevés en 2009.

	200)9
	Prog.	Proj.
Recettes totales	13.2	13.2
Recettes fiscales	12.1	12.1
Recettes autres que fiscales	1.1	1.1
Dons	6.3	7.1
Dépenses totales	24.6	27.0
Dépenses courantes	12.6	13.4
Salaires et traitements	5.5	6.0
Dont : effet décalé de la crise alimentaire	-	0.5
Biens et services	2.6	2.9
Dont : mesures de relance budgétaire	-	0.3
Transferts	4.1	4.1
Dont : mesures de relance budgétaire	-	0.2
Paiements d'intérêts	0.3	0.4
Dépenses en capital	12.1	13.7
Investissements financés sur ressources intérieures	4.8	6.8
Dont : mesures de relance budgétaire		1.8
Recapitalisation de la SOFITEX	-	0.5
Dispositifs de protection sociale	-	0.7
Conséquences des inondations	-	0.7
Investissements financés sur ressources extérieures	7.3	7.0
Réduction des arriérés intérieurs	-0.2	-0.6
Dont : mesures de relance budgétaire	-	0.6
Solde global (base caisse)	-5.3	-7.3
Financement	5.3	6.7
Écart de financement 1/	0.0	0.6

18. Le financement d'un déficit global (en base caisse) estimé à 7,3 % du PIB dans la conjoncture mondiale actuelle s'est révélé particulièrement difficile et les possibilités de

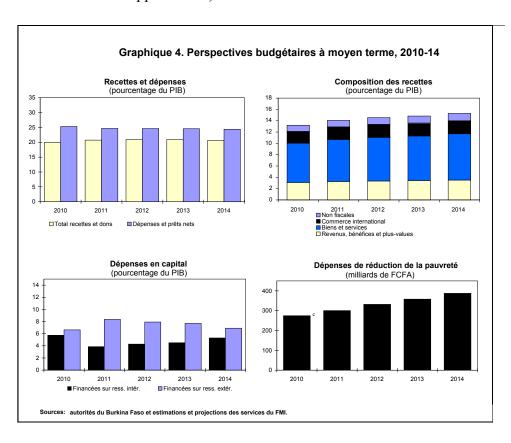
recettes additionnelles sont limitées. Les autorités ont été en mesure d'obtenir des financements additionnels des bailleurs de fonds et de lever des fonds sur le marché obligataire régional. D'autres sources de financement sont les ressources accordées par le FMI dans le cadre de l'accord FRPC, avec l'augmentation demandée, et le produit additionnel des privatisations (voir tableau 2).

- 19. La politique budgétaire restera axée sur le soutien à la reprise économique, mais un rééquilibrage est attendu en 2010 lorsque les besoins exceptionnels commenceront à se faire moins sentir. Les autorités considèrent que les mesures exceptionnelles prises en 2009 sont temporaires et ont l'intention de maintenir la dynamique des réformes budgétaires pour renforcer le rééquilibrage des finances publiques. Le déficit budgétaire global (sur la base des engagements, dons compris) devrait passer de 6,7 % du PIB en 2009 à 5,4 % en 2010. Les recettes devraient atteindre 13,6 % du PIB sous l'effet de la reprise progressive de l'activité économique, des mesures d'administration fiscale et de la réforme de la politique fiscale (MPEF, §§21, 22). Les dépenses descendraient à 25,3 % du PIB, après avoir atteint un niveau élevé en 2009 en raison des besoins exceptionnels. Les dépenses prioritaires resteraient élevées en 2010 (tableau 8) tandis que les autres dépenses seraient comparables ou légèrement inférieures à celles de 2009. Les transferts courants se stabiliseraient à 4 % du PIB. Ce chiffre prend en compte l'augmentation prévue de 3 % au titre des dispositifs de protection sociale et d'une allocation d'environ 0,3 % du PIB pour l'organisation des élections présidentielles prévues pour fin 2010.
- 20. Les contraintes de financement vont vraisemblablement persister en 2010 et pourraient limiter les possibilités de soutien budgétaire à la reprise économique. Étant donné que les recettes devraient augmenter modérément et que le financement intérieur et extérieur devrait diminuer, il existe un écart de financement d'environ 1 % du PIB dont le dernier décaissement prévu au titre de l'accord FRPC couvrira une petite partie. Les autorités ont fait savoir que l'écart de financement serait aussi comblé avec des ressources accordées par le FMI dans le cadre d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit (MPEF, §25) et des emprunts sur le marché obligataire régional. Elles ont aussi l'intention d'obtenir un soutien financier auprès d'autres partenaires au développement. En cas d'insuffisance des ressources budgétaires, les autorités réviseront en baisse les dépenses prioritaires.
- 21. La stratégie budgétaire à moyen terme est centrée sur l'amélioration des résultats en matière de recettes, le maintien des investissements visant à promouvoir la croissance et la protection des dépenses de réduction de la pauvreté. L'application d'une vaste réforme fiscale en 2010 (encadré 4) ainsi que des efforts soutenus visant à renforcer l'administration fiscale et à combattre la fraude fiscale devrait porter les recettes à 14,5 % du PIB en 2011, ce qui aiderait à ramener le déficit global à 3,9 % du PIB. Les dépenses devraient se maintenir autour de 24,5 % du PIB pendant la période 2011-14 (graphique 4). Les dépenses en faveur des pauvres vont augmenter sensiblement, conformément à la volonté des autorités de lutter contre la pauvreté et de progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, pour certains desquels le Burkina Faso fait moins bien que

les pays comparables (graphique 5). Le déficit budgétaire global (sur la base des engagements, dons compris) passerait ainsi de 5,4 % du PIB en 2010 à 3,7 % en 2014.

22. Le Burkina Faso entre dans la catégorie des pays à haut risque de

surendettement. Il ressortait de l'analyse de viabilité de la dette effectuée par le FMI et la Banque mondiale en juin 2009 que le Burkina Faso, en tant que pays dont les résultats économiques sont moyens, présentait un risque élevé de surendettement en raison du ratio VAN de la dette/exportations. D'autres indicateurs d'endettement étaient inférieurs aux seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics et il ressortait des projections que le taux d'accumulation de la dette extérieure resterait gérable. Cela dit, des tests de sensibilité ont révélé que les perspectives en matière d'endettement étaient vulnérables à la persistance d'importants déficits budgétaires, ce qui souligne la nécessité d'un rééquilibrage des finances publiques et de politiques d'emprunt prudentes à moyen terme. Au cours des discussions, les services du FMI ont insisté une nouvelle fois sur la nécessité pour le Burkina Faso de continuer à rechercher des prêts et des financements hautement concessionnels pour ses projets d'infrastructures. Même si l'augmentation des financements intérieurs et extérieurs pour contrer les effets des chocs exogènes en 2009, y compris les concours accrus du FMI, n'entraîne pas une détérioration sensible des indicateurs d'endettement, les services du FMI ont insisté sur le fait que la politique de dépenses des autorités, en particulier leur programme d'investissements publics, devait continuer à être guidée par l'exigence de viabilité de la dette (voir l'AVD actualisée à l'appendice II).



Encadré 4. Réformes budgétaires pour le moyen terme

Les autorités entendent accélérer les réformes budgétaires en 2010 afin d'améliorer la perception des recettes de manière à réduire la forte dépendance du Burkina Faso à l'égard du soutien budgétaire extérieur, et de renforcer la gestion des dépenses.

Du côté des recettes, une stratégie fiscale a été mise au point en 2009 avec l'assistance technique du FMI et le soutien financier de la Suisse. Cette stratégie s'articule autour des éléments suivants : (i) rationalisation des incitations fiscales; (ii) simplification et modernisation de la législation fiscale; et (iii) amélioration de la gestion et du rendement des impôts indirects.

- Rationalisation des incitations fiscales: Des amendements au code des investissements limiteront les incitations essentiellement aux exonérations de TVA et de droits de douane. En outre, les conditions à remplir pour bénéficier des avantages prévus par le code des investissements seront modifiées : investissements de 100 millions de FCFA au moins, contre 20 millions actuellement, et création de 30 emplois, contre 3 actuellement. Le montant de l'investissement sera déductible des bénéfices imposables à concurrence de 50 % s'il ne dépasse pas 50 % de ces bénéfices.
- Simplification et modernisation de la législation fiscale: La réforme institue un impôt sur les sociétés au taux réduit de 25 % au lieu du barème en vigueur précédemment. Outre qu'elle améliorerait le climat des affaires, l'institution de cet impôt rendrait plus efficiente la mobilisation de ressources. D'après les simulations réalisées à l'aide de données reconstituées sur les recettes pour un échantillon de sociétés pendant la période 2006-07, cette réforme accroîtrait les recettes de 10 à 13 %.
- Amélioration de la gestion et du rendement des impôts indirects: La réforme propose
 d'étendre l'application de la TVA en révisant la liste des exonérations et des exclusions aux
 fins de sa déductibilité, en faisant passer le seuil de remboursement de 250.000 FCFA à 1
 million de FCFA, en simplifiant les remboursements et en les rendant plus sûrs, et en
 supprimant le prélèvement de la TVA à la source.

Réforme de la gestion des finances publiques: Cette réforme sera axée sur la réalisation des conditions préalables à la mise en place d'un système de budget programme ainsi que sur l'amélioration de la gestion des dépenses et des flux de trésorerie (MPEF, §26). En outre, après avoir accordé un relèvement des salaires en 2009, les autorités ont décidé de mieux maîtriser la masse salariale en appliquant un système fondé sur la promotion au mérite et en accélérant la réforme de la fonction publique en 2010. Une étude est actuellement en cours en vue de l'établissement d'un plan de modernisation de la fonction publique sur dix ans. Cette étude porte sur les trois domaines suivants : (i) revaloriser le capital humain et accroître la productivité des fonctionnaires; (ii) maîtriser la croissance de la masse salariale, notamment par un audit de la fonction publique qui devrait être achevé au premier semestre 2010; et (iii) instituer un Conseil de discipline d'ici fin 2009 qui sera chargé de prendre des sanctions contre les fonctionnaires ayant commis des fautes et d'identifier les travailleurs fictifs.

Graphique 5. Principaux objectifs du Millénaire pour le développement pour 2015 1/ Éradication de la pauvreté extrême et de la faim Réduction de la mortalité infantile Indice numérique de pauvreté à \$1,25 par jour (PPA) Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1000) (% de la population) Assurer l'éducation primaire pour tous Assurer l'éducation primaire pour tous Taux d'alphabétisation total des adultes Taux d'achèvement du cycle primaire, total (% des personnes de 15 ans et plus) (% de la tranche d'âge concernée) Assurer un environnement durable Instituer un partenariat mondial pour le développement Nombre d'abonnés au téléphone portable Amélioration du système d'assainissement (pour 100 habitants) (% de la population y ayant accès)

Source: base de données des indicateurs du développement dans le monde, 2009. 1/ En cas d'absence de données pour une année particulière, on a utilisé les données disponibles pour l'année la plus proche.

■Burkina Faso

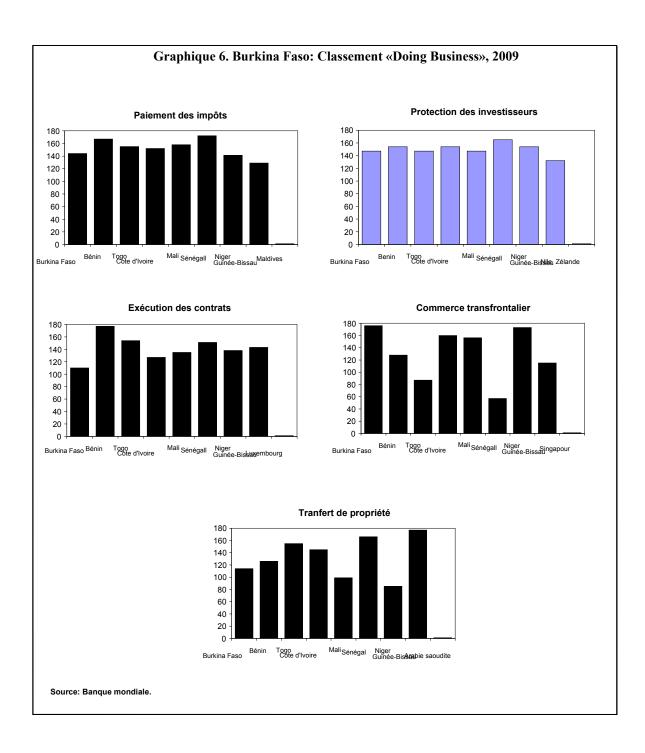
■ Afrique subsaharienne

23. Les autorités estiment, comme les services du FMI, qu'il est nécessaire de poursuivre en même temps les deux objectifs que sont l'accélération de la croissance et la viabilité budgétaire à moyen terme. Tout en reconnaissant que les possibilités de réduction des dépenses sont limitées, les services du FMI ont souligné que, compte tenu de la dégradation du ratio dette/PIB à moyen terme, il y avait lieu de choisir en priorité les projets d'investissement offrant un taux de rendement économique clairement positif. Cela serait essentiel pour garantir que l'endettement élevé à moyen terme se traduise par une accélération de la croissance et une diminution des ratios d'endettement à long terme.

B. Stimuler la croissance économique

24. Il est indispensable d'améliorer le climat des affaires pour soutenir l'activité du secteur privé et stimuler la croissance. Les autorités ont poursuivi leurs efforts pour améliorer le climat des affaires comme en témoigne le classement du Burkina Faso en tête des pays d'Afrique pour plusieurs indices *Doing Business* de la Banque mondiale (tableau 4, graphique 6). Les réformes récentes comprennent la création de chambres spécialisées dans les affaires commerciales au sein des tribunaux ordinaires, ce qui abaisserait le coût de l'exécution des décisions de justice, la réduction du coût d'enregistrement des propriétés et la mise en place d'un guichet unique pour l'enregistrement des sociétés. Malgré les progrès accomplis récemment, plusieurs facteurs continuent d'entraver le développement du secteur privé, notamment la médiocrité des infrastructures, le manque d'énergie et l'accès limité aux financements. Les autorités ont l'intention d'aplanir ces obstacles à la croissance au moyen d'un ambitieux programme d'investissements publics centré sur la résorption du déficit d'infrastructures et de nouvelles réformes structurelles. En outre, elles estiment que les mesures prises en 2009 pour faciliter les transactions foncières et celles qui sont prévues dans le budget 2010 pour réduire les coûts de transaction faciliteront le développement du secteur privé (MPEF, §§17, 22).

Tableau 4. Burkina Faso: Indicateurs de la compétitivité hors prix, 2008-09										
	Indicateurs «Doin	_	s» Indice de c		_					
	2008	2009		2007/08	2009/10					
Classement général	164	148	Classement général	112	128					
Création d'entreprise	109	113	Institutions	74	71					
Octroi de licences	168	106	Infrastructures	111	115					
Embauche des travailleurs	125	57	Stabilité macroéconomique	68	118					
Transfert de propriété	172	148	Santé et éducation primaire	125	130					
Obtention de prêts	141	145	Éducation supérieure et formation	125	127					
Protection des investisseurs	141	142	Efficacience du marché des biens	89	98					
Paiement des impôts	135	132	Efficacience du marché du travail	84	60					
Commerce transfrontalier	173	173	Degré de perfectionnement du marché financ	ier 94	117					
Exécution des contrats	111	110	Équipement technologique	116	122					
Fermeture d'entreprises	94	110	Taille du marché	112	119					
			Degré de complexité des entreprises	100	123					
			Innovation	90	76					
Nombre de pays	181	181		131	133					
Sources: Banque mondiale, Forum écono	mique mondial.		·							



25. L'accroissement de l'investissement public, en particulier dans le domaine des infrastructures, permettrait de réaliser des gains de productivité. Les autorités ont l'intention d'accélérer la mise en œuvre du programme d'investissements publics et prévoient de donner la priorité à la reconstruction des infrastructures routières endommagées ou détruites par les inondations récentes. Elles sont d'accord avec les services du FMI pour estimer que l'extension du réseau routier afin de faciliter l'acheminement de la production rurale sur les marchés favoriserait la diversification tout en offrant de nouvelles sources de revenu. Elles ont engagé des études et des travaux préparatoires en vue de la réalisation de la première phase du projet de barrage de Samendeni, qui devrait accroître l'approvisionnement en énergie et la production agricole (encadré 5).

Encadré 5. Le projet de barrage de Samendeni : pour la croissance et la réduction de la pauvreté

Les autorités prévoient de construire un barrage dans la région de Samendeni. Elles considèrent que ce projet offre un important potentiel économique car il produirait l'eau nécessaire pour accroître la production agricole et l'approvisionnement en énergie. Elles estiment que ce barrage les aidera dans les efforts qu'elles déploient pour améliorer la sécurité alimentaire, créer des emplois et réduire la pauvreté.

Le coût du projet est estimé à 362 millions de dollars EU, étalés sur plusieurs phases d'exécution. La première phase, celle de la construction du barrage, coûterait 130 millions de dollars EU, que les autorités essayent de financer en faisant appel aux bailleurs de fonds. À la fin de 2008, elles avaient obtenu des financements concessionnels auprès de sept bailleurs de fonds, dont la plupart étaient des banques de développement. Compte tenu du risque élevé de surendettement du Burkina Faso, les autorités ont convenu avec les services du FMI de ne chercher à obtenir que des financements concessionnels pour ce projet. Dans la structure de financement actuelle, le projet serait financé à plus de 40 % sur ressources intérieures, ce qui pourrait se révéler difficile.

Le budget 2010 prévoit environ 12 millions de dollars EU de ressources intérieures et 16 millions de dollars EU de prêts extérieurs pour la mise en œuvre du projet. Bien qu'il soit déjà pris en compte dans les estimations actuelles de l'endettement, l'impact du projet sur les indicateurs d'endettement extérieur du Burkina Faso sera réévalué dans le contexte de la prochaine AVD réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI, prévue pour le premier semestre 2010.

- 26. La diversification économique contribuera à la croissance et aidera le Burkina Faso à réduire sa vulnérabilité aux chocs exogènes. Les autorités espèrent que l'évolution récente et les perspectives du secteur minier, notamment l'expansion de la production d'or, apporteront quelque amélioration. Elles pensent aussi que la réforme foncière adoptée récemment par le Parlement aura un effet positif sur les perspectives de diversification agricole.
- 27. Les autorités ont expliqué que le secteur cotonnier revêtait une importance vitale pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Le coton représente en effet 60 % des

exportations et la contribution de ce secteur à la croissance provient de la valeur ajoutée par la production et l'égrenage du coton et des activités en aval ainsi que des services bancaires. La production agricole bénéficie aussi de la production de coton dans la mesure où les agriculteurs utilisent des engrais coton pour produire des céréales. D'après les estimations, 250.000 ménages tirent leurs ressources de la production de coton et dans certaines régions rurales la vente de graines de coton est la principale source de revenu. Cela étant, les autorités continuent de soutenir ce secteur tout en mettant en œuvre les réformes structurelles qui s'imposent (encadré 6).

- 28. Les événements récents ont rendu le secteur cotonnier plus vulnérable et suscité des préoccupations chez toutes les parties concernées. Les événements qui se sont produits en 2008-09 ont révélé les limites des réformes passées. Le secteur demeure vulnérable à une évolution défavorable des prix et des conditions climatiques ; en outre, la situation financière des sociétés d'égrenage reste précaire dans la mesure où le niveau de leurs pertes est insoutenable. En outre, la faiblesse de la productivité et l'appréciation de l'euro par rapport au dollar EU sont autant d'obstacles importants au redressement du secteur. Lors des discussions sur les réformes à envisager dans ce secteur (encadré 6), les services du FMI se sont entendus avec les autorités quant aux domaines sur lesquels les efforts doivent porter en priorité et ils ont attiré leur attention sur la charge croissante que représente ce secteur pour le budget de l'État.
- 29. Les autorités ont reconnu que l'accès restreint aux financements est un obstacle important à la croissance. Elles ont élaboré une stratégie en vue de développer le secteur financier en se fondant sur les recommandations du rapport PESF de 2008 (SM/08/13). Elles ont avancé dans la préparation du plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie au début de 2010. Cette stratégie vise à: (i) approfondir le secteur financier et en renforcer la stabilité; (ii) stimuler la concurrence entre les établissements financiers; (iii) promouvoir le secteur de l'assurance; (iv) améliorer l'accès aux financements dans les zones rurales et pour les petites et moyennes entreprises; (v) promouvoir le financement des logements pour faciliter l'accès à la propriété; et (vi) améliorer le cadre juridique et judiciaire du secteur financier (MPEF, §32).

V. CINQUIEME REVUE DU PROGRAMME, CAPACITE DE REMBOURSER LE FMI ET SUIVI DU PROGRAMME

30. Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants (MPEF, tableaux 1 et 2). Tous les repères quantitatifs de fin juin 2009 ont été observés de même que tous les repères structurels jusqu'à fin septembre, même si l'un d'entre eux l'a été avec un retard de deux semaines. En particulier, le critère de réalisation concernant le déficit budgétaire global a été respecté, en partie grâce au fait que les dépenses en capital ont été moins élevées que prévu dans le programme. L'objectif indicatif relatif aux recettes budgétaires a été manqué de peu, notamment parce que le produit de l'impôt sur les sociétés a été plus faible que prévu en raison du ralentissement économique mondial. L'objectif

indicatif relatif aux dépenses de réduction de la pauvreté a presque été atteint bien que les investissements financés sur ressources intérieures aient été exécutés moins rapidement.

Encadré 6. Secteur cotonnier— Réformes passées et défis à venir

En 2007, le Burkina Faso a vu sa production de coton chuter de plus de 40 % en raison de pluies tardives et de la faiblesse des prix mondiaux. Pour redynamiser ce secteur, les autorités ont mis en œuvre plusieurs réformes, notamment: (i) l'adoption d'un mécanisme de fixation des prix à la production fondé sur le marché, selon lequel les prix sont fixés au début de chaque campagne sur la base d'une moyenne des prix mondiaux centrée sur cinq ans; (ii) la création d'un fonds de lissage des prix pour permettre le fonctionnement du mécanisme de fixation des prix à la production et pour dédommager les sociétés d'égrenage lorsque les prix mondiaux du coton tombent en dessous des prix à la production; (iii) la recapitalisation des sociétés d'égrenage compte tenu du montant élevé des pertes accumulées. La part de l'État dans la plus grande société d'égrenage (SOFITEX) est passée de 35 % à 65 % après la recapitalisation de cette société.

L'évolution défavorable du marché international du coton en 2008-09 a durement touché le secteur et mis en évidence la nécessité de poursuivre les réformes. Les prix du coton ont diminué de plus de 20 % entre août 2008 et octobre 2009, et la demande de fibres de coton a chuté lorsque l'économie mondiale est entrée en récession.

Le nouveau mécanisme de fixation des prix à la production a rassuré les producteurs quant aux prix de vente au début de la campagne 2008/09 et les a mis à l'abri de la baisse des prix survenue plus tard dans l'année. Une nouvelle baisse des prix survenue au début de 2009 a entraîné une réduction de 3 % du prix à la production pour la campagne en cours. La hausse du prix d'importation des engrais ainsi que les retards de paiement des sociétés d'égrenage aux prises avec des problèmes de trésorerie ont aussi amputé les revenus des producteurs.

La baisse de la demande et des prix mondiaux du coton ont aggravé les difficultés financières des sociétés d'égrenage. En outre, compte tenu des incertitudes qui entourent ce secteur, les coûts de financement ont augmenté. Les ressources dont dispose le fonds de lissage des prix seront insuffisantes pour dédommager les sociétés d'égrenage au titre des pertes attendues pendant la campagne 2009/10, qui sont estimées à environ 0,5 % du PIB. Deux sociétés d'égrenage doivent être recapitalisées avant la fin de l'année pour éviter la faillite.

Les autorités ont l'intention d'axer les réformes à venir sur trois grands objectifs: (i) restructurer la SOFITEX en procédant à sa recapitalisation, en mettant en œuvre les recommandations de l'audit (MPEF, §31) et en appliquant de façon permanente des mesures de réduction des coûts; (ii) trouver des mécanismes viables pour financer les intrants du secteur cotonnier tout en contribuant au renforcement des associations de producteurs de coton (MPEF, §30); (iii) trouver un système de financement qui permette d'alimenter de façon durable un mécanisme de lissage des prix pour les sociétés d'égrenage (MPEF, §30).

31. **Les réformes structurelles ont avancé**. Les autorités ont élaboré une stratégie de réforme fiscale, renforcé le système permettant de suivre les dépenses de réduction de la pauvreté, mis au point une stratégie pour le secteur financier et préparé un plan d'action en vue de la restructuration de la SOFITEX. Ces mesures ont posé les fondations des réformes structurelles à mener pendant la durée restante du programme. Des mesures structurelles ont

25

aussi été prises pour améliorer l'administration et la transparence fiscales. Les autorités ont relié sept grands postes de douane frontaliers au serveur principal ainsi qu'à la société de surveillance des importations, mis en place des inspections communes par les services fiscaux et douaniers, et amélioré le contrôle du commerce de transit. En ce qui concerne la transparence, l'Autorité supérieure de contrôle de l'État a publié son premier rapport public en mai 2009 et surveille la mise en œuvre de ses recommandations (MPEF, §§14, 15, 17).

- 32. Les autorités souhaitent obtenir une augmentation de 33,11 millions de DTS (55 % de la quote-part) des ressources disponibles au titre de la FRPC pour aider à couvrir les besoins de financement budgétaire et extérieur supplémentaires en 2009. Cette augmentation est justifiée par les effets négatifs de la crise économique mondiale et des inondations récentes, qui ont lourdement pesé sur le budget de l'État. En outre, les graves conséquences du ralentissement économique mondial pour le secteur cotonnier ont poussé les sociétés d'égrenage au bord de la faillite et forcé le gouvernement à renflouer la SOFITEX. Elles illustrent aussi le caractère durable des besoins de balance des paiements du Burkina Faso, dont le coton demeure le principal produit d'exportation et où il joue un rôle dominant dans l'économie. Étant donné que le Burkina Faso est membre de la zone franc, un soutien à la balance des paiements du FMI aiderait à combler d'autant l'écart de financement budgétaire.
- 33. Les autorités demandent que les ressources additionnelles du FMI soient décaissées en une seule fois lors de l'achèvement de la cinquième revue. Cela est justifié par le caractère urgent des dépenses additionnelles et la nécessité pour les autorités de laisser les stabilisateurs automatiques jouer en faveur de l'activité économique tout en consolidant les progrès accomplis dans le cadre du programme. Cette demande s'explique aussi par le fait que le FMI est mieux à même que les autres bailleurs de fonds de réagir rapidement aux choes. En outre, la plus grande partie des dépenses entraînées par les choes que le pays a subis en 2008-09, notamment pour les secours d'urgence et l'aide humanitaire et sociale, ont dû être effectuées en 2009². Les services du FMI appuient cette demande car les besoins de dépenses sont urgents, en particulier en ce qui concerne les conséquences des inondations. Enfin, bien que le dialogue se poursuive avec d'autres bailleurs de fonds, le soutien budgétaire additionnel pour 2009 sera limité.
- 34. La capacité de remboursement du Burkina Faso est solide. D'après les projections, le service de la dette à l'égard du FMI s'élèvera à 0,9 million de DTS à la fin de 2010, ce qui équivaut à 0,1 % des exportations de biens et de services et à 0,1 % des recettes publiques. L'augmentation proposée du financement, pour un total de 33,11 millions de DTS (55 % de la quote-part) porterait le financement total au titre de la FRPC à 80 % de la quote-part. Ce chiffre tient compte de la dette actuelle du pays à l'égard du FMI et de ses excellents antécédents en matière de service de la dette à l'égard du Fonds (tableau 6).

_

² Selon les procédures comptables du Burkina Faso, l'exercice budgétaire se termine en février de l'année suivante, ce qui laisse 60 jours pour le paiement des dépenses engagées avant fin décembre.

35. Le suivi du programme sera fondé sur des critères quantitatifs et structurels convenus avec les autorités (MPEF, tableaux 1 et 2). Les objectifs financiers quantitatifs pour fin décembre 2009 sont des critères de réalisation. La sixième revue de l'accord FRPC devrait être achevée d'ici au 15 avril 2010.

VI. RISQUES PESANT SUR LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES DU PAYS

- 36. Plusieurs risques, qui touchent au caractère incertain de la conjoncture extérieure et à des facteurs intérieurs, pourraient influencer négativement les perspectives économiques du pays.
- Une reprise lente de l'activité économique mondiale et l'atonie que cela impliquerait sur le marché du coton pourrait empêcher la reprise attendue de l'activité dans le secteur cotonnier de se concrétiser, ce qui aurait des répercussions pour le secteur bancaire, le budget de l'État et l'activité économique en général.
- Une restructuration trop lente du secteur cotonnier pourrait aussi mettre à mal les ressources budgétaires et freiner la reprise économique.
- Le Burkina Faso est fortement tributaire du soutien budgétaire extérieur. Si les autorités ne parviennent pas à mobiliser assez de ressources pour financer le budget, et en particulier le programme d'investissement, les possibilités de soutenir la croissance économique par voie budgétaire pourraient s'en trouver limitées.
- Si les autorités ne parviennent pas à améliorer sensiblement la mobilisation des recettes, les emprunts sur le marché financier régional pourraient devenir excessifs.

VII. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

- 37. En 2008-09, le Burkina Faso a subi des chocs de grande ampleur qui ont compromis les perspectives macroéconomiques du pays et entraîné une détérioration des indicateurs sociaux. Les effets conjugués de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, de la crise économique mondiale et des inondations massives de septembre ont assombri les perspectives de croissance pour 2009, compromis la situation des finances publiques et entraîné une dégradation des conditions de vie de la population.
- 38. La politique budgétaire vise à répondre aux défis nés de cette situation tout en rééquilibrant les finances publiques. Les services du FMI félicitent les autorités d'avoir pris immédiatement des dispositions pour contrer les effets des inondations à Ouagadougou, et d'avoir introduit des mesures de relance budgétaire dans le budget supplémentaire de 2009. Les efforts qu'elles ont déployés pour accroître les recettes en 2009 au moyen de mesures administratives, et ce dans des circonstances difficiles, sont louables. Pour poursuivre le rééquilibrage des finances publiques, les autorités doivent continuer à appliquer les réformes

budgétaires. Les services du FMI les encouragent à mettre en œuvre comme prévu en 2010 la réforme fiscale et les mesures destinées à permettre de nouveaux gains d'efficience. Les autorités doivent accélérer la réforme de la gestion des finances publiques et renforcer encore le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'initiative qu'elles ont prise de faire avancer les réformes de la fonction publique est de bon augure pour le maintien d'une politique salariale prudente.

- 39. Le rééquilibrage des finances publiques et une politique d'emprunt prudente sont indispensables pour améliorer les perspectives à moyen terme du Burkina Faso en matière d'endettement. Le Burkina Faso présentant un risque élevé de surendettement, les services du FMI recommandent que les autorités continuent à rechercher des dons et des prêts hautement concessionnels pour couvrir leurs besoins de financement, en particulier pour les projets d'infrastructure.
- 40. Il est désormais plus urgent de remédier aux obstacles à la croissance et de réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs. La réforme du secteur financier jouera un rôle important à cet égard en soutenant le développement et la diversification du secteur privé. Les services du FMI encouragent les autorités à mettre en œuvre comme prévu au début de 2010 leur stratégie de réforme du secteur financier. De même, les réformes prévues dans le secteur cotonnier doivent rester prioritaires. Les autorités devraient, avec le soutien de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, continuer à rechercher des moyens de protéger les revenus des agriculteurs, restructurer la SOFITEX et identifier des mécanismes permettant de financer durablement le fonds de lissage des prix.
- 41. Selon les évaluations quantitatives, le taux de change effectif réel est dans l'ensemble conforme aux fondamentaux de l'économie. Cependant, des facteurs hors prix continuent de peser sur la compétitivité. Les services du FMI encouragent les autorités à engager les réformes structurelles qui s'imposent pour rehausser la productivité et la compétitivité, et pour encourager le développement du secteur privé.
- 42. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC. Malgré une conjoncture difficile en 2009, les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants et les autorités se sont engagées à appliquer pendant toute la durée du programme les réformes prévues dans les domaines suivants : politique fiscale, gestion des finances publiques, et secteurs cotonnier et financier.
- 43. Les services du FMI appuient la demande présentée par les autorités tendant à l'augmentation du financement au titre de l'accord FRPC, avec un décaissement unique lors de l'achèvement de la cinquième revue. Le surcroît de ressources accordé par le FMI aidera le Burkina Faso à financer les dépenses additionnelles engendrées par les chocs négatifs de 2008–09 et soutiendra la reprise de l'activité économique. Il est justifié de mettre ces ressources additionnelles à disposition en un seul décaissement lors de l'achèvement de la cinquième revue car, pour la plupart, les dépenses, notamment pour les secours d'urgence et l'aide humanitaire et sociale, doivent être effectuées en 2009.

44. Il est proposé que les prochaines consultations avec le Burkina Faso au titre de l'article IV aient lieu conformément à la décision du 15 juillet 2002 sur les cycles de consultation.

Tableau 1. Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers, 2007-11

	2007	2008	2009)	201	0	2011
	Est.	Proj.	Prog. 1	Proj.	Prog. 1	Proj.	Proj.
	(Varia	ation annue	lle en pourc	entage, s	auf indicati	on contrai	re)
PIB et prix							
PIB à prix constants	3.6	5.2	3.5	3.1	4.1	4.2	5.3
Déflateur du PIB	3.6	7.0	3.0	2.0	2.1	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.2	10.7	4.8	3.4	2.3	2.3	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.3	11.6	3.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit							
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ²	-5.5	16.5	8.2	4.7	4.4	5.3	11.0
Crédit à l'Etat ²	-9.6	4.2	-0.9	1.5	0.6	0.1	4.7
Crédit au secteur privé 2	0.6	14.0	9.1	3.2	3.8	5.1	6.3
Monnaie au sens large (M2)	22.9	12.2	6.7	8.3	6.3	6.2	10.7
Vélocité (PIB/M2)	4.0	4.0	4.0	3.9	4.0	3.9	3.8
Secteur extérieur							
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	-2.9	3.9	13.1	27.4	44.4	12.6	35.6
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	4.1	21.8	3.1	4.7	12.6	13.1	8.5
Termes de l'échange	1.2	-3.2	12.4	12.1	-2.6	-6.6	0.3
Taux de change effectif réel (– = dépréciation)	-0.6	7.0					
Cours mondial du coton (\$EU cents par livre)	63.3	71.4	55.0	57.5	59.0	58.0	61.0
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU par baril)	71.1	97.0	52.0	61.5	62.5	76.5	79.5
		(Pourcen	tage du PIB,	sauf indi	cation cont	traire)	
Finances de l'administration centrale							
Recettes courantes	13.6	13.3	13.2	13.2	13.8	13.6	14.5
Dont: recettes fiscales	12.5	12.2	12.1	12.1	12.7	12.5	13.3
Total dépenses	25.8	21.7	24.6	27.0	23.8	25.3	24.7
Dont: dépenses courantes	13.9	12.5	12.6	13.4	11.8	13.0	12.5
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-12.2	-8.4	-11.4	-13.8	-9.9	-11.7	-10.2
Solde bugétaire global, dons inclus (base engagement)	-5.7	-4.4	-5.1	-6.7	-4.6	-5.4	-3.9
Financement intérieur	2.1	1.1	1.4	3.1	0.9	0.5	-0.7
Epargne et investissement							
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-8.3	-11.9	-10.0	-9.1	-10.7	-10.5	-9.7
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-12.6	-15.3	-12.8	-13.8	-12.1	-14.9	-12.4
Investissement brut	19.5	21.0	18.2	21.1	19.5	21.6	22.6
Public	9.0	6.4	8.6	10.1	8.5	8.8	12.5
Privé	10.5	14.6	9.5	11.0	11.0	12.7	10.2
Epargne intérieure brute	5.3	4.1	2.9	5.9	5.2	5.3	9.0
Publique	0.8	2.4	1.3	-0.2	2.3	1.1	2.3
Privée	4.5	1.8	1.7	6.1	3.0	4.3	6.7
Epargne nationale brute	11.2	9.1	8.1	12.0	8.8	11.1	12.9
Publique Privée	4.8 6.5	5.5 3.6	5.0 3.1	4.2 7.8	4.5 4.3	5.2 5.9	4.7 8.2
Indicateurs relatifs à la dette et au secteur extériour							
Indicateurs relatifs à la dette et au secteur extérieur Exportations de biens et services	10.6	10.0	9.8	11.7	12.8	12.3	15.2
Importations de biens et services	24.8	26.8	25.0	27.0	27.1	28.5	28.8
Dette extérieure	19.8	19.8	22.7	20.6	24.0	22.2	24.4
VAN	12.0	11.6	14.1	13.4	15.5	14.9	16.8
VAN (pourcentage des exportations)	113.8	116.7	144.7	113.4	121.0	120.6	111.0
VAN (pourcentage des exportations) VAN (pourcentage des recettes fiscales)	88.5	87.7	106.9	101.2	112.3	109.4	116.3
Pour mémoire :							
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,239	3,648	3,844	3,836	4,084	4,075	4,380
Sources: autorités burkinabès: et estimations et projections des sonic		-,0.0	-,	-,	.,	.,5.0	.,550

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 09/222. ² Pourcentage de la masse monétaire de début de période.

Tableau 2 Burkina Faso: Balance des naiements 2008-14

Tableau 2. Burkina Faso: Ba	<u>alance</u> d	es paier	nents 2	008-14					
-	2008	200		201		2011	2012	2013	2014
	Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	400.0	,	Milliards d						
Compte courant	-432.6	-386.0	-348.0	-435.2	-427.9	-426.7	-425.7 -546.7	-416.3 -541.3	-433.4
Transferts officiels exclus	-558.8	-493.8	-528.4	-492.7	-605.6	-544.1	-540.7	-541.3	-570.7
Balance commerciale	-402.2	-378.3	-350.7	-321.8	-398.7	-312.3	-296.8	-286.8	-301.4
Exportations de biens	310.4	328.1	395.3	473.8	445.1	603.6	686.2	723.5	772.3
Dont: coton	102.8	103.6	114.2	120.2	116.8	128.4	139.6	150.0	168.4
or	70.2	121.6	161.2	237.0	200.5	330.5	382.1	386.8	391.5
Importations de biens	-712.6	-706.4	-746.0	-795.6	-843.8	-915.9	-983.1	-1010.3	-1073.7
Dont: produits pétroliers	-241.8	-124.9	-179.0	-173.3	-243.7	-277.3	-309.5	-348.9	-391.8
Millenium Challenge Corporation (MCC)	-0.9	-23.5	-23.5	-30.5	-30.5	-30.3	-30.2	0.0	0.0
Services, net	-212.0	-206.3	-233.2	-260.2	-262.0	-285.1	-307.7	-317.5	-338.0
Exportations de services	53.3	47.6	55.0	49.5	57.3	60.3	63.9	67.8	71.9
Importations de services	-265.3	-253.9	-288.2	-309.8	-319.2	-345.4	-371.6	-385.3	-409.8
Dont: fret et assurance	-182.2	-155.4	-190.7	-165.1	-215.7	-234.2	-251.3	-258.3	-274.5
Revenus, net	-1.6	-10.7	-2.7	-13.5	-3.6	-6.6	-9.1	-11.7	-14.6
Dont: intérêts sur la dette publiques (FMI inclu)	-8.3	-7.6	-8.2	-9.3	-8.3	-10.6	-13.9	-17.3	-20.9
Transferts courants	183.3	209.2	238.6	160.4	236.3	177.2	187.9	199.7	220.6
Transferts privés, net	57.0	56.3	58.2	56.4	58.7	59.9	66.9	74.7	83.3
Dont: remises des expatriés	0.2	2.7	2.9	13.1	13.4	18.9	21.7	24.6	27.8
Transferts officiels, net	126.3	152.9	180.4	104.0	177.7	117.4	121.0	125.0	137.3
Dont: dons programmes	88.2	107.7	141.3	57.5	137.4	75.9	78.3	81.1	92.1
Compte de capital	85.5	153.3	148.9	181.7	142.1	220.1	225.3	230.1	200.2
Compte de capital Dons projets	58.7	134.9	129.9	162.4	121.4	197.9	202.4	207.8	178.7
Autres transferts de capitaux	26.8	18.4	19.1	19.3	20.7	22.2	22.9	22.3	21.4
Compte financier	312.0	216.9	207.0	271.3	252.3	203.9	236.6	239.1	283.7
Investissements directs	36.5	44.2	16.0	50.0	38.1	26.0	8.1	8.7	9.4
Investissements de portefeuille	4.1	10.4	4.5	8.2	2.4	2.6	2.8	3.0	3.3
Autres investissements	271.4	162.2	186.5	213.0	211.8	175.4	225.7	227.3	271.0
Investissements de long-terme	269.8	160.3	159.1	178.6	191.7	226.3	213.9	230.1	252.2
Prêts projets	69.3	147.5	137.5	126.8	148.8	167.4	172.8	186.2	203.1
Prêts programmes	45.9	14.9	14.6	42.3	22.0	55.8	57.6	62.1	67.7
Amortisation des prêts publics (FMI exclu)	-13.0	-15.9	-15.4	-15.5	-16.6	-17.3	-19.4	-22.2	-22.9
Investissements privés	167.5	13.9	22.4	25.0	37.5	20.3	3.0	3.9	4.3
Investissements de court-terme	1.6	1.9	27.4	34.4	20.1	-50.9	11.8	-2.8	18.8
Erreurs et ommissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-35.1	-15.9	7.9	17.8	-33.5	-2.6	36.1	52.9	50.5
Financement	35.1	14.6	-32.9	-18.5	-9.7	2.6	-36.1	-52.9	-50.5
Actifs extérieurs nets de la banque centrale	40.0	14.6	-32.9	-18.5	-9.7	2.6	-36.1	-52.9	-50.5
Dont: réserves internationales brutes	18.2	14.6	-40.4	-18.0	33.3	4.4	-32.7	-49.2	-45.3
FMI	8.1	0.0	0.0	-0.5	-0.5	-1.8	-3.4	-3.7	-5.2
Utilisations des ressources	8.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements (charges exclues)	0.0	0.0	0.0	-0.5	-0.5	-1.8	-3.4	-3.7	-5.2
Actifs extérieurs nets des banques commerciales	-4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement ²	0.0	1.3	25.0	0.7	43.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Davis are formations	(pou	rcentage d	lu PIB, sai	uf indicatio	n contrair	e)			
Pour mémoire:	-11.0	0.0	0.1	7.0	0.0	7 1	6.0	E 6	E 1
Balance commerciale (– = déficit) Volume des exportations de coton (milliers de tonnes)	-11.0 149.8	-9.8 193.2	-9.1 187.8	-7.9 210.0	-9.8 191.1	-7.1 200.6	-6.3 212.1	-5.6 224.2	-5.4 237.1
Compte courant (— = déficit)	-11.9	-10.0	-9.1	-10.7	-10.5	-9.7	-9.0	-8.1	-7.8
Transferts officiels exclus	-11.9	-10.0	-13.8	-10. <i>1</i> -12.1	-10.5	-12.4	-11.5	-10.6	-10.3
Balance globale (– = déficit)	-1.0	-0.4	0.2	0.4	-0.8	-0.1	0.8	1.0	0.9
Réserves internationales brutes	***	-··				*			
Milliards de FCFA	438.7	424.1	479.1	442.2	445.8	441.4	474.1	523.4	568.7
Mois d'importations de biens et services	5.4	5.3	5.6	4.8	4.6	4.2	4.2	4.5	4.6
PIB à prix courants (milliards de FCFA)	3647.9	3843.9	3835.9	4084.5	4075.0	4379.8	4736.0	5119.9	5537.1

Sources: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); et estimations et projectionsdes services du FMI.

Rapport pays No 09/222.

A combler par les déboursements au titre de la FRPC.

Tableau 3. Burkina Faso: Operations consolidées de l'administration centrale, 2007–14

Tableau 3. Burkina Fas	2008	consoli	iees ac	200		on centr	aie, 200	20°	10	2011	2012	2013	2014
	Dec.	Jui	n	Sep		De	C.	Prog. 1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	Est.	Prog. 1	Proj.	Prog. 1	Proj.	Prog. 1	Proj.	- 3	,	,	,	,	,
					ls de FCF								-
Total recettes et dons	630.8	394.2	342.3	599.9	547.1	751.0	778.0	783.6	812.7	907.8	990.0	1070.7	1142.8
Total recettes	483.8	274.5	262.6	391.0	381.1	508.4	506.8	563.7	553.8	634.0	709.3	781.8	872.0
Recettes fiscales	444.7	253.2	242.5	359.2	349.7	466.0	463.1	518.8	509.7	583.9	653.1	718.8	801.3
Revenu et bénéfices	103.5	67.5	62.5	89.9	84.6	111.5	106.3	122.5	126.1	143.3	158.7	175.7	194.6
Biens et services intérieurs	243.8	135.1	131.9	194.7	193.2	255.6	257.0	281.8	282.5	324.6	364.8	403.4	452.0
Commerce international	81.8	42.1	40.8	61.8	60.9	81.9	83.9	96.0	85.0	97.8	109.2	116.7	129.0
Autres	15.6	8.5	7.4	12.8	10.9	17.0	15.9	18.4	16.1	18.2	20.5	22.9	25.7
Recettes non fiscales	39.2	21.2	20.1	31.8	31.5	42.4	43.7	44.9	44.1	50.1	56.2	63.0	70.7
Dons	146.9	119.7	79.7	208.9	165.9	242.6	271.1	219.9	258.8	273.8	280.7	288.9	270.8
Projet	58.7	67.4	47.3	101.1	81.0	134.9	129.9	162.4	121.4	197.9	202.4	207.8	178.7
Programme	88.2	52.3	32.5	107.7	85.0	107.7	141.3	57.5	137.4	75.9	78.3	81.1	92.1
Dépenses et prêts nets (base engagements)	791.9	471.2	409.0	706.7	667.3	947.1	1036.3	970.1	1031.0	1080.1	1165.2	1256.3	1349.5
Dépenses courantes	455.2	239.3	246.8	358.9	374.5	483.3	514.9	482.8	529.1	547.7	589.4	633.7	676.0
Traitements et salaires	198.8	105.7	110.7	158.6	170.5	211.4	229.9	218.5	241.8	254.0	270.0	286.7	310.1
Biens et services	95.3	50.0	49.1	75.0	75.0	99.9	112.2	98.0	107.0	109.5	118.4	128.0	138.4
Paiement d'intérêts	12.7	6.7	7.0	10.0	10.7	13.4	14.0	15.1	15.4	17.8	21.1	24.5	28.2
Transferts courants	148.4	76.9	80.0	115.3	118.4	158.6	158.8	151.1	164.8	166.4	180.0	194.6	199.3
Dépenses de capital	325.1	232.9	166.3	349.4	297.3	465.8	526.5	489.3	503.9	534.3	577.8	624.6	675.5
Financées sur ressources intérieures	200.4	91.7	77.9	137.6	138.4	183.5	259.2	200.1	233.6	169.0	202.6	230.6	293.7
Transferts de capitaux	6.2	3.5	2.5	5.3	5.1	7.0	25.5	7.0	9.4	7.0	7.0	7.0	7.0
Exonérations	27.1	16.5	14.9	24.8	24.8	33.0	33.0	20.0	25.0	20.0	20.0	20.0	20.0
Autres dépenses de capital	167.2	71.7	60.6	107.6	108.5	143.5	200.7	173.1	199.2	142.0	175.6	203.6	266.7 381.9
Financées sur ressources extérieures Prêts nets	124.6 11.6	141.2 -1.0	88.3 -4.0	211.8 -1.5	158.9 -4.5	282.3 -2.0	267.3 -5.0	289.2 -2.0	270.2 -2.0	365.4 -2.0	375.2 -2.0	394.1 -2.0	-2.0
	101.1	0		400.0	400.0	400.4	050 4	400 5	040.0	470.0		405.7	
Solde global (base engagements) Dons exclus	-161.1 -308.0	-77.0 -196.7	-66.7 -146.4	-106.8 -315.7	-120.2 -286.2	-196.1 -438.7	-258.4 -529.5	-186.5 -406.4	-218.3 -477.1	-172.2 -446.1	-175.1 -455.9	-185.7 -474.6	-206.7 -477.5
50.10 0.00.00	555.5	100.7		0.0	200.2	100.7		100.1			100.0		
Ajustement base caisse	15.8	-3.0	33.8	-4.5	0.0	-6.0	-22.9	-6.5	0.0	-5.1	0.0	0.0	0.0
Variation arriérés	0.0	-3.0	0.0	-4.5	0.0	-6.0	-22.9	-6.5	0.0	-5.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses engagées non mandatées	-36.9	0.0	19.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées non payées	1.9	0.0	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation Dépôts au Trésor Variation compte FSDEB	50.7 0.0	0.0	21.6 -10.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse) Dons exclus	-145.3 -292.2	-80.0 -199.7	-32.9 -112.6	-111.3 -320.2	-120.2 -286.2	-202.1 -444.7	-281.3 -552.4	-193.0 -412.9	-218.3 -477.1	-177.3 -451.2	-175.1 -455.9	-185.7 -474.6	-206.7 -477.5
Don's exclus													
Erreurs et ommissions	2.1	0.0	-4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	143.2	79.3	37.7	110.7	107.7	200.8	256.3	192.2	175.1	177.3	175.1	185.7	206.7
Financement extérieur	102.3	80.6	33.5	113.5	81.0	146.4	136.7	153.6	154.2	206.0	211.0	226.2	247.9
Tirages	115.3	88.6	41.1	125.5	92.6	162.4	152.1	169.1	170.8	223.2	230.4	248.3	270.8
Prêts projets	69.3	73.7	41.1	110.6	77.9	147.5	137.5	126.8	148.8	167.4	172.8	186.2	203.1
Prêts programmes	45.9	14.9	0.0	14.9	14.6	14.9	14.6	42.3	22.0	55.8	57.6	62.1	67.7
Amortissement (FMI exclus) Financement intérieur	-13.0 40.9	-8.0 -1.3	-7.5 -8.3	-12.0 -2.8	-11.6 26.7	-15.9 54.4	-15.4 119.6	-15.5 38.7	-16.6 20.9	-17.3 -28.6	-19.4 -35.8	-22.2 -40.5	-22.9 -41.2
Secteur bancaire	34.3	-38.3	-20.2	-89.8	-63.6	-9.3	22.6	4.7	5.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque centrale	47.3	-35.8	-34.8	-86.0	-47.4	-4.3	27.6	4.7	5.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Banques commerciales	-12.9	-2.5	27.1	-3.8	-3.8	-5.0	-5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaires	6.6	37.0	11.8	87.0	90.4	63.7	97.0	34.0	15.2	-28.6	-35.8	-40.5	-41.2
Bons du Trésor	-12.3	10.0	33.8	60.0	61.8	36.7	61.8	34.0	15.2	-28.6	-35.8	-40.5	-41.2
Nouvelles émissions	30.9	28.0	53.5	88.0	94.5	98.0	94.5	34.0	43.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-43.3	-18.0	-19.7	-28.0	-32.7	-61.3	-32.7	0.0	-27.8	-28.6	-35.8	-40.5	-41.2
Revenus des privatisations	2.9	27.0	28.6	27.0	28.6	27.0	35.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements non-bancaires	16.0	0.0	-50.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement ²	0.0	0.7	0.0	0.6	0.0	1.3	25.0	0.7	43.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :	100 -	400.5	40.5	40.1.1	40	010 :	050.5	000.5	07.5	000.5	001 =	050 /	007.5
Dépenses de réduction de la pauvreté, dont:	198.5	106.0	104.5	164.4	164.4	216.4	259.5	236.9	274.5	300.6	331.5	358.4	387.6
Education	82.2					91.0	98.5	100.4	109.2	126.3	136.6	147.7	159.7
Santé	60.1					69.8	69.8	76.9	83.8	99.2	107.3	116.0	125.5
PIB (en milliards de FCFA)	3,648	•••				3843.9	3,836	4084.5	4,075	4,380	4,736	5,120	5,537

(à suivre)

Tableau 3. Burkina Faso: Operations consolidées de l'administration centrale. 2008-14 (fin)

Total recettes et dons		2008	200		201		2011	2012	2013	2014
Total recettes et dons 17.3 19.5 20.3 19.2 19.9 20.7 20.9 20.9 Total recettes 13.3 13.2 13.2 13.8 13.6 14.5 15.0 15.3 Revenu et bénéfices 2.8 2.9 2.8 3.0 3.1 3.3 3.3 3.4 3.4 Revenu et bénéfices 2.8 2.9 2.8 3.0 3.1 3.3 3.3 3.4 3.4 Revenu et bénéfices 2.8 2.9 2.8 3.0 3.1 3.3 3.8 3.4 Revenu et bénéfices 2.8 2.9 2.8 3.0 3.1 3.3 3.8 3.4 Revenu et bénéfices 2.8 2.9 2.8 3.0 3.1 3.3 3.4 3.4 Revenue et bénéfices 2.8 2.9 2.8 3.0 3.1 3.3 3.4 3.4 Revenue et bénéfices 2.8 2.9 2.8 3.0 3.1 3.3 3.4 3.4 Revenue et bénéfices 2.8 2.9 2.8 3.0 3.1 3.3 3.4 3.4 Revenue et bénéfices 2.8 3.7 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 Revenue et bénéfices 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 Revenue et bénéfices 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 Revenue et bénéfices 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 Revenue et bénéfices 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 3.1 Revenue et bénéfices 3.1 3								Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes		(Pou	ircentage d	lu PIB, sa	auf indicati	on contrai	re)			
Total recettes (13.3 13.2 13.2 13.8 13.6 14.5 15.0 15.3 13.6 Recettes fiscales (12.2 12.1 12.1 12.7 12.5 13.3 13.8 14.0 Resecut et bénéfices (2.8 2.9 2.8 3.0 3.1 3.3 3.4 3.4 3.4 3.4 3.4 3.5 3.5 3.5 3.3 3.4 3.4 3.4 3.5	Total recettes et dons	17.3	19.5	20.3	19.2	19 9	20.7	20.9	20.9	20.6
Recente scales 12.1 12.1 12.1 12.7 12.5 13.3 13.8 14.0										15.7
Resenu et bénéfices 2,8 2,9 2,8 3,0 3,1 3,3 3,4 3,4 3,4 Biens et services inférieures 6,7 6,7 6,7 6,9 6,9 6,9 7,4 7,7 7,9 Commerce international 2,2 2,1 2,2 2,4 2,1 2,2 2,3 2,3 Autres 0,4 0,4 0,4 0,5 0,4 0,4 0,4 0,4 Recettes non fiscales 1,1 1,1 1,1 1,1 1,1 1,1 1,2 1,2 Dors (flors IADM) 4,0 6,3 7,1 5,4 6,4 6,3 5,9 5,6 Projet 1,6 3,5 3,4 4,0 3,0 4,5 4,3 4,1 Programme 2,4 2,8 3,7 1,4 3,4 1,7 1,7 1,6 Dépenses et prêts nets (base engagements) 21,7 24,6 27,0 23,8 25,3 24,7 24,6 24,5 Dépenses courantes 12,5 12,6 13,4 11,8 13,0 12,5 12,4 12,4 Traitements et salicies 5,5 5,5 6,0 5,4 5,9 5,8 5,7 5,6 Blens et services 2,6 2,6 2,9 2,4 2,6 2,5 2,5 2,5 Transferts courants 2,3 3,3 3,8 3,8 Dort: fliets de protection et aufres dépenses sociales 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 Dépenses de prêtes nets explaires 3,3 3,4 4,0 3,0 4,5 4,3 4,1 Transferts de protection et aufres dépenses sociales 0,7 0,8 0,8 0,9 0,9 0,9 0,9 0,9 Dépenses de capitaux 0,7 0,8 0,8 0,9 0,9 0,9 0,9 0,9 Dépenses de capitaux 0,7 0,8 0,8 0,9 0,9 0,9 0,9 0,9 0,9 Dépenses de capitaux 0,7 0,8 0,8 0,9 0										14.5
Blens et services inferieurs										3.5
Commerce international										8.2
Autres Recettes non fiscales										2.3
Recettes non scales 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.2 1.2 1.2 1.2 1.2 1.5										
Dons (NDM)										0.5
Project										1.3
Programme	· · ·									4.9
Dépenses et prêts nets (base engagements) Dépenses courantes 125 126 13.4 11.8 13.0 12.5 12.4 12.4 Traitements et salaires 15 5 5.5 6.0 5.4 5.9 5.8 5.7 5.6 Bines et services 26 26 26 29 24 26 25 2.5 2.5 Eliens et services 27 27 28 28 29 24 26 25 25 25 25 Eliens et services 28 29 24 26 25 25 25 25 Eliens et services 29 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	•									3.2
Dépenses courantes	Programme	2.4	2.8	3.7	1.4	3.4	1.7	1.7	1.6	1.7
Dépenses courantes 12.5 12.6 13.4 11.8 13.0 12.5 12.4 12.5 6.6 5.4 5.9 5.8 5.5 5.5 6.5 6.5 5.5 5.5 6.5 6.5 5.5 5.5 6.5 6.5 5.5 5.5 6.5 6.5 5.5 5.5 6.5 6.5 6.5 5.5 5.5 6.5 6.5 5.5 5.5 6.5 6.5 5.5 5.5 6.5 6.5 5.5 5.5 6.5 6.8 8.9 1.0 0.0 </td <td>Dépenses et prêts nets (base engagements)</td> <td>21.7</td> <td>24.6</td> <td>27.0</td> <td>23.8</td> <td>25.3</td> <td>24.7</td> <td>24.6</td> <td>24.5</td> <td>24.4</td>	Dépenses et prêts nets (base engagements)	21.7	24.6	27.0	23.8	25.3	24.7	24.6	24.5	24.4
Transements et salaires 5.5 5.5 6.0 5.4 5.9 5.8 5.7 5.6		12.5	12.6	13.4	11.8	13.0	12.5	12.4	12.4	12.2
Biens et services	·			6.0					5.6	5.6
Palement dintérêts										2.5
Transferts courants										0.5
Dont: filets de protection et autres dépenses sociales subventions 0.0 0										3.6
subcentions 0.7 0.8 0.8 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.9 0.2 2.1 13.7 12.0 12.4 12.2 12.2 12.2 12.0 12.4 12.2 13.3 4.5 4.0 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2 12.2										0.0
Dépenses de capital 8.9 12.1 13.7 12.0 12.4 12.2 12.2 12.2 12.2 Financées sur ressources intérieures 5.5 4.8 6.8 4.9 5.7 3.9 4.3 4.5 1	·									
Financées sur ressources intérieures 5.5 4.8 6.8 4.9 5.7 3.9 4.3 4.5 Transferts de capitaux 0.2 0.2 0.7 0.2 0.2 0.2 0.1 0.1 Exonérations 0.7 0.9 0.9 0.5 0.6 0.5 0.4 0.4 Autres dépenses de capital 4.6 3.7 5.2 4.2 4.9 3.2 3.7 4.0 Financées sur ressources extérieures 0.3 0.1 0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Prinancées sur ressources extérieures 0.3 0.1 0.1 0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Solde global (base engagements) 4.4 5.1 6.7 4.6 5.4 3.9 3.7 3.6 Dons exclus 8.4 -11.4 -13.8 -9.9 -11.7 -10.2 -9.6 -9.3 Ajustement base caisse 0.4 0.2 0.6 0.2 0.0 0.1 0.0 0.0 Variation amérée 0.0 0.2 0.6 0.2 0.0 0.1 0.0 0.0 Dépenses engagées non mandatées 1.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Dépenses mandatées non payées 0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Variation Dépôts au Trésor 1.4 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Variation compte FSDEB 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Solde global (base caisse) -4.0 -5.3 -7.3 -4.7 -5.4 -4.0 -3.7 -3.6 Dons exclus -8.0 -11.6 -14.4 -10.1 -11.7 -10.3 -9.6 -9.3 Erreurs et ommissions 0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Financement -1.2 -1.3 -1.4 -1.1 -1.1 -1.0 -1.4 -1.5 -1.4 -1.1 -1.1 -1.0 -1.4 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.5 -1.										0.9
Transferts de capitaux	·									12.2
Exonérations										5.3
Autres dépenses de capital Financées sur ressources extérieures 3.4 7.3 7.0 7.1 6.6 8.3 7.9 7.7 Prêts nets 0.3 -0.1 -0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	•									0.1
Financees sur ressources extérieures 0.3 4 7.3 7.0 7.1 6.6 8.3 7.9 7.7 Prêts nets 0.3 -0.1 -0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0										0.4
Prêts nets 0.3 -0.1 -0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0										4.8
Solde global (base engagements)										6.9
Dons exclus	Prêts nets	0.3	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons exclus	Solde global (base engagements)	-4.4	-5.1	-6.7	-4.6	-5.4	-3.9	-3.7	-3.6	-3.7
Variation arriérés 0.0 -0.2 -0.6 -0.2 0.0 -0.1 0.0 0.0 Dépenses engagées non mandatées -1.0 0.0										-8.6
Variation arriérés 0.0 -0.2 -0.6 -0.2 0.0 -0.1 0.0 0.0 Dépenses engagées non mandatées -1.0 0.	Aiustement base caisse	0.4	-0.2	-0.6	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses engagées non mandatées -1.0 0.0 <th< td=""><td>•</td><td>0.0</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>0.0</td></th<>	•	0.0								0.0
Depenses mandatées non payées 0.1 0.0 0.										0.0
Variation Dépôts au Trésor 1.4 0.0 </td <td>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0.0</td>	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,									0.0
Variation compte FSDEB 0.0										0.0
Dons exclus -8.0	·									0.0
Dons exclus -8.0										
Secteur bancaire 1.1 1.4 3.1 0.9 0.5 0.7 0.0	• , ,									-3.7 -8.6
Financement 3.9 5.2 6.7 4.7 4.3 4.0 3.7 3.6 Financement extérieur 2.8 3.8 3.6 3.8 3.8 4.7 4.5 4.4 Tirages 3.2 4.2 4.0 4.1 4.2 5.1 4.9 4.8 Prêts projets 1.9 3.8 3.6 3.1 3.7 3.8 3.6 3.6 Prêts projets 1.9 3.8 3.6 3.1 3.7 3.8 3.6 3.6 Prêts projets 1.3 0.4 0.4 1.0 0.5 1.3 1.2 1.2 Amortissement -0.4 -0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	John Skolus	0.0					.0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur 2.8 3.8 3.6 3.8 3.8 4.7 4.5 4.4 Tirages 3.2 4.2 4.0 4.1 4.2 5.1 4.9 4.8 Prêts projets 1.9 3.8 3.6 3.1 3.7 3.8 3.6 3.6 Prêts programmes 1.3 0.4 0.4 1.0 0.5 1.3 1.2 1.2 Amortissement -0.4 -0.4 -0.4 -0.4 -0.4 -0.4 -0.4 -0.4	Erreurs et ommissions	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tirages 3.2 4.2 4.0 4.1 4.2 5.1 4.9 4.8 Prêts projets 1.9 3.8 3.6 3.1 3.7 3.8 3.6 3.6 Prêts programmes 1.3 0.4 0.4 1.0 0.5 1.3 1.2 1.2 Amortissement -0.4 -0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	Financement	3.9	5.2	6.7	4.7	4.3	4.0	3.7	3.6	3.7
Prêts projets 1.9 3.8 3.6 3.1 3.7 3.8 3.6 3.6 Prêts programmes 1.3 0.4 0.4 1.0 0.5 1.3 1.2 1.2 Amortissement -0.4 -0.8 -0.8 -0.8 -0.8 -0.8 -0.8 -0.8 -0.0 0.0	Financement extérieur	2.8	3.8	3.6	3.8	3.8	4.7	4.5	4.4	4.5
Prêts projets 1.9 3.8 3.6 3.1 3.7 3.8 3.6 3.6 Prêts programmes 1.3 0.4 0.4 1.0 0.5 1.3 1.2 1.2 Amortissement -0.4 -0.8 -0.8 -0.8 -0.8 -0.8 -0.8 -0.8 -0.0 0.0	Tirages	3.2	4.2	4.0	4.1	4.2	5.1	4.9	4.8	4.9
Prêts programmes 1.3 0.4 0.4 1.0 0.5 1.3 1.2 1.2 Amortissement -0.4 -0.0 0.0 <td>•</td> <td>1.9</td> <td>3.8</td> <td>3.6</td> <td>3.1</td> <td>3.7</td> <td>3.8</td> <td>3.6</td> <td>3.6</td> <td>3.7</td>	•	1.9	3.8	3.6	3.1	3.7	3.8	3.6	3.6	3.7
Amortissement -0.4 -0.4 -0.4 -0.4 -0.4 -0.4 -0.4 -0.4				0.4						1.2
Financement intérieur 1.1 1.4 3.1 0.9 0.5 -0.7 -0.8 -0.8 Secteur bancaire 0.9 -0.2 0.6 0.1 0.1 0.0 0.0 0.0 Banque centrale 1.3 -0.1 0.7 0.1 0.1 0.0 0.0 0.0 Banques commerciales -0.4 -0.1 -0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 Non bancaires 0.2 1.7 2.5 0.8 0.4 -0.7 -0.8 -0.8 Bons du Trésor -0.3 1.0 1.6 0.8 0.4 -0.7 -0.8 -0.8 Nouvelles émissions 0.8 2.5 2.5 0.8 1.1 0.0 0.0 0.0 Amortissement -1.2 -1.6 -0.9 0.0 -0.7 -0.7 -0.8 -0.8 Revenus des privatisations 0.1 0.7 0.9 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Autres financements non-bancaires 0.4 0.0 0.0 0.7 0.0 1.1 0.0 0.0 Déficit de financement 2 0.0 0.0 0.7 0.0 1.1 0.0 0.0 0.0 Pour mémoire:										-0.4
Secteur bancaire 0.9 -0.2 0.6 0.1 0.1 0.0 0.0 0.0 Banque centrale 1.3 -0.1 0.7 0.1 0.1 0.0 0.0 0.0 Banques commerciales -0.4 -0.1 -0.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Non bancaires 0.2 1.7 2.5 0.8 0.4 -0.7 -0.8 -0.8 Bons du Trésor -0.3 1.0 1.6 0.8 0.4 -0.7 -0.8 -0.8 Nouvelles émissions 0.8 2.5 2.5 0.8 1.1 0.0 0.0 0.0 Amortissement -1.2 -1.6 -0.9 0.0 -0.7 -0.7 -0.8 -0.8 Revenus des privatisations 0.1 0.7 0.9 0.0 0.0 0.0 0.0 Autres financements non-bancaires 0.4 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Déficit de financement 2 0.0 0.0 0.7 0.0 1.1 0.0 0.0 0.0 Pour mémoire :										-0.7
Banque centrale 1.3 -0.1 0.7 0.1 0.1 0.0 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0.0</td>										0.0
Banques commerciales										0.0
Non bancaires 0.2 1.7 2.5 0.8 0.4 -0.7 -0.8 -0.8 Bons du Trésor -0.3 1.0 1.6 0.8 0.4 -0.7 -0.8 -0.8 Nouvelles émissions 0.8 2.5 2.5 0.8 1.1 0.0 0.0 0.0 Amortissement -1.2 -1.6 -0.9 0.0 -0.7 -0.7 -0.8 -0.8 Revenus des privatisations 0.1 0.7 0.9 0.0	•									0.0
Bons du Trésor -0.3 1.0 1.6 0.8 0.4 -0.7 -0.8 -0.8 Nouvelles émissions 0.8 2.5 2.5 0.8 1.1 0.0 0.0 0.0 -0.7 Amortissement -1.2 -1.6 -0.9 0.0 -0.7 -0.7 -0.8 -0.8 Revenus des privatisations 0.1 0.7 0.9 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Autres financements non-bancaires 0.4 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	•									
Nouvelles émissions 0.8 2.5 2.5 0.8 1.1 0.0 0.0 0.0 Amortissement -1.2 -1.6 -0.9 0.0 -0.7 -0.7 -0.8 -0.8 Revenus des privatisations 0.1 0.7 0.9 0.0 <										-0.7
Amortissement -1.2 -1.6 -0.9 0.0 -0.7 -0.7 -0.8 -0.8 Revenus des privatisations 0.1 0.7 0.9 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 Autres financements non-bancaires 0.4 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0										-0.7
Revenus des privatisations Autres financements non-bancaires 0.1 0.4 0.7 0.0 0.9 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0<										0.0
Autres financements non-bancaires 0.4 0.0										-0.7
Déficit de financement 2 0.0 0.0 0.7 0.0 1.1 0.0 0.0 0.0 Pour mémoire: <td< td=""><td>·</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>0.0 0.0</td></td<>	·									0.0 0.0
Pour mémoire:	Autres illiancements non-ballcalles	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Déficit de financement ²	0.0	0.0	0.7	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
	Pour mémoire :									
PIB (en milliards de FOFA) 3,048 3843.9 3,836 4084.5 4,075 4,380 4,736 5,120 5	PIB (en milliards de FCFA)	3,648	3843.9	3,836	4084.5	4,075	4,380	4,736	5,120	5,537

Sources: autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 09/222. ² A combler par les déboursements au titre de la FRPC.

Tableau 4. Burkina Faso: Situation monétaire, 2008–12

	2008	200	9	2010	2011	2012
_	Déc	Juin	Déc	Déc	Déc	Déc
_	Réal.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(millia	rds de FC	FA)			
Avoirs extérieurs nets	374.2	492.5	407.1	416.8	414.2	450.3
Banque centrale des Etats de l'Afrique (315.0	385.3	348.0	357.6	355.0	391.1
Actifs	438.7	526.5	479.1	445.8	441.4	474.1
Passifs	123.7	141.1	131.2	88.2	86.5	83.0
Banques commerciales	59.2	107.2	59.2	59.2	59.2	59.2
Avoirs intérieurs nets	538.4	506.0	581.2	633.2	748.2	806.7
Crédit intérieur net	600.8	586.8	643.7	695.6	810.7	869.1
Crédit net à l'Etat	-59.7	-67.4	-46.5	-45.1	3.9	3.9
Trésor	34.8	-9.9	-40.1	-38.7	10.2	10.2
BCEAO	-3.4	-42.0	-49.3	-52.9	-3.9	-3.9
Banques commerciales	38.2	32.1	9.2	14.2	14.2	14.2
Autres, administration centrale	-94.5	-57.5	-6.3	-6.3	-6.3	-6.3
Dont: projets dépôts	-146.3	-120.6	-122.6	-122.6	-122.6	-122.6
Crédit à l'économie	660.5	654.1	690.1	740.7	806.7	865.2
Crédit de campagne	14.1	50.6	14.8	15.9	17.4	18.7
Autres	646.4	603.5	675.4	724.8	789.3	846.4
Autres postes, net	-62.4	-80.7	-62.4	-62.4	-62.4	-62.4
Monnaie au sens large	912.6	998.5	988.4	1050.0	1162.4	1256.9
Dont: dépôts bancaires	640.2	671.8	693.1	737.4	818.3	886.2
		tion annue taire 12 m		aravant, sa		
Pour mémoire:						
Avoirs extérieurs nets	-4.3	16.8	3.6	1.0	-0.3	3.1
Avoirs intérieurs nets	16.5	3.7	4.7	5.3	11.0	5.0
Crédit net à l'Etat	4.2	1.4	1.5	0.1	4.7	0.0
Crédit à l'économie	14.0	5.6	3.2	5.1	6.3	5.0
(variation annuelle en pourcentage)	20.8	7.6	4.5	7.3	8.9	7.2
(crédit de campagne exclus)	22.3	6.4	4.5	7.3	8.9	7.2
Masse monétaire	12.2	20.5	8.3	6.2	10.7	8.1
Dont: dépôts bancaires	10.4	7.8	5.8	9.8	7.7	5.8
Vélocité de la monnaie (PIB/M2)	4.0	3.8	3.9	3.9	3.8	3.8

Sources : autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 09/222.

Tableau 5. Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers de moyen terme, 2009-14

	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
	Projections							
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
PIB et prix			00	0)				
PIB à prix constants	3.1	4.2	5.3	6.0	6.0	6.0		
Déflateur du PIB	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	3.4	2.3	2.0	2.0	2.0	2.0		
Prix à la consommation (fin de période)	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		
Monnaie et crédit								
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1	4.7	5.3	11.0	5.0	7.1	4.5		
Crédit à l'Etat 1	1.5	0.1	4.7	0.0	2.6	0.0		
Crédit au secteur privé 1	3.2	5.1	6.3	5.0	4.5	4.5		
Monnaie au sens large (M2)	8.3	6.2	10.7	8.1	11.3	8.1		
Vélocité (PIB/M2)	3.9	3.9	3.8	3.8	3.7	3.7		
Secteur extérieur								
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	27.4	12.6	35.6	13.7	5.4	6.7		
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	4.7	13.1	8.5	7.3	2.8	6.3		
Termes de l'échange	12.1	-6.6	0.3	0.7	-0.9	0.3		
S .								
Taux de change effectif réel (– = dépréciation)	E7 E							
Cours mondial du coton (\$EU cents par livre) Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU par baril)	57.5 61.5	58.0 76.5	61.0 79.5	63.0 81.0	64.0 83.0	66.0 84.8		
. In mayor an complain an perior (we o par barry								
Finances de l'administration centrale	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Recettes courantes	13.2	13.6	14.5	15.0	15.3	15.7		
Dont : recettes fiscales	12.1	12.5	13.3	13.8	14.0	14.5		
Total dépenses	27.0	25.3	24.7	24.6	24.5	24.4		
Dont: dépenses courantes	13.4	13.0	12.5	12.4	12.4	12.2		
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-13.8	-11.7	-10.2	-9.6	-9.3	-8.6		
Solde bugétaire global, dons inclus (base engagement)	-6.7	-5.4	-3.9	-3.7	-3.6	-3.7		
Financement intérieur	3.1	0.5	-0.7	-0.8	-0.8	-0.7		
Epargne et investissement	0.4	40.5	0.7	0.0	0.4	7.0		
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-9.1	-10.5	-9.7	-9.0	-8.1	-7.8		
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-13.8	-14.9	-12.4	-11.5	-10.6	-10.3		
Investissement brut	21.1	21.6	22.6	23.7	23.2	23.7		
Public	10.1	8.8	12.5	11.7	12.2	12.3		
Privé	11.0	12.7	10.2	12.0	11.0	11.4		
Epargne intérieure brute	5.9	5.3	9.0	10.9	11.4	12.1		
Publique	-0.2	1.1	2.3	2.9	3.3	3.8		
Privée	6.1	4.3	6.7	8.0	8.1	8.3		
Epargne nationale brute	12.0	11.1	12.9	14.7	15.1	15.8		
Publique	4.2	5.2	4.7	5.1	5.4	5.9		
Privée	7.8	5.9	8.2	9.6	9.7	10.0		
Indicateurs relatifs à la dette et au secteur extérieur								
Exportations de biens et services	11.7	12.3	15.2	15.8	15.5	15.2		
Importations de biens et services	27.0	28.5	28.8	28.6	27.3	26.8		
Dette extérieure	20.6	22.2	24.4	26.2	27.8	29.8		
VAN	13.4	14.9	16.8	18.4	19.9	21.3		
VAN (pourcentage des exportations)	113.9	120.6	111.0	116.4	128.6	139.7		
VAN (pourcentage des exportations) VAN (pourcentage des recettes fiscales)	101.2	109.4	116.3	123.1	130.2	135.2		
Pour mémoire :								
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,836	4,075	4,380	4,736	5,120	5,537		
TID HOMINIA (HIMIANA WE FOLK)	3,030	+,075	+,300	7,730	5, 120	5,557		

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage de la masse monétaire de début de période.

Tableau 6. Burkina Faso : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008-15

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
	Réal.			Projections						
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants										
(millions de DTS)										
Principal	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	6.6		
Commissions et intérêts	0.4	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1		
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants	et									
envisagés										
(millions de DTS)										
Principal	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	13.2		
Commissions et intérêts	0.4	0.1	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3		
Total des obligations sur la base des crédits existants et en	visagés									
millions de DTS	0.4	0.1	1.1	2.8	5.0	5.4	7.4	13.4		
miliards de FCFA	0.3	0.1	0.7	1.9	3.4	3.7	5.1	9.2		
pourcentage des exportations de biens et de services	0.1	0.0	0.1	0.3	0.5	0.5	0.6	1.0		
pourcentage du service de la dette	1.4	0.3	2.8	6.5	9.5	8.7	10.5	17.0		
pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2		
pourcentage des recettes fiscales	0.1	0.0	0.1	0.3	0.5	0.5	0.6	1.0		
pourcentage de la quote-part	0.7	0.2	1.8	4.6	8.4	9.0	12.4	22.3		
Encours des crédits du FMI										
millions de DTS	35.3	69.4	68.7	66.3	61.6	56.5	49.3	36.2		
miliards de FCFA	24.3	47.5	46.9	45.2	41.9	38.5	33.6	24.6		
pourcentage des exportations de biens et de services	6.7	10.5	9.3	6.8	5.6	4.9	4.0	2.8		
pourcentage du service de la dette	117.3	198.8	182.0	154.0	115.5	90.5	69.8	45.8		
pourcentage du PIB	0.7	1.2	1.2	1.0	0.9	0.8	0.6	0.4		
pourcentage des recettes fiscales	5.5	10.2	9.2	7.7	6.4	5.4	4.2	2.8		
pourcentage de la quote-part	58.6	115.2	114.1	110.1	102.3	93.8	82.0	60.0		
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)	11.5	35.1	0.3	-2.4	-4.7	-5.1	-7.2	-13.2		
Décaissements	11.5	35.1	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Remboursements et achats	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	13.2		
Postes pour mémoire :										
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	363.7	450.3	502.4	663.9	750.1	791.3	844.2	882.6		
Service de la dette (milliards de FCFA) 1	20.7	23.9	25.8	29.4	36.3	42.5	48.1	53.7		
PIB nominal (milliards de FCFA)	3647.9	3835.9	4075.0	4379.8	4736.0	5119.9	5537.1	5988.1		
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	444.7	463.1	509.7	583.9	653.1	718.8	801.3	889.3		
Quote-part (millions de DTS)	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2		

Sources : estimations et projections des services du FMI.

² Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 7. Burkina Faso — Échéancier de décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007–10

Montant	Date de disponibilité	é Conditions nécessaires au remboursement 1
0,5 million de DTS	23 Avril 2007	Après approbation de l'accord triennal au titre de la FRPC par le Conseil
3,51 millions de DTS	9 janvier 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2007 et achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord ²
4,014 millions de DTS	30 juin 2008	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2007 et achèvement de la seconde revue dans le cadre de l'accord
4,014 millions de DTS	30 novembre 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2008 et achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord
1,004 million de DTS	31 mai 2009	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2008 et achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord.
34,114 million de DTS	30 novembre 2009	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2009 et achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord.³
1,004 million de DTS	30 mars 2010	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2009 et achèvement de la sixième revue dans le cadre de l'accord.

Source : FMI

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

² Suppose une augmentation de l'accès de 15% de la quote-part (9,03 millions de DTS) en parts égales sur les trois décaissements attendus en 2008.

³ Suppose une augmentation de l'accès de 55% de la quote-part (33,11 millions de DTS) en un seul décaissement.

Tableau 8. Burkina Faso: Dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, 2001-10

Tableau 8. Burkina Faso: Dépenses s	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
				ealisation					Projec	
				millia	ards de F	CFA				
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	80.4	108.9	116.6	145.0	161.8	167.2	182.6	198.5	259.5	274.5
Dépenses courantes	64.9	76.7	83.8	94.0	112.6	121.7	143.1	146.2	194.0	209.8
Dépenses de capital	15.5	32.2	32.8	50.9	49.2	45.5	39.5	52.2	65.5	64.7
Santé	27.3	38.5	37.9	48.1	54.2	55.7	60.2	60.1	69.8	83.8
Dépenses courantes	24.1	31.5	29.9	31.9	39.4	43.6	50.6	49.9	56.5	67.8
Dépenses de capital	3.2	6.9	8.0	16.3	14.8	12.1	9.6	10.2	13.4	16.0
Éducation	35.1	42.7	47.9	56.9	64.5	70.6	76.6	82.2	98.5	109.2
Dépenses courantes	29.8	30.5	37.6	44.2	53.1	59.5	67.6	72.8	90.6	99.8
Dépenses de capital	5.3	12.2	10.3	12.7	11.4	11.1	9.0	9.5	7.8	9.4
Routes rurales	1.9	1.8	2.3	3.3	3.7	3.9	2.7	2.3	3.4	4.1
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1
Dépenses de capital	1.9	1.8	2.3	3.3	3.6	3.7	2.7	2.2	3.3	4.0
Santé des femmes et autres dépenses	16.2	25.9	28.5	36.6	39.4	37.0	43.2	53.8	87.8	77.4
Dépenses courantes	11.1	14.7	16.3	18.0	20.1	18.5	24.9	23.5	46.8	42.2
Dépenses de capital	5.1	11.2	12.2	18.6	19.3	18.6	18.3	30.3	41.0	35.3
				(en pou	rcentage	du PIB)				
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	3.9	4.8	4.6	5.5	5.7	5.5	5.6	5.4	6.8	6.7
Dépenses courantes	3.1	3.4	3.3	3.5	3.9	4.0	4.4	4.0	5.1	5.1
Dépenses de capital	0.8	1.4	1.3	1.9	1.7	1.5	1.2	1.4	1.7	1.6
Santé	1.3	1.7	1.5	1.8	1.9	1.8	1.9	1.6	1.8	2.1
Dépenses courantes	1.2	1.4	1.2	1.2	1.4	1.4	1.6	1.4	1.5	1.7
Dépenses de capital	0.2	0.3	0.3	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4
Éducation	1.7	1.9	1.9	2.1	2.3	2.3	2.4	2.3	2.6	2.7
Dépenses courantes	1.4	1.3	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1	2.0	2.4	2.4
Dépenses de capital	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2
Routes rurales	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Santé des femmes et autres dépenses	0.8	1.1	1.1	1.4	1.4	1.2	1.3	1.5	2.3	1.9
Dépenses courantes	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.8	0.6	1.2	1.0
Dépenses de capital	0.2	0.5	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.8	1.1	0.9
			(en poi	urcentage	du totale	des dép	enses)			
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	17.5	22.3	20.0	24.9	24.7	22.3	21.9	25.4	24.9	26.6
Dépenses courantes	14.1	15.7	14.4	16.1	17.2	16.3	17.2	18.7	18.6	20.3
Dépenses de capital	3.4	6.6	5.6	8.7	7.5	6.1	4.7	6.7	6.3	6.3
Santé	5.9	7.9	6.5	8.3	8.3	7.4	7.2	7.7	6.7	8.1
Dépenses courantes	5.2	6.4	5.1	5.5	6.0	5.8	6.1	6.4	5.4	6.6
Dépenses de capital	0.7	1.4	1.4	2.8	2.3	1.6	1.1	1.3	1.3	1.6
Éducation	7.6	8.7	8.2	9.8	9.8	9.4	9.2	10.5	9.5	10.6
Dépenses courantes	6.5	6.2	6.5	7.6	8.1	8.0	8.1	9.3	8.7	9.7
Dépenses de capital	1.2	2.5	1.8	2.2	1.7	1.5	1.1	1.2	0.8	0.9
Routes rurales	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	0.3	0.4
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	0.3	0.4
Santé des femmes et autres dépenses	3.5	5.3	4.9	6.3	6.0	4.9	5.2	6.9	8.4	7.5
Dépenses courantes	2.4	3.0	2.8	3.1	3.1	2.5	3.0	3.0	4.5	4.1
Dépenses de capital	1.1	2.3	2.1	3.2	3.0	2.5	2.2	3.9	3.9	3.4

Sources : autorités burkinabées et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 9. Burkina Faso — Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2008

	1990	1995	2000	2008			
Déduction de lleuteur accounté et de la frie	Cible 2015 : réduire						
Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	population dont le re	venu est inieneur a	i dollar par jour el	lies laux de			
Part de revenus des 20% les plus pauvres		5.1	5.9	6.9*			
Prévalence de la malnutrition, poids par âge (% enfants - de 5 ans)		32.7	34.3	37.7*			
Indice d'écart de la pauvreté à 1\$EU/jour (PPA) (%)¹		19.5	14.4	7.3*			
Ratio personnes/1\$EU/jour (PPA) (% de la population) ¹		51.4	44.9	27.2*			
Ratio personnes au seuil de pauvreté (% de la population)			54.6	46.4*			
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	21.0	19.0		10.0			
Assurer l'éducation primaire pour tous	(Cible 20	15 : taux de scolari	sation nette 100%)			
Taux d'alphabétisation, total jeunes (% de la population 15-24 ans)	`			40.0			
Persistance jusqu'à la fin de la 5ème année primaire (% de la cohorte)	70.0		69.0	69.0			
Achèvement de la 5ème année de primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	20.0	20.0	25.0	37.0			
Taux de scolarisation, primaire (% net)	29.0		36.0	59.0			
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	(Cib	le 2015 : ratio d'édu	ucation 100%)				
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	`	4.0	8.0	15.0			
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	61.0		70.0	87.0			
Taux d'alphabétisation des femmes jeunes par rapport aux garçons (% 15-24 ans)				74.0			
Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole (% du total des emplois non	12.5	13.0	13.9	14.6**			
agricoles)	12.5	13.0	13.9	14.0			
	(Cible 2015 : rédui	re de deux-tiers, er	tre 1990 et 2015.	le taux de			
Reduire la mortalité infantile	,	talité des enfants d					
Immunisation, rougeole (% enfants 12-23 mois)	79.0	43.0	59.0	94.0			
Taux de mortalité, nouveaux-nés (pour 1 000 naissances vivantes)	113.0	107.0	100.0	104.0			
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000)	210.0	204.0	196.0	191.0			
Améliorer la santé maternelle	(Cible 2015 : réduir	e de trois quarts, e mortalité mater		le taux de			
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% total)		42.0	31.0	54.0			
Ratio de mortalité maternelle (est. modélisée, pour 1 000 naissances vivantes)			1000.0	700**			
,	(Cible 2015 : d'id		aîtrisé le sida, etc., et avoir				
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	,	ncé à renverser la t		et avoii			
Taux d'utilisation de la contraception (% de femmes 15-49 ans)		25.0	12.0	17.0			
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 1 000 personnes)	158.0	155.0	182.0	226.0			
Taux de prévalence du VIH, femmes (% 15-24 ans)				0.9			
Taux de prévalence du VIH, total (% population 15-49)				1.6			
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (%)		11.0	17.0	18.0			
Assurer un environnement durable		(Cible 2015: d	ivers)				
Émissions de dioxyde de carbone (tonnes métriques par habitant)	0.1	0.1	0.1	0.1**			
Proportion de zones forestières (% des terres)	26.0		25.0	25**			
Énergie consommée (en Kg d'équivalent pétrole par 2 000 dollars de PIB (PPA) consta							
Meilleur système d'assainissement ((% de la population qui y a accès)	7.0			13.0			
Source d'eau meilleure (% de la population qui y a accès)	38.0			72.0			
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en %)				14.0			
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		(Cible 2015 : d	ivers)				
APD par habitant (\$EU courants)	38.0	50.0	30.0	63.0			
Service dette (uniq. CGA et FMI, % des exp.B&S, hors envois de fonds travailleurs)	7.8	14.6	20.3	7.0			
Utilisateurs Internet (pour 1 000 personnes)	0.0	0.0	1.0	9.0			
Nombre de micro-ordinateurs (pour 1 000 personnes)	0.0	0.0	1.0	2.0*			
Total service de la dette (% des export. B&S et des revenus)	6.8	11.9	14.9	2.0			
Taux de chômage, femmes jeunes (% population active féminine, 15-24 ans)			14.0				
Taux de chômage, hommes jeunes (% de la pop. active masculine, 15-24 ans)							
Taux de chômage, total jeunes (% de la population active, 15-24)							
Autres							
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.9	6.9	6.5	6.0			
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	350.0	240.0	250.0	480.0			
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	2.9	2.4	2.8	7.3			
Formation capital brut (% du PIB)	18.2	22.8	22.7	18.1			
Espérance de vie à la naissance, total (années)	48.0	46.0	47.0	52.0			
Taux d'alphabétisation, total adultes (% 15 ans et plus)				29.0			
Population, total (millions)	8.5	9.8	11.3	15.2			
Commerce (% du PIB)	35.4	40.7	34.3	38.3			

^{*:} données pour 2006, **données pour 2007

1: \$EU1.25 depuis 2008.

Source : Base de données des Indicateurs de développement dans le monde, 2009.

APPENDICE I. LETTRE D'INTENTION

24 novembre 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn Directeur Général, Fonds Monétaire International 700 19th Street NW WASHINGTON, DC 20431 (USA)

Monsieur le Directeur Général,

- 1. La quatrième revue de notre programme économique et financier appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 22 juin 2009.
- 2. Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint examine l'évolution récente de la situation économique et l'état d'avancement de la mise en œuvre de notre programme jusqu'à fin juin 2009; de plus, il présente les politiques que le gouvernement entend mener pour le reste de 2009 et en 2010.
- 3. En 2008-09, l'économie burkinabè a subit trois chocs importants : la crise énergétique et alimentaire, la crise financière et économique internationale, et une catastrophe naturelle à travers les fortes inondations le 1^{er} septembre 2009. Ces deux chocs ont lourdement affecté la position extérieure du pays, la situation des finances publiques, et les conditions de vie de la population. Ils se sont traduits par : (i) la chute des prix du coton, principal produit d'exportation du Burkina Faso; (ii) l'augmentation de la facture pétrolière et du coût des intrants agricoles ; (iii) le ralentissement de la croissance économique ; (iv) le fléchissement de certaines catégories de recettes budgétaires ; (v) la destruction d'infrastructures routières et administratives ; (vi) une crise humanitaire avec près de 180.000 personnes sinistrées que l'État a eu à prendre totalement en charge, avec l'appui des bailleurs de fonds, des agences humanitaires, et avec efforts de solidarité de la population ; et (vii) des dommages importants au niveau des équipements médicaux et biomédicaux de l'hôpital principal de Ouagadougou et de centres de santé très fréquentés par des groupes vulnérables. Les premières estimations du coût des inondations le situent autour de 75 milliards de francs CFA, environ 2 % du PIB.
- 4. En dépit de la conjoncture économique difficile, le gouvernement a poursuivi ses efforts de réforme et de consolidation des finances publiques. L'ensemble des objectifs quantitatifs à fin juin dans le cadre du programme ont été atteints. Toutefois, le repère indicatif en matière de recettes n'a pas été atteint à cause de l'impact des chocs exogènes sur l'activité économique. Quelques délais rencontrés dans l'exécution des dépenses ont également empêché l'atteinte du repère indicatif relatif aux dépenses sociales. Les repères structurels à fin septembre ont été respectés, à l'exception d'un repère atteint à la mi-octobre.

- 5. Des progrès continus ont été enregistrés en matière de recouvrement des recettes. S'agissant de la réforme fiscale, des propositions détaillées ont été adoptées par le Conseil des Ministres et transmises à l'Assemblée Nationale à fin octobre. Elles concernent l'instauration de l'impôt sur les sociétés, la rationalisation du code des investissements et le renforcement du dispositif de la TVA. Ces propositions ont été élaborées sur la base des orientations de la stratégie de réforme globale de la politique fiscale, des directives de l'UEMOA et des recommandations du FMI en la matière. Elles prennent également en considération les résultats des simulations de l'impact des mesures préconisées.
- 6. Tout en faisant face aux effets néfastes d'un environnement extérieur difficile, le Gouvernement reste déterminé dans ses efforts de consolidation des finances publiques, de manière à sécuriser leur soutenabilité à moyen terme et à renforcer les perspectives de croissance. Dans ce cadre, et comme l'indique le MPEF ci-joint, pour 2010, le Gouvernement entend mettre en œuvre des réformes fiscales importantes, renforcer la chaîne de la dépense, et poursuivre les autres réformes structurelles mises en chantier en 2009 dans le secteur cotonnier et le secteur financier.
- 7. Au vu de nos performances générales, et sur la foi des mesures énoncées dans le mémorandum ci-joint, le gouvernement sollicite la conclusion de la cinquième revue du programme appuyé par la FRPC et le sixième décaissement, d'un montant de 1,004 millions de DTS.
- 8. Toutefois, étant donné l'accroissement des besoins de financement budgétaire suite aux trois chocs exogènes mentionnés ci-dessus, le gouvernement—tout en explorant les possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires auprès des autres partenaires au développement du Burkina Faso—sollicite que le FMI lui accorde des ressources additionnelles à travers une augmentation du niveau d'accès au titre de la FRPC, pour un montant de 33,11 millions de DTS (55 pourcent du quota) mis à disposition en un seul décaissement lors de la conclusion de la cinquième revue, ainsi que la modification du critère de performance relatif au déficit budgétaire pour la sixième revue.
- 9. Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs de son programme dans un environnement économique difficile, caractérisé par la transmission des effets de la crise économique et financière mondiale auxquels s'ajoutent les défis humanitaires et de reconstruction issus de la catastrophe du 1^{er} septembre 2009. Le gouvernement reste déterminé à prendre toute autre mesure appropriée qui s'avérerait nécessaire pour atteindre les objectifs du programme. Le Burkina Faso consulterait alors le FMI, et ce, avant la révision des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation.
- 10. La sixième revue du programme appuyé par la FRPC devrait s'achever au plus tard d'ici le 15 avril 2010.
- 11. Le gouvernement souhaite une substitution de la Facilité de Crédit Élargi (FCE) à la FRPC actuelle une fois que les amendements au fonds fiduciaire FRPC-FCE créant la FCE auront été approuvés. Un nouveau programme triennal au titre de la FCE viendra appuyer les efforts de développement du gouvernement dont les grandes orientations, en cours de

révision, seront définies dans une Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) dont le processus d'élaboration est en cours.

12. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu de la présente lettre d'intention et ses annexes, à savoir le mémorandum de politiques économique et financière et le Protocole d'accord technique, ainsi que le rapport des services du FMI et les annexes d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après la conclusion de la revue par le Conseil d'administration.

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Officier de l'Ordre National

Pièces jointes :- Mémorandum de politiques économiques et financières 2009-2010 - Protocole d'accord technique révisé

Mémorandum de politiques économique et financière du gouvernement pour 2009/10

I. Introduction

- 1. La reprise économique amorcée en 2008 s'est ralentie en 2009 à cause de la crise économique et financière internationale. En effet, après une décélération en 2006-07, la croissance économique a atteint 5,2 % in 2008, grâce à une expansion de la production agricole et l'augmentation des investissements dans le secteur minier. Pour 2009, la croissance économique devrait fléchir à 3,1 %, reflétant essentiellement l'impact de la crise financière internationale sur l'économie, particulièrement les activités associées à l'activité cotonnière, et celles du secteur tertiaire.
- 2. Le secteur agricole a connu une bonne performance en 2008-09. La production vivrière s'est accrue de 41%, alors que la production de coton graine a atteint 447.100 tonnes, en augmentation de 26%. Cependant, l'effondrement des prix internationaux du coton a induit une perte cumulée de 12,2 milliards de FCFA pour les trois sociétés cotonnières. La campagne 2009/2010 se déroule dans un contexte économique tout aussi difficile, marqué d'une part, par des problèmes de placement de la fibre dus aux difficultés persistantes sur le marché des produits textiles, se traduisant par une immobilisation prolongée des stocks et, d'autre part, par l'installation tardive de l'hivernage.
- 3. Le sous-secteur des industries extractives a connu une forte expansion en 2008-09. En effet, l'entrée en activité de trois nouvelles mines, ainsi que l'atteinte d'un niveau de production optimal des deux anciennes mines ont permis le quasi doublement de la production d'or, passant de 5,6 tonnes en 2008 à une production attendue de 11 tonnes en 2009.
- 4. Les pressions inflationnistes constatées en 2008 se sont atténuées, contribuant à stabiliser le taux de change effectif réel. Le ralentissement des prix internationaux des produits alimentaires, conjugué aux mesures introduites par les autorités pour réduire la fiscalité sur certains produits de base, et pour augmenter la production agricole ont contribué à la baisse des prix intérieurs. Le taux d'inflation cumulé des neuf premiers mois est ainsi passé de 8,5 % en 2008 à 5,3% en août 2009, tendance quasiment normale en cette période de l'année, permettant d'entrevoir une réduction du différentiel d'inflation entre le Burkina Faso et ses partenaires commerciaux, et d'atténuer l'appréciation du taux de change effectif réel observée en 2008.
- 5. **Le Burkina Faso a subi un autre choc exogène important en 2009.** En effet, des pluies diluviennes se sont abattues sur plusieurs villes, provoquant des pertes de vies humaines et détruisant ou endommageant des infrastructures routières, des barrages, des bâtiments administratifs, des hôpitaux et centres de santé, et provoquant le déplacement d'environ 180,000 personnes. Les premières estimations situent le coût de cette catastrophe naturelle à environ 82 milliards de francs CFA.
- 6. La position extérieure globale nette qui s'était affaiblie en 2007 s'est redressée en 2009, en dépit des développements défavorables sur les marchés internationaux. En effet, la baisse du prix du coton, conjuguée à la flambée des prix des produits alimentaires et de ceux du pétrole ont entraîné une détérioration importante de la balance commerciale dont

le solde est passé de 8,8 % du PIB en 2007 à 11 % 2008, et devrait se réduire à 9,1 % en 2009 grâce à une production aurifère meilleure que prévue. Par ailleurs, les comptes courant et financier ont aussi connu un fléchissement traduisant respectivement, une augmentation du coût des services, et une réduction des investissements directs. Le solde du compte courant (y compris les transferts) est passé de 8,3 % du PIB en 2007, à environ 12 % en 2008, et devrait se situer à 9,1 % en 2009. En conséquence, le solde global de la balance des paiements est passé d'un surplus de 5,8 % du PIB en 2007 à un déficit de 1 % en 2008, et devrait se rapprocher de l'équilibre en 2009. Ainsi, les réserves internationales sont passées de 6,8 mois d'importations en 2007, à 5,4 mois en 2008, un niveau qui pourrait être revu à la hausse en 2009.

- 7. Les efforts de consolidation des finances publiques se sont poursuivis dans un environnement difficile. Les mesures mises en œuvre en 2008 et 2009 pour renforcer le recouvrement de recettes ont eu des résultats mitigés, en partie à cause de l'effet négatif de la crise économique et financière internationale sur certaines catégories d'impôt. Ainsi, les recettes se sont stabilisées autour de 13,3 % du PIB en 2008-09, contre 13,6 % en 2007. Les dépenses ont baissé à 21,7 %t du PIB en 2008 contre 25,8 % en 2007, en raison essentiellement du faible taux d'exécution des investissements financés sur ressources extérieures.
- 8. En 2009, les dépenses budgétaires devraient augmenter sensiblement pour atteindre 27 % du PIB. Cette évolution reflète l'impact des divers programmes mis en place par le gouvernement pour atténuer l'impact de la crise financière globale, celui des inondations du 1er septembre 2009, et pour soutenir la filière coton, fortement affectée par la crise économique globale. En effet, dans le cadre d'une loi de finances rectificative pour 2009, le gouvernement a décidé d'augmenter certaines catégories de dépenses afin de: (i) atténuer les effets négatifs de la crise financière sur les performances de l'économie nationale ; ii) soutenir le secteur cotonnier à travers l'augmentation des subventions aux intrants pour atténuer l'impact de la hausse des prix internationaux sur les revenus des paysans et sécuriser la production, une assistance aux groupements de producteurs de coton (GPC) pour le remboursement des dettes internes, et la recapitalisation de la principale société d'égrainage, la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX), à hauteur de 16,4 milliards de francs CFA; (iii) soutenir l'activité économique avec l'accélération de la réduction des arriérés de paiement intérieurs audités ; (iv) fournir une aide d'urgence aux sinistrés des inondations ; et (v) financer la réhabilitation d'urgence des infrastructures routières et hydrauliques, bâtiments administratifs, et infrastructures sanitaires détruits ou fortement endommagés par les inondations.
- 9. Le déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons) devrait s'établir à 14,4 % du PIB en 2009, contre 8 % en 2008. Ces estimations forment la base de la loi de finances rectificative pour 2009 que le gouvernement a introduit à l'Assemblée Nationale à fin septembre.
- 10. Au niveau du financement, des ressources additionnelles ont été mobilisées à travers une nouvelle émission obligataire par le Trésor public et les nouvelles allocations de DTS. En 2009, deux émissions obligataires ont permis de mobiliser 80,7 milliards de francs CFA, pour des échéances de 5 à 7 ans, avec un taux d'intérêt de 6,5 %. Par ailleurs, comme tous les pays membres de l'UEMOA, et sur décision du Conseil des Ministres de l'Union, le Burkina Faso a obtenu un concours exceptionnel de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de 38,8 milliards de francs CFA

correspondant aux nouvelles allocations de DTS octroyées par le FMI. Selon les dispositions régionales, ces ressources contribueront à accélérer le remboursement de l'encours audité des arriérés de paiements intérieurs qui s'élève à 22,9 milliards de francs CFA.

11. En 2009, l'évolution dans le secteur monétaire est marquée par une décélération de la croissance de la masse monétaire. En conséquence, la hausse du crédit à l'économie et celle des réserves sont restée modérées. Avec le recours de plus en plus important au marché financier régional, le crédit net à l'État est pratiquement resté stable en 2009. Bien que la situation financière des banques reste globalement solide, le ralentissement de l'activité économique et les difficultés rencontrées par certains opérateurs économiques se sont traduits par une augmentation du portefeuille des crédits douteux et litigieux.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

- 12. Les critères de performance quantitatifs à fin juin, et les repères structurels à fin septembre ont été atteints. En finances publiques, le plafond de déficit budgétaire, base engagements et dons compris, a été respecté, grâce à une gestion rigoureuse et rationnelle des dépenses, qui a permis de compenser les moins values enregistrées au niveau de recettes et des dons budgétaires. En effet, le plancher fixé sur les recettes n'a pas été atteint, reflétant l'impact de la crise économique et financière sur la base de taxation, et l'effet de certaines réformes fiscales en 2008-09, notamment la baisse du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), la suppression des retenues et prélèvements à la source sur les grandes entreprises, l'autorisation accordée aux banques et établissements financiers de pouvoir déduire les provisions de la base imposable. Les autres objectifs quantitatifs ont été respectés, sauf pour les dépenses de réduction de la pauvreté qui étaient légèrement inférieures au niveau programmé. Par ailleurs, les repères structurels prévus au programme dans les domaines de la reforme fiscale, du suivi de dépenses de pauvreté, et de réforme du secteur coton ont été respectés, dans ce dernier cas avec un léger retard (Tableaux 1 et 2).
- 13. Des avancées importantes ont été enregistrées dans la mise en œuvre d'autres réformes fiscales. Dans le domaine de l'administration fiscale, des progrès notables ont été enregistrés dans la gestion du fichier des contribuables, et le déploiement du système informatisé de taxation (SINTAX) dans les divisions fiscales de la Direction régionale du Centre a été engagé. Au niveau de la Direction des grandes entreprises (DGE), la systématisation d'une part, de l'édition de la liste des déclarants retardataires et défaillants pour la TVA, le BIC et l'IUTS et, d'autre part, de l'envoi des lettres de rappel pour ces différents impôts, a permis d'établir le taux global moyen pondéré de défaillance de déclaration à fin juin 2009 à 4,75% (soit 4% pour la TVA et l'IUTS, 5% et 6% respectivement pour le BIC PM et le BIC PP) pour un objectif de 7%. Dans l'optique d'assainir le fichier de la DGE et des Division des moyennes entreprises (DME), nous avons adopté en 2009 par arrêté un texte permettant désormais de désactiver les contribuables inactifs.
- 14. Les actions mises en œuvre au niveau de l'administration douanière permettront le renforcement de son efficacité. La connexion de 7 bureaux frontaliers importants au serveur unique de la Direction Générale des Douanes est effective, de même que l'interconnexion avec la société de surveillance des importations. Ceci permettra de renforcer les mesures de contrôle, grâce à la réconciliation des données facilitée par la mise en œuvre de ces mesures. L'objectif d'assignation d'au moins 40 % des déclarations aux circuits vert et

bleu par l'utilisation du module de sélectivité dans SYDONIA a été dépassé, les réalisations se situant à 42,5%. Par ailleurs, l'effort d'amélioration des contrôles se poursuit à travers la mise en place des contrôles mixtes douanes et impôts, et grâce au contrôle renforcé de la destination finale des marchandises exonérées.

- gouvernement, qui a mené a cet égard des actions de communication sur le budget de l'État, gestion 2009, en direction de la presse, de la société civile, du secteur privé et des collectivités territoriales dans les treize régions du pays. Dans cette même optique, il convient de noter la publication en mai 2009 du premier rapport public de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'État, et la conduite par l'institution d'une vaste campagne de communication et de sensibilisation sur la corruption, au cours du 1er semestre 2009. Après l'adoption des textes de la nouvelle réglementation des marchés publics en 2008, des actions visant à en renforcer l'application ont été menées en 2009, y compris leur vulgarisation et la formation des différents acteurs, dont ceux du secteur privé et des collectivités territoriales. Par ailleurs, le dispositif réglementaire a été complété par la mise à disposition des Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) et des dossiers types, par voie d'arrêté et de circulaire en juillet 2009.
- 16. Le deuxième exercice de revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'État a été effectué en mai 2009. Il a porté sur la gestion 2009 et a permis de réviser le niveau de dépenses et de proposer des mesures d'ajustement aux effets de la crise économique internationale, en tenant compte des résultats en matière de recouvrement, du niveau d'exécution des dépenses et des besoins nouveaux de financement. L'arbitrage des besoins a permis de réaffecter des crédits au financement de dépenses jugées prioritaires.
- 17. Le gouvernement a poursuivi les efforts visant la promotion du secteur privé. Ainsi, pour faciliter les transferts de propriété, il a créé les Guichets Uniques du Foncier (GUF) à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, lesquels sont devenus opérationnels en mai et septembre 2009 respectivement. Pour l'opérationnalisation des GUF, des manuels de procédures ont été élaborés et des formations ont été dispensées aux receveurs des domaines et de la publicité foncière ainsi qu'aux partenaires extérieurs de la Direction Générale des Impôts intervenant dans la chaîne. L'acquisition et la mise en exploitation du système d'information du dossier du foncier (SIDOFO) devraient contribuer à accélérer le traitement des dossiers soumis au GUF.
- 18. Les politiques économiques et financières du gouvernement visent à renforcer la croissance et à réduire la pauvreté. Elles sont conformes aux priorités stratégiques contenues dans le Stratégie de Réduction de la Pauvreté, notamment : (i) accélérer une croissance équitable ; (ii) augmenter l'accès des pauvres aux services sociaux de base et la protection sociale ; (iii) renforcer les activités génératrices de revenus ; (iv) promouvoir la bonne gouvernance. De plus, le programme du gouvernement soutenu par le FMI comprend des mesures destinées à augmenter les dépenses de réduction de la pauvreté, et a amélioré significativement le suivi de ces dépenses. Le gouvernement a aussi pris des mesures pour alléger l'impact de la flambée des prix des produits alimentaires et du pétrole sur les pauvres, tel que des subventions pour stimuler la production alimentaire, et l'établissement du système des transferts en monnaie pour les pauvres en milieux urbains. Grace au programme, les réformes structurelles ont été mises en place, et la stabilité macroéconomique a été

maintenue, permettant la création de l'espace fiscale pour les dépenses de réduction de la pauvreté, qui ont de ce fait, augmenté, passant d'une moyenne de 22% des dépenses totales et 5% du PIB entre 2001 et 2006 à une moyenne de 24% des dépenses totales et 5,9 % du PIB entre 2007 et 2009.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2010 ET PERSPECTIVES A MOYEN TERMES

A. Cadre macroéconomique

- 19. Le gouvernement poursuivra les actions destinées à soutenir la reprise économique et à alléger l'impact des crises de 2008-09 et des inondations. Dans un environnement économique qui restera difficile à cause des effets des crises successives survenues en 2008-09, le Gouvernement maintiendra ses efforts de consolidation des finances publiques, renforcera sa politique sociale, et poursuivra la mise en œuvre des réformes nécessaires au renforcement des perspectives de croissance, et à la réduction de la pauvreté. Dans ces conditions, la croissance économique est projetée à 4,2 % en 2010, avec une inflation contenue dans des limites compatibles avec les critères de convergence de l'UEMOA.
- 20. Le gouvernement est conscient des obstacles importants qui plombent les perspectives de croissance à moyen terme. Il entend renforcer l'efficacité de son action et ses efforts de développement dans le cadre de la nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) dont le processus d'élaboration est en cours. Par ailleurs, le gouvernement reste déterminé à tout mettre en œuvre pour renforcer les politiques sectorielles pouvant contribuer à la diversification de la base de production afin de réduire la dépendance de l'économie envers le coton, et sa vulnérabilité aux chocs exogènes. Dans ce cadre, il prévoit de poursuivre les efforts destinés à améliorer l'environnement des affaires, et de renforcer les investissements en infrastructure pour renforcer la productivité dans le secteur privé. Les réformes de la filière coton et la mise en œuvre de la stratégie du secteur financier prévues pour 2010 devraient aussi favoriser l'amélioration des perspectives de croissance. En outre, la forte expansion attendue dans le secteur minier devrait également participer à l'accélération de la croissance dont le rythme.

B. Politique budgétaire

21. La politique budgétaire visera essentiellement à soutenir la reprise économique, tout en préservant la soutenabilité à moyen terme de la dette et des finances publiques. Ainsi, les mesures de réformes destinées au renforcement des recettes et de la gestion des dépenses vont se poursuivre et s'intensifier. La politique budgétaire restera expansionniste, reflétant les efforts de reconstruction des infrastructures détruites par les inondations, le soutien aux populations sinistrées par ces inondations, et les actions sociales en faveur des groupes vulnérables ciblés dans le cadre des programmes sociaux du Gouvernement. Toutefois, le gouvernement veillera à assurer une gestion prudente pour éviter tout dérapage pouvant remettre en cause le fragile équilibre des finances publiques. En conséquence, il est prévu que les recettes et les dépenses budgétaires atteindront 13,6 % du PIB et 25,3% du PIB

respectivement. Ainsi, le déficit budgétaire (base engagements et hors dons) se situera à 11,7% du PIB.

- 22. Les recettes budgétaires devraient augmenter légèrement en 2010 pour se situer à 555,5 milliards de francs CFA, équivalent à 13,6 % du PIB. Elles bénéficieraient à cet égard de la reprise attendue de l'activité économique, de recettes minières plus élevées en raison de l'expansion attendue de la production d'or, et de l'effet des mesures de renforcement des régies financières et des réformes fiscales mises en place en 2009, en particulier les contrats d'objectifs par régie dont l'exécution se révèle satisfaisante depuis sa mise en place début 2009. La performance des recettes devrait également être renforcée par l'entrée en application de la stratégie de réforme fiscale soumise à l'Assemblée Nationale en octobre 2009, et dont les axes principaux couvrent : l'amélioration de la gestion et du rendement de la taxation indirecte, en particulier la TVA, la création d'un impôt sur les sociétés à travers la fusion des différentes cédules d'impôts sur les revenus des personnes morales, et la rationalisation des incitations fiscales octroyées au titre des différents codes de promotion des investissements. En ce qui concerne la réforme de la TVA, les propositions visent notamment l'élimination de la retenue de 20% à titre d'acompte, la revue du mécanisme de remboursement dans le sens d'accroître la transparence des procédures et la célérité des opérations y relatives, l'élargissement du champ d'application à des biens précédemment exonérés et l'extension de l'exclusion du droit à déduction à certains biens, la suppression du principe des exonérations sèches précédemment accordées aux ONG et le relèvement de 50 à 100 millions des seuils des régimes simplifiés d'imposition (RSI) pour les achats/reventes et de 25 à 50 millions pour les autres activités. Toutefois, les entreprises du RSI, dont la contribution oscille entre 4 et 5 milliards par an (montant non négligeable) et qui à l'analyse ne transmettent pas des droits à déduction aux entreprises du réel normal d'imposition (RNI), restent assujetties à la TVA. Il est attendu que ces mesures de réformes, de même que l'accélération de la croissance économique, un relèvement substantiel des recouvrements de recettes dont le niveau pourrait se situer à 15% du PIB à l'horizon 2014.
- 23. Le projet de loi de finances pour l'exécution du budget, gestion 2010 soumis à l'Assemblée nationale prévoit l'introduction de nouvelles mesures fiscales. Il s'agit notamment d'une taxe spécifique de 2% sur l'accès ou l'utilisation des réseaux de télécommunications. Il est également envisagé la création d'antennes de péage sur les voies bitumées interurbaines en vue de favoriser la collecte de la taxe par tous les usagers. Par ailleurs, au titre de l'amélioration du climat des affaires, le projet de loi de finances gestion 2010 a prévu la réduction du droit d'enregistrement des baux commerciaux de 10 à 5%, la réforme du régime de l'hypothèque par la levée du caractère obligatoire de la radiation et le paiement d'un droit fixe en lieu et place du droit proportionnel en cas de radiation de même qu'en cas de renouvellement de l'hypothèque.
- 24. Le mécanisme de fixation de prix de produits pétroliers sera revu en 2010. Les autorités ont confié sa gestion à un comité ad hoc, indépendant de la SONABHY. Ce comité sera chargé de proposer les pistes de réforme, notamment pour améliorer la transparence du système actuel, et prendre en compte les structures de prix dans les pays voisins. L'application du mécanisme automatique de fixation des prix de détail des produits pétroliers avait été suspendue dans le contexte de la flambée des prix en 2008, pesant lourdement sur la situation financière de la SOHABHY et sur les finances publiques. Néanmoins, comme les prix à la pompe n'ont pas été revus à la hauteur de la baisse des prix internationaux de

pétrole, la SONABHY devrait être en mesure de récupérer les moins values enregistrées d'ici la fin décembre 2009.

- 25. Les dépenses totales et prêts nets se situeront à 1.035,5 milliards, représentant 25,3% du PIB. Les efforts de maîtrise des charges resteront une préoccupation majeure pour le gouvernement. En particulier, la politique salariale restera prudente dans le cadre de l'application des dispositions légales sur l'avancement au mérite. Ainsi, après la hausse des salaires de 4% accordée en 2009 et le rattrapage des retards relatifs au paiement des effets financiers des avancements jusqu'en 2006, la masse salariale pour 2010 reflétera l'impact des recrutements dans les secteurs prioritaires, ainsi que le retour au système d'avancement au mérite. De plus, les autorités ont entrepris une série d'actions en vue de renforcer d'une part. l'application de la Réforme globale de l'Administration Publique (RGAP), et d'autre part, du système de gestion de la solde dans le but d'avoir une bonne maîtrise de la masse salariale, qui représente actuellement plus de 40% des recettes budgétaires. Les efforts d'appui aux populations vulnérables et sinistrées par les inondations de 2009 se poursuivront, dans un cadre global de hausse des dépenses prioritaires. Les dépenses courantes ainsi que les investissements financés sur ressources propres resteront élevés par rapport aux niveaux d'avant les crises, atteignant 18,7% du PIB, après un niveau de 20,2% du PIB en 2009. Ce niveau reflète aussi des dépenses dans le secteur de l'éducation au titre de l'initiative fast track, ainsi que les investissements dans le secteur eau et assainissement, qui seront financées par les appuis budgétaires sectoriels des partenaires techniques et financiers soutenant le gouvernement dans ses efforts. Globalement, les dépenses d'investissement atteindront 12,4% du PIB en 2010 contre une projection de 13,7% pour 2009, et une estimation d'environ 8,9% en 2008.
- 26. Le déficit budgétaire global (base engagements, hors dons) est projeté à 11,7% du PIB. Il sera financé par les appuis budgétaires des partenaires au développement du Burkina Faso regroupés au sein du Cadre général d'organisation des appui budgétaires en soutien à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CGAB-CSLP), et les décaissements attendus dans le cadre du programme soutenu par le FMI. Le gouvernement prévoit également de recourir à une émission obligataire sur le marché financier régional.
- 27. Les actions destinées à renforcer la gestion des dépenses et le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté vont se poursuivre. Ainsi, le gouvernement travaillera à ramener le délai de paiement de la dépense entre la liquidation et le paiement de 72 jours actuellement à 62 jours, norme fixée par le référentiel en la matière pour 2010. Dans ce cadre, les mesures de rationalisation du contrôle et des vérifications des pièces justificatives permettront de réduire les lourdeurs administratives et contribueront à assurer la célérité dans l'exécution de la dépense publique. D'autre part, avec la fin des opérations humanitaires d'urgence liées aux inondations en 2009, l'exécution de dépenses en 2010 privilégiera l'usage des procédures normales d'engagement et de paiement de la dépense, et les dépenses exécutées en procédures d'urgence et d'avance de trésorerie seront régularisées entièrement à la fin de la gestion 2009. Le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté sera affiné en 2010 grâce à l'utilisation du nouveau système mis en place en septembre 2009, sur base duquel un rapport trimestriel sur l'exécution de ces dépenses sera élaboré. Le premier rapport, couvrant l'exécution à fin décembre 2009, sera produit à fin mars 2010 (repère structurel).

C. Balance des paiements et dette extérieure

- 28. Le déficit du compte courant extérieur (hors transferts officiels) devrait se situer à 14,9% en 2010, contre 13,8% projeté en 2009. Cette détérioration s'expliquerait essentiellement (i) par une augmentation moins soutenue des exportations induite principalement par la stabilité attendue au niveau du prix du coton ;(ii) par une hausse des importations tant à travers l'effet prix, avec la hausse attendue des cours internationaux des produits pétroliers qu'à travers l'effet volume des importations, en relation avec la reprise économique projetée, et le programme d'investissement public, particulièrement au niveau des infrastructures. Avec le niveau projeté des dons et prêts projets, et l'amélioration anticipée du compte financier, le solde global de la balance des paiements devrait enregistrer un surplus en 2010, permettant ainsi au Burkina Faso de contribuer aux réserves régionales. A moyen terme, il est attendu une amélioration du marché du coton, et un rôle plus important des exportations d'or et d'autres minerais. Ainsi, le compte courant extérieur (hors transferts officiels) devrait s'établir à 10,3% du PIB en 2014.
- 29. Le gouvernement s'engage à poursuivre sa politique prudente d'endettement, de façon à préserver la soutenabilité de la dette extérieure. Par ailleurs, il entend continuer à être sélectif dans le choix des projets d'investissement à financer, en privilégiant leur impact sur ses objectifs de croissance et sur le besoin d'amélioration de la qualité des services de base surtout pour les groupes les plus vulnérables de la population. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de renoncer au prêt non concessionnel du guichet Itis na de la Banque Islamique de Développement pour boucler le financement du projet de construction du barrage de Samendeni. Étant donné l'impact de ce projet pour l'offre d'énergie et la sécurité alimentaire, le gouvernement prévoit de financer la partie non couverte du financement par les ressources propres, tout en poursuivant la recherche des prêts concessionnels.

D. Politiques structurelles

Gestion des dépenses publiques

30. La mise en œuvre de la stratégie de renforcement des finances publiques sera accélérée en 2010. Elle sera centrée sur la préparation de la mise en œuvre du budget programme, dont les deux axes de réforme portent sur la création d'un environnement susceptible de garantir la mise en œuvre d'un budget programme, et la mise en place des mesures préalables à son opérationnalisation. Les mesures spécifiques sur lesquelles portera la réforme couvrent : (i) la revue du plan d'actions pour l'implantation du budget programme, en mettant l'accent sur la réalisation des pré requis pour sa mise en œuvre ; ii) le renforcement du cadre budgétaire à moyen terme et des cadres de dépenses à moyen terme sectoriels ; (iii) l'amélioration du circuit de la dépense, notamment à travers le renforcement des capacités des organes de contrôle et d'audit du budget et des programmes ; (iv) le renforcement de la capacité de mobilisation des ressources et de la gestion de la trésorerie : et (v) l'amélioration de la transparence et de la fiabilité des données comptables et financiers. Afin de rattraper les retards enregistrés en 2009 dans la mise en œuvre des réformes de la gestion de la dépense, les autorités entendent donner priorité aux mesures ci-dessus au cours de l'année 2010, notamment en ce qui concerne la préparation des cadres des dépenses à moyen terme dans les six ministères initialement envisagés, en conformité avec le chronogramme de mise en œuvre convenu avec la mission d'assistance technique du FMI.

Réforme du secteur cotonnier

- 31. La viabilisation du secteur cotonnier restera un objectif important des autorités. Les axes de réforme à mettre en place à partir de 2010 concernent la restructuration de la SOFITEX, l'assainissement des groupements de producteurs afin d'éviter la résurgence d'arriérés de dettes internes qui risquent de donner lieu à des blocages au niveau de la trésorerie de ces groupements, la sécurisation du financement des intrants pour les producteurs, notamment à travers la mise en place d'un fonds des intrants et d'un mécanisme destiné à pérenniser le financement du fonds de lissage.
- 32. La restructuration de la SOFITEX sera basée sur le plan d'actions adopté par son conseil d'administration le 16 octobre 2009. Ce plan prévoit notamment i) la vulgarisation du coton OGM à l'ensemble de la zone SOFITEX, ii) le renforcement des structures de contrôle, iii) la relecture de l'organigramme et la mise à jour du manuel de procédures, iv) l'optimisation du système d'information et v) la réduction des frais de fonctionnement. L'état de mise en œuvre de ces mesures phares fera l'objet d'un rapport au terme du premier trimestre 2010 (repère structurel). En 2009, la SOFITEX avait déjà entrepris certaines mesures d'ajustement dont les principales portaient sur la réduction des coûts, notamment la masse salariale. Elaborer davantage sur mesures internes.

Réforme du secteur financier

33. La réforme du secteur financier vise l'approfondissement du secteur financier et l'amélioration de l'accès aux services financiers. A la suite des recommandions de la revue du système financier, une stratégie du développement du secteur a été élaborée, avec les objectifs principaux suivants : (i) accroître la stabilité et la profondeur du secteur financier ; (ii) augmenter la concurrence entre les intervenants du secteur ; (iii) promouvoir le secteur des assurances ; (iv) améliorer l'accès au financement en milieu rural et pour les petites et movennes entreprises; (v) promouvoir le financement de l'habitat afin de promouvoir l'accession à la propriété; et (vi) améliorer le cadre juridique et judiciaire dans lequel le secteur financier opère. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a engagé, en coopération avec ses partenaires de la sous-région et avec l'appui des institutions de Bretton Woods, l'élaboration d'un plan d'actions global plus détaillé, qui prolonge le plan existant. Ce plan sera mis en œuvre en 2010 dès son adoption par le Conseil des Ministres d'ici janvier 2010 (repère). Il prendra en compte l'impact de la crise financière et couvrira les domaines suivants : secteur bancaire, secteur des assurances, secteur de la microfinance, les régimes de retraites, la finance postale, la gestion de la trésorerie, l'environnement juridique, et l'accès aux services financiers.

E. Suivi du programme

34. Le suivi du programme se poursuivra sur la base des critères de performance et repères quantitatifs et repères structurels qui ont été convenus entre le gouvernement et le FMI (Tableaux). Les autorités communiqueront au FMI les données nécessaires au suivi du programme selon les termes définis dans le protocole d'accord technique attaché au MPEF. Par ailleurs, les autorités s'engagent à : ne pas introduire, au cours de la période du programme, des restrictions aux paiements et transferts sur les transactions internationales courantes, ou de renforcer des telles restrictions sans consultation préalable avec le FMI; ne pas introduire ou modifier les pratiques de monnaies multiples; ne pas signer des accords

bilatéraux de paiement incompatibles avec l'Article VIII des Statuts du FMI; ne pas introduire des restrictions aux importations pour des raisons de balance de paiements.

35. **Il est prévu que la sixième revue soit conclue au 15 avril 2010**. Pour cette revue, les objectifs financiers quantitatifs à fin décembre 2009 sont des critères de réalisation.

52

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Ouagadougou, le 30 septembre 2009

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI). Il fixe également les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

- 2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de cet aide-mémoire sont les suivantes :
- Comme spécifié au point 9 des **Directives** sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, pensions ou accords officiels d'échange);
 - ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- Les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), sont inclus dans la dette intérieure pour les besoins de cet aide-mémoire.

- L'État est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.
- Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non payés. Les arriérés de paiements intérieurs sont des paiements intérieurs dus (après expiration d'une période de grâce de 90 jours, à l'exception des obligations assorties d'une période de grâce spécifique pour lesquelles cette période de grâce s'applique) et non payés.
- Les **obligations de l'État** comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les valeurs numériques des critères de réalisation quantitatifs, des repères et des ajusteurs sont indiquées au Tableau [3] du Mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint.

A. Déficit global dons compris

Définition

4. Dans le cadre du programme, le déficit global, y compris les dons, est évalué sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs et de la remise de la dette moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales, ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabé, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère chargé des finances. L'ajustement base caisse est défini comme la somme (i) de l'ensemble des dépenses engagées et non-payées et (ii) la variation des dépôts du Trésor.

5. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d'autres directions du Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

- 6. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par la pénurie de dons dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 3 du MPEF). Le déficit global, dons compris, ne sera pas ajusté du fait d'un surplus de dons dans le cadre du programme.
- 7. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 3 du MPEF).

Délais de transmission

8. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère chargé des finances sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

B. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

9. La dette extérieure de l'État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l'État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non - accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

10. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmis chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

11. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de

référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau [3] du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

12. Les détails concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

D. Dette extérieure à court terme de l'État

13. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de nouvelle dette extérieure d'une durée contractuelle inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2 de cet aide-mémoire), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 1^{er} avril 2007, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme

III. AUTRES REPÈRES QUANTITATIFS

14. Le programme comprend aussi des repères sur les recettes totales de l'État, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, la non-accumulation d'arriérés intérieurs et les taux élevés de grands contribuables non-déclarants.

A. Recettes totales de l'État

Définitions

15. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles incluent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

Délais de transmission

16. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère des finances et du budget, sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Définition

17. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP adopté en 2000 pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants: MEBA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la Justice et le MEF. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget.

Délais de transmission

18. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

19. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un repère à observer de manière continue.

Délais de transmission

20. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

D. Taux de grandes entreprises non déclarantes

Définition

21. Le taux de grandes entreprises non déclarantes est défini comme le ratio de retardataires et de non-déclarants à la Direction des grandes entreprises (DGE) par rapport au nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE. Un déclarant retardataire est toute personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales

catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, et L'IUS. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts.

Délais de transmission

22. L'État communiquera, dans les deux semaines suivant la fin de chaque trimestre, le nombre total de retardataires et de non-déclarants, ainsi que le nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE pour les principales catégories fiscales.

IV. REPÈRES STRUCTURELS

23. Le programme comprend des repères structurels (voir Tableau 2 du MPEF).

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

- 24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI:
- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursé). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données mensuelles présentées dans le tableau de suivi des dépenses de pauvreté avec la périodicité de transmission du TOFE ci-haut défini.
- Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail; iii) les volumes achetés et mis à la consommation par la SONABHY; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des

- subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la *TVA*, *le BIC et l'IUTS*) sur le nombre :
 - de contribuables enregistrés,
 - de déclarations reçues à temps,
 - de rappels de correspondances envoyés à des défaillants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de déclarations,
- Ces informations doivent être communiquées trimestriellement, dans les (deux) semaines à compter de la fin du trimestre. De même, les données trimestrielles sur les points suivant sont à envoyer dans les deux dernières semaines de chaque trimestre :
 - le nombre total de déclarations en douane,
 - le nombre de déclarations par circuit,
 - le nombre de déclarations par type de circuit, sujettes à un traitement particulier.

B. Secteur monétaire

- 25. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :
- le bilan consolidé des institutions monétaires;
- la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires; et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires; si nécessaire.

C. Balance des paiements

- 26. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;

- les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année.

D. Secteur réel

- 27. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
- les comptes nationaux provisoires; et
- toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

- 28. Le gouvernement communiquera également les informations suivantes :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
- toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

APPENDICE II. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE (MISE À JOUR)

Le présent appendice met à jour l'analyse de viabilité de la dette (AVD) que la Banque mondiale et le FMI avaient effectué en 2009. Par rapport aux résultats antérieurs, les perspectives de viabilité de la dette se détériorent à moyen terme en raison d'une accumulation de dettes plus rapide à court terme, mais elles s'améliorent à long terme grâce à un rééquilibrage budgétaire soutenu. Le Burkina reste dans la catégorie des pays dont les résultats économiques sont moyens et continue de présenter un risque de surendettement élevé.

I. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

A. Qu'est-ce qui a changé depuis la dernière AVD?

1. Les perspectives économiques à moyen terme restent dans l'ensemble inchangées. La croissance du PIB réel pour 2009 a été abaissée de 0,4 point de pourcentage, car le ralentissement de l'économie mondiale a eu des répercussions plus prononcées, mais les projections restent inchangées à moyen terme (encadré 1). La croissance du PIB réel devrait atteindre 6 % en moyenne à long terme, ce qui est comparable à la moyenne de la décennie écoulée. Il reste essentiel de diversifier les exportations et d'exécuter des réformes structurelles pour soutenir la croissance à moyen terme (graphique 1).

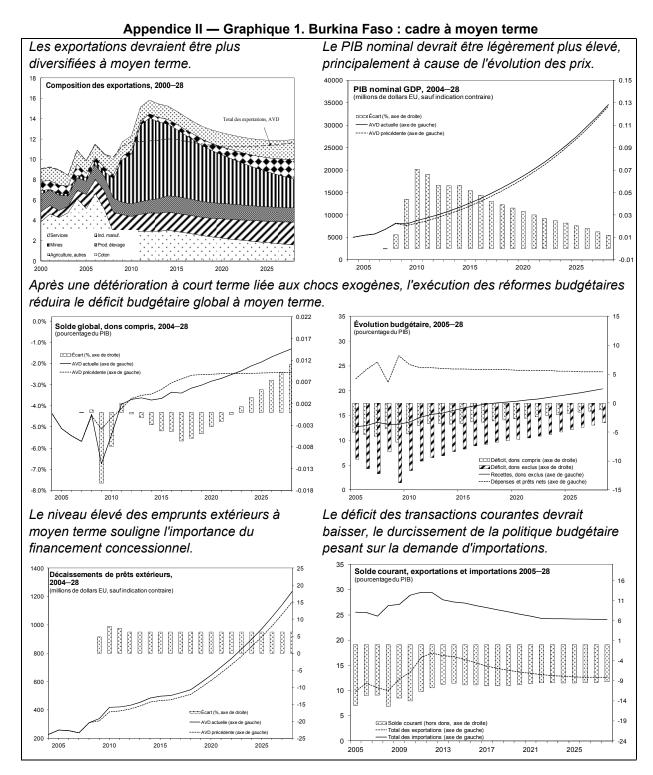
Encadré 1. Burkina Faso — Hypothèses macroéconomiques

La **croissance du PIB réel** devrait atteindre 6 % en moyenne à moyen et à long terme. En 2009 et en 2010, la croissance devrait être inférieure à la tendance en raison des chocs exogènes (crise économique mondiale en 2008-09 et fortes inondations en septembre 2009). À moyen et long terme, la croissance devrait atteindre 6 %, grâce à l'accroissement de la productivité, à l'amélioration des infrastructures et à la diversification des exportations.

L'inflation devrait avoisiner 2 % en moyenne à moyen et long terme.

Le **déficit budgétaire global**, avec et sans dons, devrait diminuer au fil du temps : les recettes augmenteront pour se rapprocher de l'objectif de recettes fiscales fixé par l'UEMOA, à savoir 17 % du PIB. La hausse des recettes s'explique par le renforcement des administrations des impôts et des douanes et par de vastes réformes de la politique fiscale. Les dépenses resteront élevées pour atteindre les objectifs du DSRP des autorités. Les besoins de financement extérieur seront satisfaits en proportions égales par des dons et des prêts, une hypothèse prudente fondée sur l'expérience récente.

Le **déficit des transactions extérieures courantes** devrait diminuer à moyen et à long terme : le durcissement de la politique budgétaire pèsera sur la demande d'importations et la production d'or contribuera à une augmentation des exportations.



Sources : autorités du Burkina Faso, *Perspectives de l'économie mondiale*, estimations et projections des services du FMI.

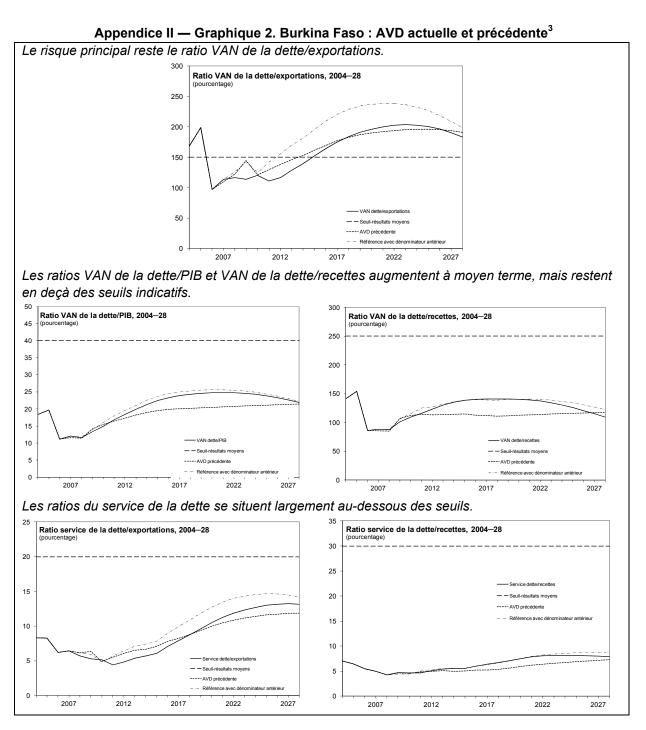
2. L'évolution budgétaire s'explique par les répercussions des chocs récents sur l'économie du Burkina Faso. La détérioration du déficit budgétaire global en 2009 et en 2010 entraîne une hausse des ratios VAN de la dette/recettes et VAN de la dette/PIB à compter de 2011, mais l'effet de la détérioration diminue à moyen et à long terme en raison du rééquilibrage budgétaire, avec notamment la hausse des recettes liée à la réforme en cours de la politique fiscale et les mesures prévues pour maîtriser les dépenses courantes.

B. Évaluation des facteurs de vulnérabilité

- 3. Les tests de résistance indiquent que des résultats inférieurs aux prévisions en matière d'exportation et des conditions de financement moins favorables constituent les risques les plus élevés pour les perspectives de la dette extérieure. Le Burkina Faso reste très tributaire des exportations de coton et d'or. Les risques de détérioration sont donc liés aux fluctuations de la production et aux chocs sur les termes de l'échange. Il est donc important pour les autorités d'obtenir un financement suffisamment concessionnel.
- 4. Il est essentiel de faire baisser le déficit budgétaire de manière prolongée pour que le taux d'accumulation de la dette extérieure reste gérable. Après une augmentation de l'accumulation de la dette à court terme, qui contribue à une détérioration à moyen terme des indicateurs du cadre de viabilité de la dette par rapport aux recettes et au PIB, un rééquilibrage budgétaire soutenu entraînerait une accumulation de la dette bien plus faible et une nette amélioration des indicateurs d'endettement à long terme (graphique 2).

C. Risque de surendettement

5. Le risque de surendettement est élevé parce que le seuil du ratio VAN de la dette/exportations est dépassé. Le ratio maximum d'environ 203 % dans la projection de référence du ratio VAN de la dette/exportations est largement supérieur au seuil de 150 %, ce qui justifie un classement de risque élevé de surendettement selon les directives du cadre de viabilité de la dette. Les indicateurs par rapport au PIB et aux recettes restent en deçà de leurs seuils indicatifs, y compris dans les autres scénarios et les tests de résistance.



Sources : autorités du Burkina Faso, Perspectives de l'économie mondiale, estimations et projections des services du FMI.

_

³ L'AVD précédente date de juin 2009.

65

II. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

6. Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette publique sont similaires à ceux de l'analyse de viabilité de la dette extérieure. L'encours de la dette intérieure est faible. La dette intérieure brute est estimée à environ 2,7 % du PIB fin 2008 et la dette nette à 1,3 % du PIB. Bien que la dette intérieure augmente en 2009 et en 2010 à cause de la hausse des besoins de financement résultant des chocs exogènes, elle devrait diminuer sur la période de projection, les autorités s'employant à éviter un financement intérieur plus coûteux du déficit budgétaire. La dynamique de la dette publique est donc principalement déterminée par l'évolution de la dette extérieure. Les tests de résistance et les autres scénarios indiquent que si les déficits budgétaires actuels n'étaient pas réduits, les indicateurs d'endettement ne cesseraient d'augmenter, ce qui démontre l'importance du rééquilibrage budgétaire.

III. CONCLUSION

7. Le risque de surendettement du Burkina Faso est élevé eu égard au ratio VAN de la dette /exportations; tous les autres indicateurs d'endettement restent largement au-dessous leurs seuils dans le scénario de référence. Le risque de surendettement élevé et l'accumulation de la dette à la suite des chocs récents souligne cependant combien il importe de limiter les emprunts extérieurs à des prêts concessionnels, de mener une politique budgétaire prudente et de continuer de diversifier et d'accroître les exportations. Les autorités devraient en outre continuer d'améliorer le cadre d'action des pouvoirs publics et le cadre institutionnel, ce qui pourrait entraîner, à terme, un relèvement de la note CPIA et des seuils d'endettement.

Tableau 1. Burkina — Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2008–2028 1/ (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

_	Chiffres effectifs		Moyenne	Écart-type		Projections									
	2005	2006	2007	historique 6/	6/	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne Average	2018	2028	Moyenne Average
Dette extérieure (nominale) 1/	38.9	21.1	19.8			19.8	20.6	22.2	24.4	26.2	27.8	Average	33.1	25.3	Average
dont dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	38.9	21.1	19.8			19.8	20.6	22.2	24.4	26.2	27.8		33.1	25.3	
Variation de la dette extérieure	-2.9	-17.8	-1.3			0.0	0.9	1.6	24.4	1.9	1.6		0.2	-1.4	
	8.0	6.7	0.1			10.0	8.0	8.8	8.0	7.5	6.5		6.7	6.2	
Flux générateurs d'endettement net identifiés		9.3	8.1	10.0	1.2		8.9		9.5		7.8		8.2	7.4	7.7
Déficit du solde extérieur courant hors intérêts	11.4			10.0	1.2	11.7		10.3		8.7					1.1
Déficit de la balance des biens et des services	15.6	14.0	14.2			16.8	15.2	16.2	13.6	12.8	11.8		12.0	11.3	
Exportations	9.9	11.5	10.6			10.0	11.7	12.3	15.2	15.8	15.5		13.2	12.0	
Importations	25.5	25.5	24.8			26.8	27.0	28.5	28.8	28.6	27.3		25.2	23.2	
Transferts courants nets (négatif = entrée)	-4.3	-4.4	-6.0	-4.8	0.9	-5.0	-6.2	-5.8	-4.0	-4.0	-3.9		-3.7	-3.9	-3.8
dont officiels	-3.4	-3.0	-4.3			-3.5	-4.7	-4.4	-2.7	-2.6	-2.4		-2.0	-1.3	
Autres flux du compte extérieur courant (négatif = enti	0.1	-0.2	-0.2			-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1		-0.1	0.0	
IDE net (négatif= entrée)	-0.6	-0.6	-5.1	-0.9	1.5	-1.0	-0.4	-0.9	-0.6	-0.2	-0.2		-0.2	-0.2	-0.2
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.8	-2.0	-2.9			-0.7	-0.4	-0.6	-0.9	-1.1	-1.1		-1.3	-1.0	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.2	0.2			0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3		0.5	0.5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.8	-2.0	-0.6			-0.9	-0.6	-0.8	-1.1	-1.4	-1.5		-1.8	-1.5	
Contribution des variations des prix et des taux de cha	-0.3	-0.3	-2.4												
Résiduel (3-4) 3/	-10.9	-24.6	-1.4			-10.0	-7.2	-7.2	-5.9	-5.6	-4.9		-6.5	-7.6	
dont financement exceptionnel	0.0	-23.6	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VAN de la dette extérieure 4/	19.7	11.2	12.0			11.6	13.4	14.9	16.8	18.4	19.9		24.3	21.9	
en pourcentage des exportations	199.1	97.3	113.8			116.7	113.9	120.6	111.0	116.4	128.6		184.0	183.5	
VAN de la dette extérieure CGE	19.7	11.2	12.0			11.6	13.4	14.9	16.8	18.4	19.9		24.3	21.9	
en pourcentage des exportations	199.1	97.3	113.8			116.7	113.9	120.6	111.0	116.4	128.6		184.0	183.5	
en pourcentage des recettes publiques	154.2	86.1	88.5			87.7	101.2	109.4	116.3	123.1	130.2		140.7	109.6	
Ratio service de la dette/exportations (%)	8.3	6.2	6.4			5.7	5.3	5.1	4.4	4.8	5.4		8.7	13.1	
Ratio service dette CGE/exportations (%)	8.3	6.2	6.4			5.7	5.3	5.1	4.4	4.8	5.4		8.7	13.1	
Ratio service dette CGE/recettes (%)	6.4	5.5	5.0			4.3	4.7	4.7	4.6	5.1	5.4		6.7	7.8	
Total besoins bruts de financement (milliards \$ E.U.)	631.1	548.6	248.7			918.0	728.6	878.6	897.3	934.5	919.6		1474.5	3046.5	
Déficit compte courant hors intérêts qui stabilise le ratio d'u	14.3	27.2	9.4			11.6	8.0	8.8	7.3	6.8	6.2		8.0	8.8	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7.1	5.5	3.6	5.6	1.9	5.2	3.1	4.2	5.3	6.0	6.0	5.0	6.0	5.9	5.9
Déflateur du PIB en dollars E.U. (variation en pourcentage)	0.8	0.7	13.1	5.3	10.3	14.9	-4.8	4.6	1.6	1.3	2.0	3.2	2.0	2.0	2.0
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	0.7	0.7	1.2	0.6	0.4	1.3	1.0	0.8	1.1	1.3	1.3	1.1	1.5	1.8	1.6
Croissance des exportations de B&S (valeur \$ E.U., en %)	-2.1	23.7	7.7	12.4	22.2	14.1	15.5	14.4	31.5	12.1	5.5	15.5	4.6	8.6	6.2
Croissance des importations de B&S (valeur \$ E.U., en %)	11.7	6.1	14.0	11.1	12.8	30.8	-1.3	15.4	7.9	6.6	3.0	10.4	6.3	7.8	6.9
Elément de don des nouveaux emprunts du secteur public						47.7	51.5	44.0	41.9	41.9	41.2	44.7	40.8	40.0	40.0
Flux d'aide (milliards de dollars EU) 7/	554.8	541.6	678.6			588.2	886.1	922.6	1062.6	1084.4	1139.9		1234.6	1745.3	
dont : dons	249.8	257.2	439.4			329.6	567.6	555.9	585.4	595.6	613.1		617.3	872.6	
dont : prêts concessionnels	259.4	254.9	239.2			258.6	318.5	366.7	477.2	488.8	526.9		617.3	872.6	
Financement équivalent dons (% du PIB) 8/						5.7	8.8	8.4	8.4	8.0	7.6		5.4	3.5	5.0
Financement équivalent dons (% du financement extérieur)						76.0	84.6	76.4	73.9	73.8	72.8		70.6	70.4	70.2
Pour mémoire															
PIB nominal (millions de dollars EU)	5436.9	5776.6	6768.8			8184.4	8031.1	8751.6	9362.5	10048.7	10863.3		16033.8	34632.8	
(VANt-VANt-1)/PIBt-1 (%)						2.0	1.5	2.8	3.1	2.9	3.1	2.6	2.3	1.0	2.0

Source : simulations des services du FMI.

^{1/} Y compris la dette extérieure publique et privée.

^{2/} Calculé selon la formule [r - g - r(1+g)]/(1+g+r+gr) fois le ratio de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du l 3/ Incluant le financement exceptionnel (variations des arriérés et allègements de dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements pour changements de valeur. Pour les projections comprend

la contribution des variations des prix et des taux de change.

^{4/} Repose sur l'hypothèse que la VAN de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

^{5/} Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

^{6/} Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

^{7/} Définis comme dons, prêts concessionnels et allégement de la dette.

^{8/} Le financement équivalent dons comprend les dons accordés directement à l'État et par le biais des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VAN de la nouvelle dette).

Tableau 2. Burkina — Sensibilité aux principaux indicateurs de la dette publique contractée ou garantie par l'État, 2008–2028 (en pourcentage)

				Project	ions			
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio VAN de la dette/	PIB							
Scénario de référence	12	13	15	17	18	20	24	22
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-27 1/	12	12	13	14	16	18	23	21
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-27 2/	12	14	17	20	23	26	34	35
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	12	13	15	17	18	20	24	22
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	12	15	20	22	23	24	27	22
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	12	13	16	19	20	22	27	24
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	12	16	19	21	23	24	27	22
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	12	14	19	21	22	23	26	22
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	12	20	22	25	27	29	35	32
Ratio VAN de la dette/expo	ortations							
Scénario de référence	117	114	121	111	116	129	184	183
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-26 1/	117	103	105	95	99	114	176	175
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	117	122	139	134	146	166	259	294
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	117	114	121	111	116	129	184	183
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	117	165	259	231	236	255	332	306
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	117	114	121	111	116	129	184	183
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	117	132	156	139	142	154	202	187
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	117	150	204	182	186	201	262	242
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	117	114	121	111	116	129	184	183
Ratio VAN de la dette/re	cettes							
Scénario de référence	88	101	109	116	123	130	141	110
	00	101	109	110	123	130	141	110
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-26 1/ A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	88 88	91 109	95 126	99 140	105 154	115 168	134 198	104 176
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	88	101	109	116	123	130	140	109
	88	114	145	149	153	159	156	112
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	88	101	121	128	136	144	156 155	121
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09								
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	88	118	141	145	150	156	154	112
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	88 88	109 148	140 160	144 170	148 180	154 190	151 205	109 160
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	08	146	100	170	100	190		
							CO	ntinued

Tableau 2. Burkina — Sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique contractée ou garantie par l'État, 2008–2028 (fin)

(en pourcentage)

	Projections 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2018									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028		
Ratio service de la dette/ex	nortations									
Scénario de référence	6	5	5	4	5	5	9	13		
A. Autres scénarios	Ü	Ü	Ū	•	Ü	Ü	·	10		
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-27 1/	6 6	4 5	4 5	4 5	4 6	4 7	8 15	12 24		
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-27 2/	ь	5	5	5	ь	1	15	24		
B. Tests paramétriques										
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	6	5	5	4	5	5	9	13		
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	6	6	8	8	9	10	18	23		
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	6	5	5	4	5	5	9	13		
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	6	5	5	5	5	6	11	14		
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	6	5	6	6	7	8	14	18		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	6	5	5	4	5	5	9	13		
Ratio service de la dette/	recettes									
Scénario de référence	4	5	5	5	5	5	7	8		
A. Autres scénarios										
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008-27 1/	4	4	4	4	4	4	6	7		
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008-27 2/	4	4	4	5	6	7	11	15		
B. Tests paramétriques										
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	4	4	4	5	5	5	7	8		
B2. Croissance exportations en valeur à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 3/	4	4	4	5	6	6	8	8		
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008-09	4	4	5	5	6	6	7	g		
B4. Flux nets non générateurs de dette à moyenne historique moins un écart type en 2008-09 4/	4	4	5	5	6	6	8	8		
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	4	4	4	5	6	6	8	8		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2008 5/	4	6	6	7	7	8	10	11		
Pour mémoire										
Élément de libéralité supposé sur fin. résiduel (fin. requis en sus du scénario de référence) 6/	34	34	34	34	34	34	34	34		

Source : projections et simulations des services du FMI.

^{1/} Les variables comprennent la croissance du PIB réel, la croisance du déflateur du PIB (valeur en dollars E.U.), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

^{2/} On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts plus élevé de 2 points que dans le scénario de référence., avec des différés d'amortissement et des échéances identiques à celles du scénario de référence.

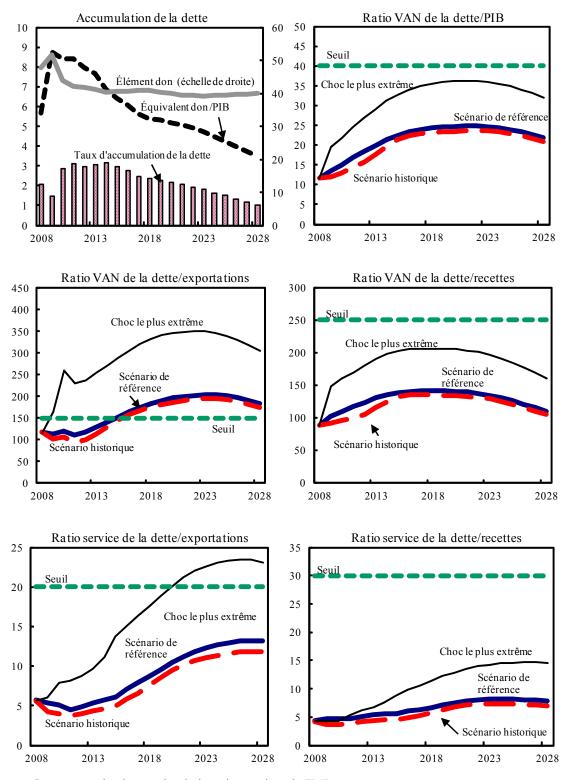
^{3/} Dans l'hypothèse de valeurs des exportations demeurant en permanence au niveau inférieur, mais où le solde extérieur courant revient à son niveau du scénario de référence en pourcentage du PIB après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

^{4/} Transferts officiels et privés, et IDE inclus.

^{5/} La dépréciation est définie comme le pourcentage de baisse du taux de change dollar/franc CFA, qui ne peut dépasser 100 %.

^{6/} S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (financement moins favorable) où les conditions de tous les nouveaux emprunts sont celles visées à la note 2.

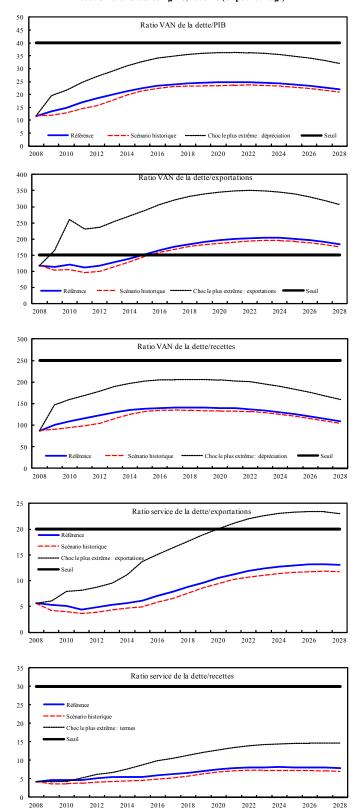
Appendice II — Graphique 3. Burkina Faso: indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sous différents cas de figure (en pourcentage), 2008-2028 1/



Sources: projections et simulations des services du FMI.

1/ Seuils pour pays aux résultats moyens.

Appendice II — Graphique 4. Burkina Faso : indicateurs de la dette extérieure publique sous différents cas de figure, 2008–28 (en pourcentage)



Sources: projections et simulations des services du FMI.

Appendice II — Tableau 3. Burkina Faso — Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2005-2028

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiff	res effec	tifs			Projections									
				Moyenne	Écart-type							Moyenne			Moyenne
	2005	2006	2007	historique 5/	5/	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008-13	2018	2028	2014-28
Dette du secteur public 1/	44.4	22.8	22.0			23.7	25.1	28.0	30.3	31.6	32.8		36.6	32.1	
dont : libellée en devises	40.9	20.0	18.6			21.4	20.1	22.2	24.4	26.3	28.0		33.2	25.4	
Variation de la dette du secteur public	0.3	-21.6	-0.8			1.7	1.4	2.9	2.3	1.4	1.2		0.4	-1.1	
Flux générateurs d'endettement identifiés	6.6	-23.0	2.4			3.1	4.8	4.0	2.1	1.6	1.3		0.4	-1.1	
Déficit primaire	4.6	5.0	5.3	3.7	1.1	4.1	6.4	5.0	3.5	3.3	3.2	4.2	2.6	0.8	
Recettes et dons	17.4	18.9	20.1			17.3	20.3	19.9	20.7	20.9	20.9		21.1	22.5	
dont : dons	4.6	5.9	6.5			4.0	7.1	6.4	6.3	5.9	5.6		3.8	2.5	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.9	23.9	25.4			21.4	26.7	25.0	24.3	24.2	24.1		23.7	23.3	
Dynamique automatique de la dette	2.1	-5.9	-2.9			-1.0	-1.5	-1.0	-1.4	-1.6	-1.9		-2.2	-1.9	
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-3.6	-3.1	-1.0			-1.3	-0.7	-1.1	-1.4	-1.8	-1.9		-2.1	-1.9	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.7	-0.8	-0.2			-0.2	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1		0.0	-0.1	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2.9	-2.3	-0.8			-1.1	-0.7	-1.0	-1.4	-1.7	-1.8		-2.0	-1.8	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	5.7	-2.7	-1.9			0.4	-0.8	0.0	0.0	0.1	0.0				
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-22.2	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (PPTE et autres)	0.0	-22.2	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	-6.3	1.4	-3.1			-1.5	-3.4	-1.1	0.2	-0.2	-0.1		-0.1	0.0	
VAN de la dette publique	23.2	14.0	15.5			13.9	18.4	20.6	22.7	23.7	24.7		27.7	28.6	
dont : libellée en devises	19.7	11.2	12.0			11.6	13.4	14.9	16.8	18.4	19.9		24.3	21.9	
dont : dette extérieure	19.7	11.2	12.0			11.6	13.4	14.9	16.8	18.4	19.9		24.3	21.9	
VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette du secteur	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Besoins de financement bruts 2/	6.0	6.2	6.6			4.8	7.2	5.8	4.4	4.2	4.1		3.9	2.4	
Ratio VAN de la dette publique/recettes et dons (en pourcentage)	133.6	73.9	77.0			80.6	90.7	103.3	109.3	113.5	118.1		131.3	127.1	
Ratio VAN de la dette publique/recettes (en pourcentage)	181.7	107.3	113.8			105.0	139.3	151.5	156.5	158.4	161.8		160.6	143.1	
dont : dette extérieure 3/	154.2	86.1	88.5			87.7	101.2	109.4	116.3	123.1	130.2		140.7	109.6	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) 4/	8.2	6.2	6.7			4.0	3.9	4.1	4.1	4.4	4.7		5.9	7.2	
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 4/	11.2	8.9	9.9			5.2	5.9	6.0	5.8	6.2	6.4		7.3	8.1	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	4.3	26.6	6.0			2.4	4.9	2.2	1.2	1.9	2.0		2.2	1.9	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7.1	5.5	3.6	5.6	1.9	5.2	3.1	4.2	5.3	6.0	6.0	5.0	6.0	5.9	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette libellée en devises (en pourcenta	0.7	0.6	1.1	0.6	0.4	1.3	1.0	8.0	1.1	1.3	1.3	1.1	1.5	1.8	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.9	5.1	3.9	-0.3	5.2	-2.7	5.3	1.9	1.1	0.9	1.0	1.2	1.2	-1.2	0.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépré	16.1	-7.3	-10.0	-2.6	12.5	2.2									
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.6	-0.1	3.6	2.8	2.9	7.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.8	2.0	2.0	2.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, «	10.8	15.0	9.9	7.4	6.8	-11.3	28.6	-2.5	2.4	5.6	5.6	4.7	5.5	5.9	5.7
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	47.7	51.5	44.0	41.9	41.9	41.2	44.7	40.8	40.0	

Sources : autorités burkinabè; estimations et projections des services du FML

^{1/} Administration centrale.

^{2/} Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire, plus le service de la dette, plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

^{3/} Recettes, hors don:

^{4/} Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

^{5/} Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Appendice II — Tableau 4. Burkina Faso — Sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2008-2028

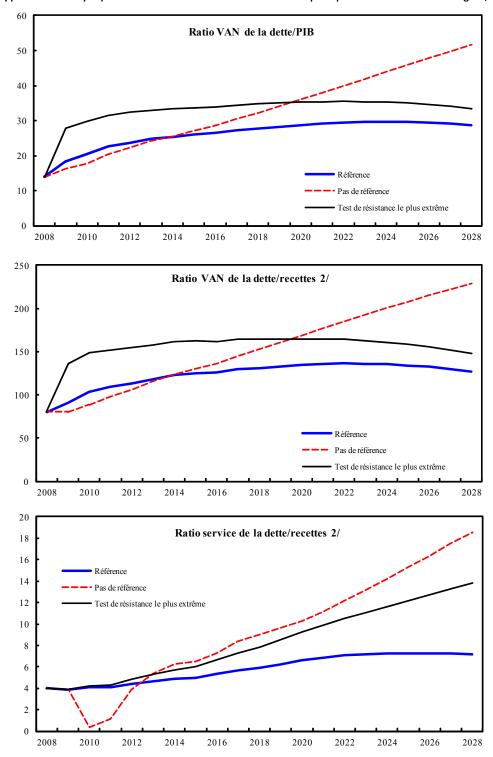
-				Projec	tions			
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	14	18	21	23	24	25	28	29
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	14	16	16	19	20	22	29	47
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	14		18	20			32	52
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	14	19	21	23	25	26	32	43
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique diminuée d'un écart-type en 2009-10	14	18	20	23	24	25	27	28
B2. Solde primaire à la moyenne historique diminué d'écart-type en 2009-10	14	17	19	21	22	23	26	28
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart-type	14	16	18	20	21	22	26	28
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009	14	24	25	27	27	28	29	31
B.5 Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2009	14	28	30	31	32	33	35	33
Ratio VAN de la dette/recettes 2/	1							
Scénario de référence	81	91	103	109	113	118	131	127
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	81	78	84	92	99	107	139	209
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	81		89	98		115	153	229
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	81	91	105	112	117	124	150	190
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique diminuée d'un écart-type en 2009-10	81	90	103	109	113	117	130	125
B2. Solde primaire à la moyenne historique diminué d'écart-type en 2009-10	81	83	95	101	106	111	125	123
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart-type	81		89	97	102		125	126
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009	81		127	130			139	140
B.5 Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2009	81	137	149	152	154	158	165	148
Ratio service de la dette/recettes	2/							
Scénario de référence	4	4	4	4	4	5	6	7
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	4	4	0	1	3	4	8	16
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	4	4	0	1	4	5	9	19
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	4	4	4	4	5	5	8	14
B. Tests paramétriques								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique diminuée d'un écart-type en 2009-10	4	. 4	4	4	4	5	6	7
B2. Solde primaire à la moyenne historique diminué d'écart-type en 2009-10	4		1	3			6	7
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart-type	4		1	2			6	7
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009	4		4	5			7	9
B.5 Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2009	4		21	10			8	11
2.5 / ag 5 acc datas hangeristations a shastionistic do 10 /0 du l 10 th 2000	7	7		.0	O	'	O	

Sources : autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} En supposant que la croissance du PIB réel est égale au niveau de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (durée de la période de projection).

^{2/} Les recettes comprennent les dons.

Appendice II -- Graphique 5. Burkina Faso: indicateurs de la dette publique sous différents cas de figure, 2008-28 1/



Sources: projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui produit le ratio le plus élevé en 2018.

2/ Recettes dons compris.

FONDS MONÉTAIRE NTERNATIONAL

BURKINA FASO

Rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV, cinquième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande d'augmentation de l'accès et de modifications des critères de réalisation

Annexe d'information

Préparée par le Département Afrique (en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Mark Plant et Dominique Desruelle

30 novembre 2009

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance technique et financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 36,26 millions de DTS (60,24 % de la quote-part) à fin septembre 2009.
- **Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).** Description de la collaboration de la Banque mondiale et du FMI.
- Questions d'ordre statistique. Évaluation de la qualité des données statistiques. Les lacunes constatées sur un large éventail de statistiques économiques nuisent à l'analyse de l'évolution de la situation économique du Burkina Faso.

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI	3
II. Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP)	14
III. Ouestions d'ordre statistique	15

I. RELATIONS AVEC LE FMI

(au 30 septembre 2009)

I. Statut — Date d'admission au FMI: 2 mai 1963; régime: Article VIII depuis juin 1996

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	60,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	52,77	87,65
Position de réserve au FMI	7,44	12,36
Taux de change		
III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	57,58	100,00
Avoirs	48,18	83,67
IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la facilité pour la réduction de la		
pauvreté et pour la croissance (FRPC)	36,26	60,24
X7 A 1 60 • 1 1 7 /		

V. Accords financiers les plus récents :

	Date	Date	Montant approuvé	Montant tiré
<u>Type</u>	<u>d'approbation</u>	<u>d'expirati</u>	(millions de DTS)	(millions de DTS)
		<u>on</u>		
FRPC	23 avril 2007	22 avril 2010	15,05	13,04
FRPC	11 juin 2003	30 sept. 2006	30,10	30,10
FRPC	10 sept. 1999	9 déc. 2002	39,12	39,12

VI. Projection des obligations financières envers le FMI

(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	À échoir				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Principal		0,69	2,41	4,69	5,10
Commissions/intérêts	0,10	0,21	0,20	0,18	0,16
Total	0,10	0,90	2,61	4,87	5,25

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre initial	Cadre renforcé	Total
	<u> </u>	remoree	<u> 10tur</u>
I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	sept. 1997	juillet 2000	
Date du point de décision	-	-	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers			
(millions de dollars EU) ¹	229,00	324,15	
dont: aide du FMI (millions de dollars EU)	21,70	35,88	
(équivalent en millions de DTS)	16,30	27,67	
Date du point d'achèvement	juillet 2000	avril 2002	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Montant mis à la disposition de l'État membre	16,30	27,67	43,97
Assistance intérimaire		4,15	4,15
Solde au point d'achèvement	16,30	23,52	39,82
Complément décaissé sur produit des intérêts ²		2,01	2,01
Total des décaissements	16,30	29,68	45,98

VIII. Mise en œuvre du dispositif de l'IADM :

I. Total de l'allégement de dette (millions de DTS) ³	62,12
dont : IADM	57,06
dont : PPTE	5,06

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

Dette admissible

Date d'application	CRG	FRPC	Total
janvier 2006	s/o	62,12	62,12

- •

¹ L'assistance engagée en vertu du cadre initial s'exprime en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et celle qui est engagée au titre du cadre renforcé s'exprime en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² En vertu du cadre renforcé, un complément est décaissé, au point d'achèvement, et correspond au produit des intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période intérimaire.

³ L'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) fournit un allégement intégral de dette aux pays admissibles qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institut d'émission commun des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui inclut le Burkina Faso. La dernière évaluation du dispositif de sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Elle a permis de constater les progrès accomplis dans le renforcement du dispositif de sauvegardes de la BCEAO depuis l'évaluation de 2002, et a recensé des domaines où de nouvelles mesures permettraient d'affermir ces progrès.

La BCEAO publie désormais une série complète d'états financiers et des améliorations y ont été apportées pour rendre l'information financière plus conforme aux normes IFRS. En outre, une charte de l'audit interne a été adoptée, des mécanismes ont été mis en place pour améliorer la gestion des risques, et le suivi des recommandations des audits externes et internes a été renforcé.

Les résultats du suivi permanent des sauvegardes indiquent que, si les systèmes de contrôle interne et la structure légale restent vulnérables, des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines, notamment avec i) l'amélioration de la procédure d'audit externe grâce à l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; ii) la mise en place d'un comité d'audit; iii) la communication accrue d'informations sur la situation financière des pays de l'UEMOA auprès du FMI dans les notes jointes aux états financiers annuels, et iv) la poursuite du renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régime de change :

Le Burkina Faso est membre de l'UEMOA et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 10 novembre 2009, 702,03 francs CFA équivalaient à 1 DTS. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes conventionnels de parité fixe. Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membre. Le Burkina Faso applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

La fréquence des consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso est fixée conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juillet 2002 relative au cycle des consultations. Les entretiens relatifs aux consultations de 2007 au titre de l'article IV et à la première revue de l'accord

au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont déroulés à Ouagadougou du 19 septembre au 4 octobre 2007. Le rapport des services du FMI, ainsi que le document de la série des Questions générales et l'annexe d'information ont été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 9 janvier 2008. La prochaine consultation au titre de l'article IV est prévue pour septembre 2011.

XII. RONC/Plan d'action et évaluation (AAP) :

Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Ouagadougou du 7 au 18 mai 2001 pour aider les autorités à rédiger une ébauche du module du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) consacré aux finances publiques. Le rapport final, publié en juillet 2002, a conclu que le Burkina Faso avait accompli des progrès sensibles dans bon nombre de secteurs afin d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'administration publique. Toutefois, des efforts supplémentaires seront requis pour mettre en œuvre un certain nombre d'améliorations, notamment en ce qui a trait au suivi des dépenses au niveau local et aux fonctions d'audits externes. Les entretiens initiaux ont mis en évidence que les autorités souscrivaient dans l'ensemble à l'évaluation de la mission. Le 31 juillet 2002, les autorités ont officiellement adopté un plan d'action fondé sur les recommandations du RONC final.

Une mission du Département des statistiques qui s'est déroulée du 8 au 21 mai 2003 a aidé les autorités à préparer un RONC sur les données. Le rapport a été publié en mars 2004. La mission a constaté que la plupart des méthodes utilisées pour la compilation des statistiques macroéconomiques sont globalement conformes aux normes généralement acceptées au plan international. Toutefois, la plupart des séries de données pâtissent des limites ou des insuffisances des données source, qui découlent de l'irrégularité des enquêtes (comptabilité nationale), de l'utilisation de pondérations obsolètes (IPC), ou du faible taux de réponse aux enquêtes (balance des paiements). Pour l'IPC et les statistiques de finances publiques, la diffusion des données répond aux critères du SGDD mais pour les autres séries de données macroéconomiques, les délais de diffusion ne respectent pas les recommandations du SGDD. Les autorités ont souscrit de manière générale aux principaux constats de la mission, ainsi qu'aux recommandations formulées pour y remédier.

En concertation avec leurs homologues de la Banque mondiale, les membres de la mission ont également abordé avec les autorités, un plan d'action et évaluation (AAP) lié à l'initiative PPTE. L'objectif visé était d'évaluer la capacité du système de gestion des dépenses publiques à assurer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE, de même que les besoins d'assistance technique pour accroître cette capacité. La mission a obtenu l'approbation des autorités sur l'évaluation préliminaire conjointe; elle a défini les besoins d'assistance technique pour la mise à niveau de la capacité de suivi de ces dépenses, et établi les grandes lignes d'un avant-projet de plan d'action. Ce plan expose les principaux besoins

complémentaires en assistance technique pour améliorer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'AAP a reçu l'aval des autorités.

XIII. Assistance technique:

Le Burkina Faso bénéficie depuis 1989 d'importantes actions d'assistance technique, en particulier dans le secteur des finances publiques, dont voici un récapitulatif des plus récentes :

Département	Type	Date de prestation	Objet
	d'assistance		
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	7-11 février 2005	Revue des progrès de(s): 1) la mise en place de la cellule Gros contribuables et du Bureau des contribuables moyens; 2) mesures visant à renforcer les contrôles fiscaux; 3) la réforme du registre des entreprises.
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-18 février 2005	Aide au contrôle des marchandises en transit dans le pays et des voyageurs à l'aéroport de Ouagadougou.
AFRITAC	Douanes, expert en mission de courte durée	14-23 février 2005	Mise en œuvre du code d'évaluation en douanes et création d'une base de données des prix indicatifs à l'importation.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	21-25 mars 2005	Évaluation des besoins en assistance technique de la cellule de supervision des établissements de microfinance et préparation d'un programme de renforcement des capacités.
AFRITAC	Expert en mission de courte durée	18-29 avril 2005	Formation d'auditeurs de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	27 juin-1 ^{er} juil. 2005	Revue des directives de finances publiques de l'UEMOA.
AFRITAC	Conseiller en statistiques et expert (mission de courte durée)	27 juin-5 juil. 2005	Aide à la mise en place de la base de données du TOFE (première de deux missions prévues) et élargissement du champ du TOFE (dernière des trois missions prévues)
AFRITAC	Visites du conseiller en douanes	10-16 juillet 2005	Conseil à l'application du dispositif des douanes et évaluation des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	8-12 août 2005	1) Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
			de 2003; 2) mis à jour du plan d'action de la direction des impôts; 3) évaluation des besoins d'assistance technique de la DGI.
AFRITAC	Expert en statistiques	22-26 août 2005	Aide à la mise en place de la base de données de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en douanières	28 août-1 ^{er} sept. 2005	Conseils à l'application du dispositif douanier et évaluation des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Expert en statistiques	29 août-2 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (dernière des deux missions prévues).
AFRITAC	Conseiller en microfinance	19-23 sept. 2005	Renforcement des systèmes opérationnels de surveillance des établissements de microfinance.
AFRITAC	Expert en statistiques	19-23 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (mission complémentaire).
AFRITAC	Conseiller en GDP(gestion des dépenses publiques)	10-14 octobre 2005	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de janvier 2004 et évaluation des besoins d'assistance technique.
AFRITAC	Conseiller et expert courte durée en microfinance	21 nov.–16 déc. 2005	Encadrement des inspections des établissements de microfinance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques	6-15 décembre 2005	Revue des directives de l'UEMOA sur la nomenclature budgétaire.
AFRITAC	Conseiller en douanes	23-25 janvier 2006	Renforcement du dialogue entre l'administration douanière et le secteur privé (séminaire régional).
AFRITAC	Conseiller en statistiques	11-25 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Conseiller en GDP	13-17 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Administration fiscale; expert (mission de courte durée)	14-28 mars 2006	Aide au renforcement : 1) des opérations de la cellules des gros contribuables; 2) des audits fiscaux.
AFRITAC	Conseiller en	14-28 mars 2006	Aide à l'élaboration du plan d'action

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
	douanes		visant à renforcer la mobilisation des recettes.
FAD	Mission (gestion des régies financières)	14-28 mars 2006	Aide à la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (améliorations de la cellule des gros contribuables et renforcement de la structure et des opérations de ces administrations).
AFRITAC	Conseiller en douanes	4-14 avril 2006	Renforcement du contrôle de l'évaluation en douane.
AFRITAC	Administration fiscale; expert en mission de courte durée	17-28 avril 2006	Renforcement de la gestion des plus gros contribuables.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	24-28 juillet 2006	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de mars 2006.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	31 juil4 août 2006	Identification des indicateurs de suivi à distance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques du secteur réel	11-20 sept. 2006	Bilan de la mise en œuvre des recommandations de la mission RONC de mars 2004.
AFRITAC	Microfinance; expert en mission de courte durée	28 sept20 oct. 2006	Accompagnement des agents de la cellule S-IFD.
AFRITAC	Conseillers en gestion des dépenses publiques	2-12 octobre 2006	Revue et suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire figurant dans la stratégie de renforcement des finances publiques.
AFRITAC	Microfinance; expert en mission de courte durée	2-20 octobre 2006	Renforcement des capacités des agents chargés des inspections, et accompagnement sur le terrain.
AFRITAC	Administration douanière; expert en mission de courte durée	20 nov1 ^{er} déc. 2006	Évaluation de la mise en œuvre des recommandations préliminaires sur le contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	20 nov1 ^{er} déc. 2006	Renforcement des capacités de l'administration fiscale en matière de lutte contre la fraude.
AFRITAC	Conseiller en	5-9 mars 2007	Formation à l'utilisation du Manuel des

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
	statistiques macro- économiques		statistiques de finances publiques 2001.
AFRITAC	Conseiller en gestion de la dette	5-16 mars 2007	Étude de la situation de la gestion administrative de la dette intérieure et extérieure.
AFRITAC	Conseiller en douanes	12-23 mars 2007	Bilan de la suite donnée aux recommandations de la mission FAD de mars 2006 et évaluation de la mise en œuvre du contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro- économiques	19-23 mars 2007	Formation à l'application du cadre de statistiques de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	26-30 mars 2007	Aide à la mise en œuvre des mesures de renforcement et de modernisation de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	22 mai–4 juin 2007	Suivi de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en douanes	16–27 juillet 2007	Informatisation des procédures douanières.
MCM	Contrôle bancaire	23–27 juillet 2007	Évaluation des besoins d'assistance technique et du contrôle bancaire.
FAD	Gestion budgétaire	26 juin–9 juillet, 2007	Conseils sur la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (y compris amélioration de la cellule des gros contribuables et renforcement de l'organisation et des opérations).
STA	Statistiques macroéconomiqu es	26 novembre–7 décembre 2007	Aide à la mise en place de comptes budgétaires pour le Trésor.
FAD	Réforme de la politique fiscale	27 novembre–12 décembre 2007	Examen et simplification du système fiscal.
FAD/ AFRITAC	Gestion des finances publiques		Aide à la mise en œuvre du programme de réforme des autorités dans la gestion des finances publiques.
AFRITAC	Atelier sur la	28 janvier–1 février	Aide à la mise en œuvre du cadre

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
	viabilité de la dette	2008	d'analyse de la viabilité de la dette.
AFRITAC	Administration des recettes	11–22 février 2008	Segmentation des contribuables, fonctionnalité du système Syntax et application dans la cellule des contribuables moyens.
AFRITAC	Contrôle de la microfinance	11–15 février 2008	Appuyer le personnel chargé du contrôle de la microfinance.
STA/PEM	Directives de l'UEMOA	25–29 février 2008	Appuyer la préparation de la révision des directives de l'UEMOA.
STA	Comptabilité nationale	14–25 avril 2008	Former le personnel au logiciel de comptabilité nationale, ainsi qu'à de meilleures techniques d'établissement des données et méthodes de présentation.
FAD	Réformes de l'administration fiscalo-douanière	1er juin 2008- avril 2009	Fournir des conseils sur la stratégie de réforme de l'administration fiscalodouanière.
FAD	Modernisation de l'administration des recettes	1er mai 2008	Fournir des conseils sur la modernisation de l'administration des recettes.
STA	Conseiller en statistiques du secteur réel	26 décembre 2007 – 31 décembre 2008	Fournir des conseils sur l'établissement de statistiques du secteur réel.
FAD	Gestion des finances publiques	29 avril-11 mai 2009	Fournir des conseils sur l'élaboration d'une stratégie pour rendre opérationnel le budget programme.
FAD	Politique fiscale	21 avril-5 mai 2009	Passer en revue et simplifier le système fiscal.
AFRITAC	Contrôle financier	20-24 avril 2009	Améliorer la supervision des institutions de microfinance.
MCM	Gestion des actifs et des engagements souverains	28 avril – 5 mai 2009	Renforcer les capacités du comité national de la dette.

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Gestion des dépenses publiques	28 avril – 5 mai 2009	Fournir des conseils sur la gestion des finances publiques et sur les statistiques de finances publiques.

XIV. Représentant résident :

Mme Isabell Adenauer est en fonction au Burkina Faso depuis juin 2008.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT (JMAP)

Plan d'action conjoint du FMI et de la Banque mondiale (mise à jour)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison		
	A. Informations communes sur les programmes d	e travail pertine	ents		
Programme de	Mémorandum économique		Fin novembre 2009		
travail de la	Revue des dépenses publiques		Fin novembre 2009		
Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Don d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSG 10)	Février 2010	Été 2010		
	Assistance technique Aide à la SOFITEX à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques Stratégie de décentralisation		2010		
	Soutien en audit basé sur les risques et suite donnée aux recommandations d'audit à l'ASCE		Courant (don FDI)		
Programme de	Programme appuyé par le FMI		Courain (doi: 1 D1)		
travail du FMI durant les 12 mois à venir	Sixième revue du programme FRPC	Mars 2010	Juin 2010		
	Assistance technique				
	AT pour donner suite aux activités liées à l'administration fiscalo-douanière, la GFP, la supervision de la microfinance et les statistiques de comptabilité nationale		Novembre 2009 – avril 2010		
	AT sur la politique fiscale (suivi, dans la mesure des moyens disponibles)		Novembre 2009 – 2010		
	B. Demande de contributions au programm	ne de travail	1		
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mise à jour périodique sur l'état d'avancement du CARP				
mondiale	 Données quantitatives issues de la revue des dépenses publiques pour rééquilibrage des finances publiques 				
Demande de la Banque mondiale	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques à moyen terme				
au FMI	Note sur relations avec le FMI (pour les opérations d'appui budgétaire)				
	C. Accord sur des produits et missions	conjoints			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	Suite donnée au PESF pour aider les autorités à élaborer un plan d'action		Janvier 2010		
	• AVD	Mars/avril 2010	Juin 2010		

Burkina Faso — Appendice statistique

Au 16 novembre 2009

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : La fourniture de données présente certaines carences mais elle est globalement suffisante aux fins de la surveillance. Les domaines les plus touchés sont : les comptes nationaux et les statistiques de prix. Le Burkina Faso a reçu une assistance technique (AT) du FMI; l'AT a été financée en partie par le Japon.

Comptes nationaux: Les estimations annuelles de PIB sont établies par activité économique, par secteur institutionnel et par catégorie de dépenses à prix courants et constants (1985=100). La qualité des estimations de comptabilité nationale souffre du manque de sources de données appropriées et des carences dans les pratiques statistiques. Le secteur informel n'est pas correctement couvert — les estimations proviennent d'enquêtes limitées dans le secteur informel réalisées en 1989 et en 1996. La plupart des PME du «secteur moderne» ne présentent pas d'états comptables ou de déclarations fiscales. La consommation des ménages est estimée comme valeur résiduelle et n'est pas correctement validée par des tableaux d'équilibre ressources-emplois.

Statistiques de prix : L'IPC (1996=100) ne couvre que les ménages de la capitale ; il exclut les ménages non africains, divers types de biens et services, et les services des logements occupés par leurs propriétaires. Par rapport aux pays voisins, le poids des «aliments, boissons et tabacs» est très faible. Les prix des produits non disponibles sont supposés inchangés pour une période allant jusqu'à trois mois — les pratiques optimales voudraient que les variations de prix soient imputées pour ces articles à partir de l'évolution des prix des produits qui leur sont étroitement liés. Le logiciel utilisé pour calculer l'IPC doit être mis à niveau. L'indice des prix à la production et l'indice des prix de gros ne sont pas calculés et il n'est pas envisagé de mettre au point ce type d'indices.

Statistiques de finances publiques : La compilation de ces statistiques est limitée par un manque de coordination entre organismes financiers. Les domaines à améliorer sont la production de données ventilées de dépenses par fonction et par ministère, l'application du TOFE à l'ensemble des administrations publiques et l'établissement des données sur la base des livres du Trésor.

Statistiques monétaires et financières : La plupart des problèmes liés aux statistiques monétaires ne sont pas propres au Burkina sinon qu'ils touchent tous les pays membres de l'UEMOA. La BCEAO a eu du mal à estimer la circulation fiduciaire dans chaque pays membre en raison de l'important retard accumulé dans le tri des billets détenus dans les diverses agences nationales.

Balance des paiements: La couverture du commerce informel est incomplète. L'amélioration de la couverture des services et transferts (en particulier envois de fonds des travailleurs expatriés) dépend de l'intensification des contacts avec les organismes déclarants. La mission 2003 du RONC sur les données a constaté que le taux de réponse aux enquêtes n'était que de 40 % dans les entreprises industrielles et commerciales. L'organisation d'enquêtes annuelles exhaustives pour la communication de données sur les transactions au titre de l'investissement direct étranger en est encore à ses balbutiements. Pour améliorer la qualité des rapports de balance des paiements, les responsables de la BCEAO ont indiqué qu'ils comptent intégrer deux autres sources: les transactions boursières régionales et la base de données sur les bilans des entreprises (centrale des bilans). Ils ont également fait savoir que des données trimestrielles tirées des rapports de règlements bancaires seront bientôt utilisées pour évaluer les rapports existants de balance des paiements. Les compilateurs de la balance des paiements reçoivent les états des paiements effectués tous les dix jours; toutefois, ces informations n'entrent pas dans la compilation des états annuels de la balance des paiements, mais servent plutôt à assurer le contrôle de la qualité des données et à fournir aux autorités de la BCEAO des informations par anticipation.

II. Normes et qualité des données

Le Burkina Faso participe au Système général de diffusion des données depuis le 28 décembre 2001.

Une mission RONC sur les données a séjourné au Burkina Faso du 8 au 21 mai 2003.

III. Communication d'informations à STA (facultatif)

En octobre 2009, des données annuelles et trimestrielles pour 2006-2008 couvrant le budget de l'administration centrale ont été communiquées à STA pour leur publication dans les annuaires de statistiques financières internationales et de statistiques de finances publiques. La BCEAO communique des données monétaires à STA avec un décalage maximum de trois mois. En dépit des demandes formulées, les données de balance des paiements et de position extérieure globale n'ont pas été communiquées à STA pour être publiées dans les *IFS* et *BOPSY* depuis 2001.

Burkina Faso — Tableau des principaux indicateurs nécessaires à la surveillance (novembre 2009)

	Date de la	Date de	Périodicité des	Fréquence de	Périodicité	Pour mémoire ⁸ :			
	dernière observation	réception des données	des données ⁷	cation ⁷	de publi- cation ⁷	Qualité des données – Validité méthodologique ⁹	Qualité, précision et fiabilité des données ¹⁰		
Taux de change	permanente	permanente	Q	Q	Q				
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	6/2009	9/2009	М	M	М				
Monnaie centrale	8/2009	11/2009	М	M	М				
Masse monétaire au sens large	8/2009	11/2009	М	M	M				
Bilan de la banque centrale	8/2009	11/2009	М	М	M	LO, LO, LNO, O	LO, O, O, O, O		
Bilan consolidé du système bancaire	8/2009	11/2009	М	M	М				
Taux d'intérêt ²	10/2009	11/2009	M	M	M				
Indice des prix à la consommation	9/2009	10/2009	M	М	М	O, LNO, O, O	LNO, O, O, O, nd		
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	12/2008	4/2009	I	I	I				
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	12/2008	4/2009	М	М	M	O, LO, O, O	O, LO, O, O, LNO		
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	12/2008	9/2009	A	A	A				
Solde extérieur courant	2007	9/2009	A	A	A				
Exportations et importations de biens et de services	2007	9/2009	A	A	A	0, 0, 0, 0	LO, O, LO, O, O		
PIB/PNB	2007	9/2009	A	A	A	LO, LNO, LNO, LO	LNO, LNO, LO, LO, LNO		
Dette extérieure brute	12/2008	9/2009	A	A	A				
Position extérieure globale ⁶	12/2008	9/2009	A	A	A				

Les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges doivent être identifiés séparément. Les données doivent en outre comprendre les engagements à court terme liés à une devise étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur nominale des dérivés financiers pour paiement ou perception de devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Comprend les positions en avoirs et engagements financiers extérieurs bruts envers des non résidents.

⁷ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (nd).

⁸ Ces colonnes ne doivent être incluses que pour les pays pour lesquels ont été publiés des RONC de données (ou d'importantes mises à jour).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Note d'information au public

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n° 09/138 POUR DIFFUSION IMMÉDIATE Le 17 décembre 2009 Fonds monétaire international 700 19th Street, NW Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations de 2009 au titre de l'article IV avec le Burkina Faso

Le 14 décembre 2009, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso⁷. Le Conseil d'administration a par ailleurs mené à terme la cinquième revue des résultats enregistrés par le Burkina Faso dans le cadre de l'accord relevant de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

Informations générales

Les consultations de 2009 au titre de l'article IV sont intervenues à l'issue d'une décennie de résultats macroéconomiques généralement satisfaisants au Burkina Faso, le taux de croissance du PIB réel se situant à 5,5 % et l'inflation à 2,7 % en moyenne annuelle. La stabilité macroéconomique a créé un environnement propice à la réduction de la pauvreté, celle-ci ayant reculé d'environ 55 % de la population en 2000 à quelque 46 % en 2006. Malgré ces résultats globalement satisfaisants il sera difficile d'atteindre certains Objectifs du Millénaire pour le développement dans plusieurs domaines, dont l'éducation et la santé.

En 2008-09, l'activité économique a souffert de la montée des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques, de la crise économique et financière mondiale et des fortes inondations qui ont frappé Ouagadougou en septembre 2009. Ces chocs exogènes auraient contribué à une détérioration des indicateurs de pauvreté. Après avoir atteint 5,2 %

_

⁷ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

en 2008, grâce au rebond de la production agricole et à l'expansion du secteur minier, la croissance du PIB réel devrait être ramenée à 3,1 % en 2009, comme conséquence du ralentissement de l'économie mondiale, et notamment de ses retombées sur la filière coton et les activités connexes. L'inflation a atteint près de 11 % en 2008, en raison du renchérissement des produits de base, mais elle devrait descendre à environ 3½ % en 2009. Le déficit courant, qui s'est creusé à près de 12 % du PIB en 2008 sous l'effet d'une montée des importations et d'une détérioration des termes de l'échange, devrait revenir à 9,1 % du PIB en 2009, principalement grâce à l'augmentation des exportations d'or.

En 2009, une politique budgétaire généralement expansionniste a permis de réagir aux chocs exogènes. Les dépenses d'urgence et d'aide humanitaire ont augmenté suite aux inondations de 2009, et des mesures de relance budgétaire ont été adoptées pour accompagner l'activité économique, et la filière coton en particulier. L'augmentation des financements en 2009 n'entraîne pas de détérioration sensible des indicateurs d'endettement.

En 2010, la croissance économique devrait se situer à 4,2 %, grâce à l'essor de la production agricole et minière, au rebond escompté de la filière coton, et aux investissements publics visant à répondre aux besoins d'infrastructure et de reconstruction. Malgré ces investissements, le déficit budgétaire devrait diminuer en 2010 grâce à l'affermissement de la croissance.

À moyen terme la croissance devrait revenir à ses tendances historiques proches de 6 %, grâce aux investissements dans l'infrastructure, aux réformes du secteur privé et à l'expansion du secteur minier. L'inflation devrait se maintenir en dessous de 3 %, se conformant ainsi au critère de convergence de l'UEMOA.

Des progrès ont été réalisés sur le front des réformes structurelles en 2008-09. Dans le domaine budgétaire l'administration fiscale a été modernisée, ce qui a contribué à contenir l'impact du ralentissement de la croissance, et une réforme fiscale a été adoptée à la fin de 2009. Dans le secteur du coton, les réformes ont porté sur la création d'un fonds de lissage pour les entreprises d'égrenage, l'adoption d'un mécanisme d'établissement des prix à la production et un audit de la SOFITEX, la principale société d'égrenage. Dans le secteur financier, une vaste stratégie de réformes s'appuyant sur les recommandations du Programme d'évaluation du secteur financier a également été achevée en 2009.

Les principaux risques qui pèsent sur les perspectives économiques sont ceux du ralentissement de l'économie mondiale, qui pourrait perturber la demande de coton, de la diminution des appuis budgétaires extérieurs, et d'un éventuel repli des recettes qui pourrait limiter le soutien budgétaire à la croissance économique.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs ont félicité les autorités burkinabè de la mise en œuvre de réformes structurelles et de politiques économiques appropriées, malgré une conjoncture difficile marquée par plusieurs chocs exogènes. De manière plus précise, la politique budgétaire a contribué à amortir l'impact du ralentissement de l'économie mondiale en 2009. Les administrateurs ont appelé de leurs vœux un rééquilibrage des finances publiques, une meilleure exécution du programme d'investissements publics et un approfondissement des réformes structurelles pour épauler les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

Les administrateurs ont salué la détermination des autorités à renforcer les recettes et la gestion des dépenses, tout en réduisant progressivement les dépenses exceptionnelles engagées pour faire face aux chocs exogènes. Ils ont félicité les autorités des mesures prises pour amortir l'impact des chocs, notamment sur les populations les plus vulnérables. Les administrateurs ont noté qu'à mesure que la croissance s'affermira il faudra privilégier le rééquilibrage des finances publiques afin de rétablir la viabilité de la dette. Ils ont encouragé les autorités à mettre en œuvre la réforme fiscale et les autres mesures de mobilisation de recettes programmées pour 2010, et ont souligné la nécessité de prendre des initiatives complémentaires sur le plan des dépenses si les ressources budgétaires venaient à être inférieures aux prévisions. Les administrateurs ont noté que le Burkina Faso présente un risque élevé de surendettement au vu du ratio VAN de la dette/exportations, même si d'autres indicateurs restent suffisamment en dessous de leurs seuils de référence. Ils ont rappelé combien il était important de mener une politique d'emprunt prudente et de ne faire appel qu'à des dons et des financements fortement concessionnels de nature à contribuer à la viabilité à long terme de la dette.

Les administrateurs ont noté l'évaluation des services du FMI selon laquelle le taux de change effectif réel du Burkina Faso était globalement aligné sur les fondamentaux mais que la compétitivité continuait de pâtir de facteurs hors prix. Ils ont encouragé les autorités à progresser davantage sur le front des réformes structurelles, y compris dans le secteur financier, conformément aux recommandations du PESF de 2008, afin de promouvoir le développement du secteur privé et la diversification de l'économie. Les administrateurs ont également encouragé les autorités à mener à bien les réformes de la filière coton afin de conforter l'assise financière des sociétés d'égrenage. Ils ont fait remarquer qu'une bonne restructuration du secteur cotonnier contribuerait à nourrir la reprise économique et à réduire les vulnérabilités du secteur financier.

Burkina Faso: Principaux indicateurs économiques, 2007-11

	2007	2008 Est.	2009 Proj.	2010 Proj.	2011 Proj.
	(P	ourcentage sauf indic	annuel de v		
PIB et prix					
PIB à prix constants	3,6	5,2	3,1	4,2	5,3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0,2	10,7	3,4	2,3	2,0
Monnaie et crédit					
Crédit à l'économie	0,6	14,0	3,2	5,1	6,3
Monnaie au sens large (M2)	22,9	12,2	8,3	6,2	10,7
Secteur extérieur					
Termes de l'échange	1,2	-3,2	12,1	-6,6	0,3
Taux de change effectif réel (– = dépréciation)	-0,6	7,0			
	(Pourcen	tage du PIE	3, sauf indic	ation cont	raire)
Administration centrale					
Recettes intérieures	13,6	13,3	13,2	13,6	14,5
Dépenses totales (base engagements)	25,8	21,7	27,0	25,3	24,7
Solde budgétaire global, hors dons (engagements)	-12,2	-8,4	-13,8	-11,7	-10,2
Solde budgétaire global, dons compris (engagements)	-5,7	-4,4	-6,7	-5,4	-3,9
Secteur extérieur et indicateurs d'endettement					
Exportations de biens et services	10,6	10,0	11,7	12,3	15,2
Importations de biens et services	24,8	26,8	27,0	28,5	28,8
Solde transactions courantes (transferts officiels courants compris)	-8,3	-11,9	-9,1	-10,5	-9,7
Solde transactions courantes (hors transferts officiels courants)	-12,6	-15,3	-13,8	-14,9	-12,4
Dette extérieure	19,8	19,8	20,6	22,2	24,4
VAN de la dette extérieure	12,0	11,6	13,4	14,9	16,8
VAN de la dette extérieure en pourcentage des exportations VAN de la dette extérieure en pourcentage des recettes	113,8 88,5	116,7 87,7	113,9 101,2	120,6 109,4	111,0 116,3
valvide la delle extenedre en podicentage des recettes	00,0	01,1	101,2	109,4	110,3

Sources : Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI.

l Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 09/459 POUR DIFFUSION IMMÉDIATE Le 14 décembre 2009 Fonds monétaire international Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut la cinquième revue du programme FRPC en faveur du Burkina Faso et approuve un décaissement de 54 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui la cinquième revue des résultats obtenus par le Burkina Faso dans le cadre du programme économique soutenu par un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé une augmentation du niveau d'accès de 33,11 millions de DTS (environ 52,52 millions de \$ EU et 55 % de la quote-part) pour aider le pays à amortir l'impact négatif de la crise économique mondiale et des récentes inondations qui ont lourdement grevé le budget de l'État. La conclusion de la revue permet le décaissement de 34,114 millions de DTS (environ 54,11 millions de \$ EU), ce qui porte le total des décaissements au titre du programme à environ 47,156 millions de DTS (environ74,80 millions de \$ EU).

L'accord FRPC en faveur du Burkina Faso avait été approuvé le 23 avril 2007 (voir Communiqué de presse n° 07/77) à l'appui du programme gouvernemental de réformes économique pour 2007-10. L'augmentation approuvée aujourd'hui porte le montant du financement au titre de l'accord FRPC à 48,16 millions de DTS (environ76,40 millions de \$EU). Le 9 janvier 2008, le Conseil d'administration avait déjà approuvé une augmentation du niveau d'accès pour permettre au Burkina Faso de faire face au surcoût des importations pétrolières et aux difficultés du secteur cotonnier (voir Communiqué de presse n° 08/04).

Le Conseil d'administration a aussi conclu aujourd'hui les consultations de 2009 au titre de l'article IV avec le Burkina Faso. Une note d'information au public et le rapport des services du FMI seront publiés en temps utile.

À la suite des délibérations du Conseil d'administration sur le Burkina Faso, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et président par intérim a fait la déclaration suivante :

"Les autorités burkinabé doivent être félicitées de la bonne gestion macroéconomique de leur pays dans un contexte extérieur difficile et de la mise en œuvre du programme FRPC qui a répondu aux attentes.

"Le tour expansionniste donné à la politique budgétaire a permis de faire face aux difficultés causées par le ralentissement de l'activité et les graves inondations que Ouagadougou a connues en septembre. L'accroissement des dépenses publiques en 2009 a permis de circonscrire les retombées négatives des chocs sur les segments les plus vulnérables de la population tout en dégageant les ressources requises pour la reconstruction et les investissements propices à la croissance. En conséquence, malgré les efforts déployés par les autorités pour renforcer la collecte des recettes et contenir les dépenses non prioritaires, le déficit global du budget a dépassé le niveau initialement prévu.

"Pour l'avenir, les autorités burkinabè ont conscience de l'importance du redressement des finances publiques pour préserver la viabilité de la dette à long terme. Le déficit budgétaire devrait diminuer en 2010 à mesure que l'économie se redressera et que la pression des besoins exceptionnels s'atténuera. Les efforts de mobilisation des recettes bénéficieront du renforcement continu de l'administration fiscalo-douanière et de la mise en œuvre d'une stratégie de réforme fiscale comprenant la refonte de l'impôt sur les sociétés, la rationalisation des avantages fiscaux et l'amélioration de la gestion des taxes indirectes. En outre, les plans d'amélioration de la gestion des dépenses et de la trésorerie et d'accélération de la réforme de la fonction publique sont des avancées bienvenues pour rehausser la gestion des finances publiques.

"Les réformes structurelles seront essentielles pour doper la croissance économique et renforcer la résistance de l'économie burkinabè. En 2010, l'effort portera sur la mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur financier récemment élaborée et sur l'amélioration de la gestion de la plus grande société d'égrenage du coton. En parallèle avec les efforts en cours pour diversifier les activités économiques et améliorer le climat des affaires, ces réformes aideront à placer le Burkina Faso sur une trajectoire de croissance viable engendrant les ressources supplémentaires requises pour faire reculer la pauvreté", a déclaré M. Portugal.

Déclaration de Laurean Rutayisire, administrateur pour le Burkina Faso 14 décembre 2009

Au nom des autorités du Burkina Faso, je tiens à remercier le Conseil d'administration et la Direction de l'appui persistant que le FMI accorde au Burkina Faso. Je souhaiterais aussi remercier les services de l'institution pour leur dialogue étroit et constructif pendant les entretiens qui se sont tenus récemment à Ouagadougou dans le cadre de la cinquième revue de l'accord FRPC et des consultations de 2009 au titre de l'article IV.

Le Burkina Faso a été secoué par des chocs exogènes successifs, parmi lesquels les augmentations des prix des carburants et des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, la crise économique et financière mondiale, et récemment les fortes inondations qui ont touché directement les grandes villes, et la capitale en particulier.

Ces inondations sans précédent dans un pays généralement frappé par la sécheresse ont entraîné des pertes de vies humaines et une crise humanitaire : 180 000 personnes se sont retrouvées sans abri, les activités économiques ont été perturbées et les infrastructures essentielles ont été endommagées, notamment les établissements sanitaires et pharmaceutiques, les barrages et les routes.

Les autorités que je représente sont reconnaissantes de l'appui vigoureux qu'elles ont reçu de la communauté internationale à la suite de cette catastrophe naturelle. Le FMI en particulier a réagi rapidement en envoyant au Burkina Faso une mission qui a aidé à mettre en place une riposte appropriée face à la crise.

Malgré cette succession de chocs exogènes d'envergure, les autorités du Burkina Faso ont appliqué résolument leur programme économique au titre de l'accord FRPC qui vise à réduire la pauvreté et à accélérer la croissance tout en préservant la stabilité macroéconomique. Elles ont observé tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les repères structurels, quoique avec un léger retard pour l'un d'entre.

En dépit de ces progrès, les autorités que je représente sont pleinement conscientes de la tâche qui reste à accomplir pour réaliser leurs objectifs de développement. Elles sont déterminées à continuer de mener une politique économique saine à l'avenir et seraient reconnaissantes au FMI de continuer de soutenir leur programme de réformes. À cet égard, les autorités sollicitent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC et des consultations de 2009 au titre de l'article IV. Elles demandent aussi une augmentation de leur accès aux ressources du FMI pour faire face aux besoins de financement supplémentaires qui résultent des chocs exogènes, et de la catastrophe naturelle en particulier, ainsi qu'une modification des critères de réalisation.

I. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

À cause des chocs, les perspectives de croissance du Burkina Faso se sont détériorées, et il est prévu que la croissance du PIB réel tombe à 3,1 % en 2009. L'inflation a diminué du fait de la baisse des prix du pétrole. Une amélioration du solde des transactions courantes est attendue en raison de la baisse des prix du pétrole et du redressement des prix à l'exportation

En dépit d'une conjoncture extérieure difficile, les autorités se sont rapprochées de leurs objectifs **budgétaires**, à savoir créer l'espace budgétaire nécessaire pour faire face à la crise économique et humanitaire à court terme, et garantir la viabilité des finances publiques et soutenir le programme de développement à moyen terme. La meilleure mobilisation des recettes, notamment à l'aide de réformes des administrations des douanes et des impôts, a contribué à stabiliser les recettes malgré le ralentissement économique. Globalement, les dépenses ont diminué en 2008 grâce à une meilleure maîtrise. Cependant, en 2009, les dépenses d'urgence liées à la crise ont entraîné une hausse des dépenses plus forte que prévu. Les dépenses prioritaires ont augmenté considérablement : la part des dépenses affectées spécifiquement à la réduction de la pauvreté a augmenté pour atteindre un quart du total des dépenses. Par ailleurs, les autorités se sont employées à améliorer l'efficience des dépenses en renforçant la maîtrise et les audits des dépenses, ainsi que le système de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Les autorités que je représente notent avec satisfaction l'allocation récente de DTS par le FMI, qu'ils ont utilisée conformément aux directives de la banque centrale régionale pour réduire la dette intérieure, et donc accroître la viabilité des finances publiques à moyen terme tout en soutenant la demande.

La **politique monétaire** et la **politique de change**, qui sont menées au niveau régional, ont complété la politique budgétaire en soutenant la demande face aux chocs tout en ancrant efficacement les anticipations inflationnistes. Les autorités ont continué de mettre au point une vaste stratégie du secteur financier, qui inclut les recommandations du PESF 2008 et vise à favoriser le développement du secteur financier et à garantir sa stabilité.

En ce qui concerne les **réformes structurelles**, les autorités que je représente ont continué de soutenir une croissance viable tirée par le secteur privé. En particulier, elles ont opéré des réformes pour améliorer le climat des affaires, comme en témoigne la bonne note obtenue par le pays dans le rapport de la Banque mondiale sur la pratique des affaires («Doing Business»). Par exemple, elles ont mis en place un guichet unique pour les transactions immobilières dans deux villes afin de faciliter le transfert de propriété dans le secteur immobilier. En ce qui concerne le secteur important du coton, les autorités ont cherché à mettre en place une politique viable, notamment en établissant un plan de restructuration de la SOFITEX, conformément aux recommandations de l'audit de cette entreprise, et en adoptant un mécanisme de fixation des prix à la production. Les autorités ont aussi fait avancer les réformes en matière de gouvernance. L'organe de supervision de l'État a rendu public son premier rapport et surveille son application.

II. ACTION À MENER

Les autorités s'efforceront de consolider le redressement économique à court terme et de favoriser une croissance viable et favorable aux pauvres à moyen terme.

Finances publiques

En ce qui concerne la politique budgétaire, les autorités ont l'intention de redoubler d'efforts pour créer l'espace budgétaire nécessaire afin de soutenir la demande tout en préservant la viabilité des finances publiques à moyen terme. À cet effet, elles exécuteront des réformes visant à améliorer la mobilisation des recettes, notamment des réformes des administrations des douanes et des impôts et l'adoption d'une stratégie globale de réforme fiscale. La stratégie soumise au Parlement élargira l'assiette de l'impôt en éliminant ou en rationalisant les exemptions, simplifiera les incitations fiscales pour l'investissement, élargira l'assiette de la TVA et établira un nouvel impôt sur le revenu des entreprises. En ce qui concerne les dépenses, les autorités s'efforceront d'améliorer leur maîtrise en modérant la masse salariale et en réformant la fonction publique. Elles s'emploieront aussi à réaffecter les dépenses vers les secteurs prioritaires tels que les infrastructures et à améliorer l'efficience des dépenses en appliquant le nouveau système de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. Dans la même optique, les autorités ont l'intention d'achever les travaux préparatoires en vue de la mise en place d'un système de budget-programme et d'opérer des réformes de la gestion des dépenses et des flux de trésorerie.

Les autorités sont déterminées à préserver la **viabilité de la dette** en menant une politique d'endettement prudente, en rééquilibrant le budget à moyen terme et en encourageant la diversification des exportations. Elles ont l'intention de continuer à rechercher des financements de préférence sous la forme de dons ou d'emprunts concessionnels. Elles sont déterminées à sélectionner les projets d'investissement sur la base de leur rendement économique et conformément à leurs priorités en matière de croissance et de réduction de la pauvreté, afin que les rendements de la dette accumulée compensent et au-delà la détérioration à court terme des indicateurs de viabilité de la dette.

Secteur financier

Les autorités que je représente sont déterminées à opérer des réformes pour approfondir le système financier et améliorer l'accès aux services financiers. Elles sont résolues à adopter et à appliquer une stratégie globale de développement du secteur financier conformément aux recommandations du PESF 2008. Avec l'appui de donateurs, elles établissent un plan d'action à cet effet et prévoient de favoriser la concurrence dans le secteur financier, d'améliorer le cadre juridique et de promouvoir le microfinancement.

Réformes structurelles

Les autorités du Burkina Faso sont déterminées à intensifier les réformes structurelles visant à élargir l'assise de la croissance et à diversifier l'économie en vue de réduire sa vulnérabilité

aux chocs exogènes, de faire reculer davantage la pauvreté et de se placer sur une trajectoire de croissance viable. Leurs réformes s'inspireront d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté qu'elles sont en train de mettre au point.

Les autorités sont conscientes qu'il importe d'encourager le développement du secteur privé pour atteindre leurs objectifs et elles prévoient de nouvelles réformes visant à améliorer le climat des affaires et la compétitivité de l'économie en renforçant les projets d'infrastructure qui accroissent la productivité et en développant l'intermédiation financière. Elles mettront aussi l'accent sur l'amélioration de la productivité agricole et la diversification de l'économie afin de réduire la dépendance à l'égard du secteur du coton. En ce qui concerne le secteur du coton en particulier, les autorités ont l'intention d'opérer des réformes visant à rétablir sa viabilité, notamment en restructurant la SOFITEX afin d'accroître son efficience et en recapitalisant les entreprises d'égrenage. Elles chercheront aussi à obtenir un financement pour le mécanisme de lissage des prix du coton.

III. CONCLUSION

Les autorités du Burkina Faso ont appliqué avec vigueur le programme appuyé par la FRPC en dépit d'une succession de chocs exogènes d'envergure. Elles sont déterminées à faire avancer des réformes bien conçues en vue de se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement et de leurs objectifs de croissance.

Pour ce faire, il est indispensable qu'elles continuent de bénéficier d'une aide considérable de leurs partenaires au développement en général et du FMI en particulier. À cet effet, elles ont exprimé leur intérêt pour un nouveau programme avec le FMI, après l'expiration de l'accord FRPC actuelle.

Sur la base des antécédents persistants des autorités en matière d'exécution solide de la politique économique et de leur engagement à mener une politique économique bien conçue à terme, je demande aux administrateurs de soutenir la demande des autorités que je représente.

Appendice II — Tableau 3. Burkina Faso — Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2005-2028

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs Estimations Projecti							ions							
-				Moyenne	Écart-type							•			
				historique	5/							Moyenne 2008-13			Moyenne 2014-28
	2005	2006	2007	5/		2008	2009	2010	2011	2012	2013		2018	2028	
Patter du carataux autilla 47	44.4	22.0	22.0			22.7	25.1	20.0	20.2	21.6	22.0		26.6	32.1	
Dette du secteur public 1/ dont : libellée en devises	44.4 40.9	22.8 20.0	18.6			23.7 21.4	25.1 20.1	28.0 22.2	30.3 24.4	31.6 26.3	32.8 28.0		36.6 33.2	25.4	
Variation de la dette du secteur public	0.3	-21.6	-0.8			1.7	1.4	2.9	2.3	1.4	1.2		0.4	-1.1	
Flux générateurs d'endettement identifiés	6.6	-23.0	2.4			3.1	4.8	4.0	2.1	1.6	1.3		0.4	-1.1	
Déficit primaire	4.6	5.0	5.3	3.7	1.1	4.1	6.4	5.0	3.5	3.3	3.2	4.2	2.6	0.8	2.1
Recettes et dons	17.4	18.9	20.1			17.3	20.3	19.9	20.7	20.9	20.9		21.1	22.5	
dont : dons	4.6	5.9	6.5			4.0	7.1	6.4	6.3	5.9	5.6		3.8	2.5	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.9	23.9	25.4			21.4	26.7	25.0	24.3	24.2	24.1		23.7	23.3	
Dynamique automatique de la dette	2.1	-5.9	-2.9			-1.0	-1.5	-1.0	-1.4	-1.6	-1.9		-2.2	-1.9	
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-3.6	-3.1	-1.0			-1.3	-0.7	-1.1	-1.4	-1.8	-1.9		-2.1	-1.9	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.7	-0.8	-0.2			-0.2	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1		0.0	-0.1	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2.9	-2.3	-0.8			-1.1	-0.7	-1.0	-1.4	-1.7	-1.8		-2.0	-1.8	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	5.7	-2.7	-1.9			0.4	-0.8	0.0	0.0	0.1	0.0				
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-22.2	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (PPTE et autres)	0.0	-22.2	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	-6.3	1.4	-3.1			-1.5	-3.4	-1.1	0.2	-0.2	-0.1		-0.1	0.0	
VAN de la dette publique	23.2	14.0	15.5			13.9	18.4	20.6	22.7	23.7	24.7		27.7	28.6	
dont : libellée en devises	19.7	11.2	12.0			11.6	13.4	14.9	16.8	18.4	19.9		24.3	21.9	
dont : dette extérieure	19.7	11.2	12.0			11.6	13.4	14.9	16.8	18.4	19.9		24.3	21.9	
VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette du secteur j	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Besoins de financement bruts 2/	6.0	6.2	6.6			4.8	7.2	5.8	4.4	4.2	4.1		3.9	2.4	
Ratio VAN de la dette publique/recettes et dons (en pourcentage)	133.6	73.9	77.0			80.6	90.7	103.3	109.3	113.5	118.1		131.3	127.1	
Ratio VAN de la dette publique/recettes (en pourcentage)	181.7	107.3	113.8			105.0	139.3	151.5	156.5	158.4	161.8		160.6	143.1	
dont : dette extérieure 3/	154.2	86.1	88.5			87.7	101.2	109.4	116.3	123.1	130.2		140.7	109.6	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) 4/	8.2	6.2	6.7			4.0	3.9	4.1	4.1	4.4	4.7		5.9	7.2	
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 4/	11.2	8.9	9.9			5.2	5.9	6.0	5.8	6.2	6.4		7.3	8.1	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	4.3	26.6	6.0			2.4	4.9	2.2	1.2	1.9	2.0		2.2	1.9	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7.1	5.5	3.6	5.6	1.9	5.2	3.1	4.2	5.3	6.0	6.0	5.0	6.0	5.9	5.9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette libellée en devises (en pourcenta	0.7	0.6	1.1	0.6	0.4	1.3	1.0	8.0	1.1	1.3	1.3	_	1.5	1.8	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.9	5.1	3.9	-0.3	5.2	-2.7	5.3	1.9	1.1	0.9	1.0	1.2	1.2	-1.2	0.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépré	16.1	-7.3	-10.0	-2.6	12.5	2.2									
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.6	-0.1	3.6	2.8	2.9	7.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.8	2.0	2.0	2.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, ε	10.8	15.0	9.9	7.4	6.8	-11.3	28.6	-2.5	2.4	5.6	5.6	4.7	5.5	5.9	5.7
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	47.7	51.5	44.0	41.9	41.9	41.2	44.7	40.8	40.0	

Sources : autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Administration centrale.

^{2/} Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire, plus le service de la dette, plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

^{3/} Recettes, hors don:

^{4/} Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

^{5/} Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.